

# SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011

## CONVOCACTION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 9 FÉVRIER 2011 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE P.A. TILLOY
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE SAINT QUENTIN OUEST
- REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES
- BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LONGUE HAIE - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PA TILLOY - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST - BUDGET PRIMITIF 2011
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES - BUDGET PRIMITIF 2011
- TAXE D'URBANISME REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

### Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- TABLEAU DES EFFECTIFS
- CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS ET SES COMMUNES MEMBRES
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- PROGRAMMATION D'ELISPACE 2011
- RÈGLEMENT DU SINISTRE INCENDIE MATELNELLE MARCEL PAGNOL 50. rue de Sénéfontaine PROPOSITION D'INDEMNISATION DE L'ASSUREUR

### Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROLONGATION ET PROGRAMMATION 2011
- DÉLÉGATION DU CONTINGENT PRÉFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE
- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'
- CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (U.C.A.B.) PROGRAMME D'ANIMATIONS
- PROJET PÔLE COMMERCIAL PLACE DU JEU DE PAUME AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE INSERTION RÉUSSIE
- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET L'OPAC DE L'OISE CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT AUTOUR DE LA DÉCONSTRUCTION DE LA TOUR HARMONIE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

### Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- AVENANT À LA CONVENTION DU COMPTOIR MAGIQUE
- CONVENTION DE PARTENARIAT & DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC - EXPOSITION « Fantômes & Cauchemars »
- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC

L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIO-  
LONCELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONUrbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- ACQUISITION AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE  
CHEMIN DES CHAMPS DOLENT

- CESSION PARCELLE DE TERRAIN À MONSIEUR  
ET MADAME WARET

- RÉSIDENTIALISATION IMMEUBLE C / ALLÉE  
COLETTE CESSION DE TERRAIN À L'OPAC,  
DÉCLASSEMENT DE VOIE RÉSULTAT D'ENQUÊTE

- CESSION D'UNE PARCELLE 19 RUE DU PONT  
LAVERDURE A LA SOCIÉTÉ TAGERIM

- CONVENTION ENTRETIEN DALLE DU SILO-  
PARKING RUE GIUSEPPE-VERDI

- ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES  
COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil  
Consultatif de la Jeunesse

- ALSH TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- STRUCTURES MULTI ACCUEIL TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DES  
LOCAUX CHANGEMENT DU LOGICIEL METIER

- CLASSE SPÉCIALISÉE DE L'IME 'LES PAPILLONS  
BLANCS' EXTÉRIORISÉE AU SEIN DU GROUPE SCO-  
LAIRE EUROPE

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- ACOMPTE SUR LA DOTATION DE FONCTION-  
NEMENT 2011 DE L'ASSOCIATION IFEP

Sport, Jeunesse

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTION-  
NELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE  
'VILLE VIE VACANCES'

- DÉNOMINATION DU BOULODROME DE VOI-  
SINLIEU

- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE  
RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 3 février 2011

**Mme Le MAIRE :** Bonsoir à tous. Nous allons commen-  
cer ce Conseil Municipal. Mes chers collègues, avant de dési-  
gner notre secrétaire de séance, je voudrais vous informer que  
par courrier en date du 18 janvier 2011, Monsieur le Préfet a  
accepté la démission de son mandat de Conseillère  
Municipale et, par conséquent, de ses fonctions de Maire  
Adjoint, de Madame Claire BEUIL. Conformément aux dispo-  
sitions de l'article L-270 du Code électoral, c'est le candidat  
venant sur la liste concerné immédiatement après le dernier  
élu qui est appelé à remplacer le Conseiller dont le siège est  
devenu vacant. Aussi, ce soir, nous procédons à l'installation  
de Madame Françoise BRAMARD-EMPEREUR. Je suis très  
heureuse de l'accueillir parmi nous. Nous pouvons l'applaudir.  
Avant d'ouvrir la séance, et puisqu'il s'agit du premier Conseil  
Municipal de l'année, je profite de ce moment pour vous sou-  
haiter à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux.

Le mercredi 9 février 2011 à Dix Neuf Heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment  
convoqué par Madame le Maire conformément aux disposi-  
tions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT :** Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENT :** Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie  
JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme  
Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme  
Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN,  
M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne  
CORILLION, Mme Cécile LALOI (Départ au dossier n°26,  
représentée par Mme NYABEN), M. Ali DJENADI, Mme Odette  
BLEIN, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme  
Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA  
CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, Mme  
Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M.  
Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika  
BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET,  
M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien  
CHENU, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI,  
Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE,  
Mme Fatima ABLA, Mme Brigitte CARPENTIER (Départ au  
dossier n°26, représentée par Mme ABLA), Mme Anne ROUIBI-  
GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, M.  
Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOUI.

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :** M. Serge ADAM à Mme Caroline CAYEUX,  
M. Armand BORGNE à M. Mamadou LY, Mme Sylvie HOUSSIN  
à M. Thibaud VIGUIER

Date d'affichage	:	16/02/2011
Date de la convocation	:	03/02/2011
Nombre de présents	:	42 jusqu'au dossier n°26 40 à partir du dossier n°27
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :  
Mademoiselle Hélène de Nattes

**Mme ABLA :** Madame le Maire, avant de débiter l'ordre  
du jour de notre Conseil Municipal, je souhaiterais que vous  
m'autorisiez à faire une déclaration.

**Mme Le MAIRE :** Vous avez la parole.

**Mme ABLA :** Je vous remercie. Madame le Maire, chers  
collègues, je souhaite faire une déclaration solennelle relative  
au contenu de la tribune réservée à l'expression politique du  
bulletin municipal Beauvais Notre Ville de ce mois de février.  
Il s'agit notamment de la première partie du texte que vous  
avez dû tous lire. Pour la seconde fois, après celle du mois de  
mai 2009, la Présidente du groupe « Vivre Ensemble Beauvais »,  
sans mon aval, a associé mon nom à une affaire qui ne me  
concerne pas, des propos que je ne partage pas et qui ne m'ap-  
partiennent pas. Encore une fois, je n'ai pas eu connaissance  
au préalable du texte paru dans cette tribune. Il n'a pas été  
soumis à ma validation. Il s'agit là d'une forme de mépris à  
mon égard que je ne peux tolérer. Ce manque de respect m'ap-  
préhende et m'afflige. Trop, c'est trop. Je ne suis pas une potiche.  
Jamais de ma vie, je n'ai permis à quiconque de m'humilier.  
Aujourd'hui, j'ai décidé de m'insurger et je suis prête à en subir  
les conséquences. Il se peut que l'on me demande de démissionner  
du Conseil Municipal, comme il a été suggéré à Madame  
Brigitte CARPENTIER. Bien évidemment, cela sera non.

**Mme CARPENTIER :** Je ne compte pas démissionner de mon poste, comme cela m'a été suggéré dans la presse. L'année où je retrouve ma liberté de femme, où des peuples que je salue se battent pour acquérir leur liberté, je ne peux que revendiquer ma liberté d'expression et de choix, quel qu'en soit le prix à payer. La vie humaine, ce n'est pas blanc ou noir, gentil ou méchant. Ce sont aussi des rencontres, des émotions et je ne laisserai personne me salir. Mes valeurs n'ont pas changé. Je travaille auprès des démunis depuis près de 33 ans, et encore personne n'est venu se plaindre de l'accompagnement social dont je faisais preuve. Voilà ce qui compte le plus pour moi, bien loin des manœuvres et des jeux de chaises musicales.

**Mme Le MAIRE :** Nous prenons acte de ces interventions. Il y a le procès-verbal du 18 octobre 2010 à adopter. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce procès verbal ? Si ce n'est pas le cas, je considère qu'il est donc adopté à l'unanimité. La convention de la délibération n°29 qui concerne le renouvellement de la convention avec l'association pour le rayonnement du violoncelle est modifiée en son article 3 comme suit : il s'agit du montant du coût total du festival qui est évalué à 323 345 €, et non 308 000 €. Je vous propose donc de passer au premier point de l'ordre du jour. Je note l'arrivée de Madame CHAMORIN et de Madame MENOUBE. Je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe ZONE DE LA MARETTE.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de :  
1 238 052,25 euros
- restes à réaliser de la section de fonctionnement :  
- 642 739,85 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de  
- 163 295,45 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (+175 966,68 euros), du résultat reporté 2009  
( - 339 262,13 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Résultat de fonctionnement (article 002) :  
+ 1238 052,25
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement :  
- 642 739,85 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : - 163 295,45 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L.2311-5 et R.2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de :  
200 969,13 euros
- restes à réaliser de la section de fonctionnement :  
-17 837,21 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de  
504 445,90 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (- 174 616,26 euros), du résultat reporté 2009  
( -329 829,64 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Solde exécution de la section de fonctionnement (article 002) :  
+200 969,13 euros
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement :  
- 17 837,21 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) :  
- 504 445,90 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos

et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT LES RIGALLOIS.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de 33.195,02 euros
- restes à réaliser de fonctionnement de -19.830,49 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de 0 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (0 euros) et du résultat reporté 2009 (0 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Solde exécution de la section de fonctionnement (article 002) : +33.195,02 euros
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement : -19.830,49 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : 0 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2311-5 et R. 2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT AGEL.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de 0 euros
- restes à réaliser de fonctionnement de -88.471,09 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de -69.225,16 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (+2.966.585,66euros) et du résultat reporté 2009 (-3.035.810,82 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;

- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :

- Solde exécution de la section de fonctionnement (article 002) : 0 euros
- Restes à réaliser de la section de fonctionnement : -88.471,09 euros
- Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : -69.225,16 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE P.A. TILLOY

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe P.A. TILLOY.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de 45 870 euros
- restes à réaliser de la section de fonctionnement : -18 322,68 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de 295 198,72 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (-280 711,02 euros) et du résultat reporté 2009 (-14 487,70 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Solde exécution de la section de fonctionnement (article 002) : +45 870 euros
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement : -18 322,68 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : - 295.198,72 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE SAINT QUENTIN OUEST

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe ZAC SAINT-QUENTIN OUEST.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de 0 euros
- restes à réaliser de la section de fonctionnement de - 153.146,13 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de 804.061,18 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (- 4.866 euros) et du résultat reporté 2009 (- 799.195,18 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Solde exécution de la section de fonctionnement (article 002) : 0 euros
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement : - 153.146,13 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : - 804.061,18 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2311-5 et R. 2311-13 du C.G.C.T, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT DES LONGUES RAYES.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- excédent de la section de fonctionnement de 0,00 euros
- restes à réaliser de la section de fonctionnement de -40 611,23 euros
- besoin de financement de la section d'investissement de 522 829,06 euros compte tenu du résultat d'exécution 2010 (+13 917,21 euros) et du résultat reporté 2009 (- 536 746,27 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011 ;
- de constater la reprise des éléments suivants au BP 2011 :
  - Restes à réaliser de la section de fonctionnement : -40 611,23 euros
  - Solde exécution de la section d'investissement (article 001) : - 522 829,06 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le rapport de présentation des projets de budgets primitifs 2011.*



## BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « ZONE DE LA MARETTE » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.833.364,65	Recettes de l'exercice	1.238.052,25
Restes à réaliser 2010	642.739,85	Résultats anticipés de 2010	1.238.052,25
Total :	2.476.104,50	Total :	2.476.104,50

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.238.052,25	Recettes de l'exercice	1.401.347,70
Solde exécution section	163.295,45		
Total :	1.401.347,70	Total :	1.401.347,70

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LONGUE HAIE

BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget

Primitif 2011 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3.833.915,03	Recettes de l'exercice	3.648.783,11
Restes à réaliser 2010	17.837,21	Résultat reporté	200.969,13
Total :	3.849.752,24	Total :	3.849.752,24

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3.568.783,11	Recettes de l'exercice	4.073.229,01
Solde exécution section	504.445,90		
Total :	4.073.229,01	Total :	4.073.229,01

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	13.364,53	Recettes de l'exercice	0
Restes à réaliser	19.830,49	Résultat reporté	33.195,02
Total :	33.195,02	Total :	33.195,02

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0	Recettes de l'exercice	0
Total :	0	Total :	0

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « LOTISSEMENT AGEL » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	8.306.225,16	Recettes de l'exercice	8.394.696,25
Restes à réaliser	88.471,09		
<b>Total :</b>	<b>8.394.696,25</b>	<b>Total :</b>	<b>8.394.696,25</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	8.873.696,25	Recettes de l'exercice	8.942.921,41
Solde exécution section	69.225,16		
<b>Total :</b>	<b>8.942.921,41</b>	<b>Total :</b>	<b>8.942.921,41</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PA TILLOY BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « P.A. TILLOY » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.154.068,72	Recettes de l'exercice	1.126.521,40
Restes à réaliser	18.332,68	Résultat reporté	45.870,00
<b>Total :</b>	<b>1.172.391,40</b>	<b>Total :</b>	<b>1.172.391,40</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	954.521,40	Recettes de l'exercice	1.249.720,12
Solde exécution section	295.198,72		
<b>Total :</b>	<b>1.249.720,12</b>	<b>Total :</b>	<b>1.249.720,12</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « ZAC SAINT-QUENTIN OUEST » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2.094.061,18	Recettes de l'exercice	2.247.207,31
Restes à réaliser	153.146,13		
<b>Total :</b>	<b>2.247.207,31</b>	<b>Total :</b>	<b>2.247.207,31</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.727.207,31	Recettes de l'exercice	2.531.268,49
Solde exécution section	804.061,18		
Total :	2.531.268,49	Total :	2.531.268,49

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES BUDGET PRIMITIF 2011

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DES LONGUES RAYES » qui s'équilibre de la manière suivante :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.175.329,06	Recettes de l'exercice	1.215.940,29
Restes à réaliser 2010	40.611,23	Résultat reporté	
Total :	1.215.940,29	Total :	1.215.940,29

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	822.940,29	Recettes de l'exercice	1.345.769,35
Solde exécution section	522.829,06		
Total :	1.345.769,35	Total :	1.345.769,35

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## TAXE D'URBANISME REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu l'article L. 251 A du livre des procédures fiscales indiquant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participations d'urbanisme ;

Vu la demande de remise gracieuse de pénalités transmises par la trésorerie de Clermont formulée par M. CAUSSE Jean Marc un montant total de 71€ ;

Vu l'avis favorable émis par le Trésorier Principal de Clermont ;

Vu le courrier de M. CAUSSE motivant sa demande de remise gracieuse et permettant aux membres de la commission d'apprécier l'opportunité d'accorder ou non cette remise gracieuse ;

Considérant que les circonstances de non paiement dans les délais de la taxe locale d'urbanisme ne laissent pas de doute quant à la bonne foi du demandeur ;

Il est proposé d'accorder, sur la part Ville, la remise totale de la majoration, y compris les intérêts qui seront liquidés jusqu'à la date de décision.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs 2011 prend en compte les besoins en compétences identifiés dans les différents services. Compte tenu de l'évolution des actions à mettre en oeuvre, l'adaptation d'un poste est nécessaire.

La Ville de Beauvais a décidé d'élaborer une politique de Développement Durable et un Agenda 21 local dès le début des années 2000.

Aujourd'hui, des actions sont en cours et d'autres seront réalisées dans les mois et les années à venir.

Afin de coordonner l'ensemble des actions à mener au niveau du territoire de BEAUVAIS, la ville a décidé de renforcer le pilotage de la démarche en créant un poste de chef de service du Développement Durable en remplacement du poste de chargé de mission créé au démarrage de la démarche.

Une nouvelle étape dans la mobilisation de la ville sur cette thématique est ainsi affirmée pour que BEAUVAIS poursuive son développement « solidairement et de façon durable. »

Le profil du poste détaillé est annexé à la présente délibération.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence de haute technicité de la part de son titulaire, il vous est pro-

posé de pourvoir ce poste par voie contractuelle et de le qualifier au niveau de la catégorie A en fixant le niveau de rémunération maximum par référence à l'indice brut 825 de la fonction publique territoriale.

La création de cet emploi, à temps complet, prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. VIGUIER :** Bien sûr, nous voterons pour ce rapport, sans difficulté. Je voulais, Madame le Maire et chers collègues, profiter de l'examen d'un rapport dans lequel vous réaffirmez votre volonté, je cite, « de poursuivre le développement de Beauvais solidairement et de façon durable », pour me faire l'interprète des très nombreux habitants de la rue du Pré Martinet ainsi que des parents d'élèves du collège Pellerin, ce qui est mon cas, et pour vous faire part de leurs très nombreuses craintes au sujet d'un chantier en cours dans ce secteur qui peut modifier considérablement leur environnement et le développement durable de ce secteur. Il s'agit en l'occurrence de la construction à l'angle de la rue du Pré Martinet et de la rue du Wage d'un immeuble de 31 logements intitulé « Les Terrasses d'Arcole » et réalisé par la SCCV du Wage. Or, cette réalisation pose manifestement des problèmes aux riverains et aux usagers de ce secteur. Tout d'abord, la Mairie a délivré un permis de construire qui autorise cette construction en front de rue, réduisant à une peau de chagrin la possibilité de conserver un trottoir du côté de l'immeuble en question, à l'angle des deux rues. Or, c'est par là que de très nombreux collégiens accèdent quotidiennement à pied au collège, notamment ceux qui ont été déposés par les transports urbains rue du Wage. Beaucoup de parents d'élèves m'ont dit leur perplexité à ce sujet et au sujet d'une construction autorisée par vous aussi près de la route, qui insécurise de fait les trajets à pieds des élèves alors qu'un nombre considérable de véhicules empruntent tous les jours cette petite rue pour y déposer et y reprendre des enfants scolarisés au collège Pellerin. Madame le Maire, comment comptez-vous garantir concrètement aux élèves, malgré cette situation, une sécurité réelle de leurs trajets à pieds sur cette portion de voirie ? Second sujet d'interrogations et de craintes. La Mairie de Beauvais a délivré au promoteur de cet immeuble l'autorisation de réaliser un profond parking souterrain. Je rappelle que dans le même périmètre, il y a quelques années à peine, vous aviez refusé le creusement d'un parking similaire, sous l'immeuble construit en face du Cinespace, arguant du fait que ce secteur de Beauvais comptait des nappes phréatiques peu profondes et un sous-sol particulièrement instable. Depuis des mois, le chantier de cet immeuble donne lieu, 24 heures sur 24, au pompage de la nappe phréatique, le parking souterrain creusé sous l'immeuble ne cessant de se remplir d'eau. Il n'est qu'à se rendre sur le chantier pour constater le débit d'eau colossal qui est pompé pour tenter de mettre hors d'eau la construction. Or, ces dernières semaines, plusieurs habitants de la rue du Pré Martinet ont constaté que leurs maisons se fissuraient et que la configuration des sols semblait se modifier, peut-être sous l'effet de la construction en cours et du pompage de la nappe phréatique, aboutissant à transformer les caractéristiques du sous-sol dans ce secteur de Beauvais. Ainsi, sans doute, avez-vous déjà été saisie par le syndic de la copropriété de la résidence du Pré Martinet, comme je l'ai été moi-même par plusieurs propriétaires ou locataires de cet immeuble, au sujet du constat récent effectué d'un affaissement des sols tout autour de l'immeuble en question et d'une fragilisation préoccupante de ses fondations. Madame le Maire, il est de votre ressort de maîtriser l'urbanisme de notre ville et de délivrer tout permis de construire. Je vous le demande, pourquoi avez-vous autorisé la réalisation d'un tel parking souterrain sous cet

immeuble et que comptez-vous faire pour garantir aux riverains de la rue du Pré Martinet la pérennité et l'intégrité de leurs domiciles ?

**M. BOURGEOIS :** Ma réponse sera technique. Premièrement, concernant les marges de recul, le plan local d'urbanisme a été strictement appliqué. Il est certain que, dans certains cas, et comme dans toutes villes, nous rencontrons des difficultés. C'est pour cela que nous vous proposons assez souvent, et ce n'est pas fini, des modifications du PLU d'origine, car certaines marges de recul ne sont parfois pas suffisantes. Mais le permis de construire s'accorde par rapport aux règles du PLU actuel, c'est la loi. Nous devons exécuter la loi, nous ne pouvons pas refuser, même si, parfois, cela s'avère délicat. La loi est la loi, malheureusement ou heureusement. Concernant la deuxième réponse, vous savez qu'il existe des procédures à suivre. Nous pouvons très bien faire un parking souterrain si le constructeur le demande, ce n'est pas interdit. Il faut bien évidemment s'entourer de toutes les garanties et respecter les procédures au titre de la loi sur l'eau. Cela relève de la responsabilité de l'entreprise. Apparemment, peut-être et sans que je puisse être totalement affirmatif ce soir, il semble que certaines démarches n'aient pas été effectuées. Il s'agit là d'un contentieux entre l'entreprise et les riverains. Cela ne relève pas du champ du permis de construire, mais de la responsabilité de l'entreprise par rapport à la législation de la loi sur l'eau. Par exemple, si la Ville de Beauvais demande un permis de construire pour certaines zones, il est évident que toutes les démarches sont effectuées au préalable. Lorsqu'il s'agit d'un tiers, c'est à lui que cela incombe. Nous avons été alertés de cela, nous n'allons évidemment pas le nier. Mais il s'agit purement de la responsabilité de l'entreprise et de sa manière de construire. Les tribunaux jugeront en conséquence. Un litige existe, nous le savons, entre les copropriétés voisines et le chantier, mais ce n'est pas la marge de manœuvre de l'octroi du permis de construire qui s'attache aux règles de l'urbanisme.

**M. TABOUREUX :** Oui, je souhaitais répondre au sujet de l'accès au collège Pellerin, étant moi-même habitant de la rue du Pré Martinet. Le trottoir n'est ni moins large ni plus large qu'avant. Il y a désormais un mur à la place de la clôture qui existait précédemment. Le bâtiment est érigé sur une parcelle privée, dont les dimensions restent inchangées et qui était clôturé. Comme il y avait un pavillon à l'intérieur de cette parcelle, cela paraissait moins imposant, mais rien n'a été construit sur le domaine public. Nous aurions pu souhaiter que le trottoir soit plus large, mais cela n'aurait pu être possible que sur dix ou vingt mètres de long, le long de cette parcelle, et le problème aurait été le même après. Les élèves arrivent quasiment tous par l'autre trottoir, beaucoup plus large et que deux arrêts de bus desservent naturellement, au côté des établissements Salenty. Hormis le fait que nous pouvons constater que beaucoup d'élèves ne comprennent pas qu'il s'agit d'une rue, et nous pouvons le comprendre car nous avons été jeunes avant eux, il leur est tout à fait possible de circuler sur le trottoir en face, très large au début de la rue du Pré Martinet, et d'accéder sans encombre au collège Pellerin. Voilà ce que je souhaitais dire à ce sujet.

**M. VIGUIER :** Juste un mot pour considérer qu'il y aura certes un litige entre l'entreprise en charge du chantier et les riverains. Ceci étant, je crois que rien n'obligeait la Ville à délivrer un permis de construire autorisant la création d'un parking souterrain sous cet immeuble. Il est parfois arrivé que la Ville demande, et c'est là son droit le plus strict, négocié et fasse retravailler un permis de construire pour que ce dernier corresponde aux caractéristiques d'urbanisme ou géologiques de Beauvais. En l'occurrence, vous avez décidé de laisser construire un parking souterrain là où nous savons bien qu'il est un peu périlleux de laisser faire cela.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, je pense que, comme nous tous, vous savez qu'il n'existe pas de règles précises en la matière sur un cahier des charges pour construire

un parking. A partir du moment où le permis de construire est en conformité – et je peux partager votre sentiment car il m'est déjà arrivé de trouver dommage d'être obligée de l'accorder –, les élus et le maire en particulier ne peuvent le refuser sous peine d'être attaqués devant les tribunaux pour abus de pouvoir. Vous le savez aussi bien que nous, et nous ne pouvons pas nous amuser à multiplier les procédures. Croyez bien que nous avons été tentés un certain nombre de fois depuis 10 ans. Nous avons par ailleurs essayé une fois et nous avons perdu. Après cela, il revient à la Municipalité de payer des indemnités et des modalités de retard pour non-respect des délais. Nous passons au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS ET SES COMMUNES MEMBRES

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le présent rapport a pour objet la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes, prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'une part et ses communes membres d'autre part, souhaitent organiser un groupement de commande afin notamment de :

- coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du groupement en matière de travaux quand leurs besoins sont identiques ;

Cette mise en commun des moyens doit permettre de faire diminuer les coûts inhérents aux procédures que devrait engager chaque membre s'il n'était pas dans le groupement ;

- faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;

- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement.

Ces objectifs, précisés par ailleurs à l'article 1 de la convention jointe en annexe, doivent donc permettre aux membres de mieux négocier les marchés de travaux qui leurs sont communs.

Ainsi, chaque membre du groupement doit s'engager, dans la convention à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique et fonctionnera avec la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, membre coordonnateur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la Convention constitutive du groupement de commandes de travaux du Beauvaisis ;

- d'approuver que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis soit le membre coordonnateur du groupement ;

- d'accepter que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, soit retenue pour les marchés de ce groupement ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention constitutive du groupement de commandes de travaux du Beauvaisis.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DU BEAUVAISIS

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis représentée par Caroline CAYEUX, Présidente, agissant en cette qualité au nom de ladite Communauté, en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2009,

D'une part,

### ET :

Les communes, membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

D'autre part,

### I - OBJECTIFS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et ses communes membres souhaitent organiser un groupement de commandes afin, notamment, de :

- > coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du Groupement en matière de travaux dont les besoins sont identiques. Cette mise en commun des moyens doit permettre de faire diminuer les coûts inhérents aux procédures que devrait engager chaque membre s'il n'était pas dans le Groupement ;

- > faciliter le processus de l'achat public pour les membres du Groupement par la globalisation des besoins ;

- > réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du Groupement.

### II - PRÉROGATIVES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Il est rappelé que :

- le Groupement de commandes est dépourvu de la personnalité juridique ;

- il n'est qu'un regroupement de ses membres qui eux seuls ont la personnalité juridique : le Groupement de commandes ne pourra jamais se substituer à ses membres pour réaliser des achats ;

- il n'a vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres la réalisation de travaux qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés ;

#### 1 - Les domaines de compétences du Groupement

Les domaines de compétences du Groupement sont limités à l'organisation des procédures des marchés publics de travaux.

Chaque membre du Groupement devra déterminer au préalable ses besoins.

Ces besoins devront être identiques soit par leur objet, soit par leur nature.

Le Groupement ne sera chargé que de la sélection du ou des titulaires pour un marché qui lui est confié. Le coordonnateur du Groupement pourra alors seulement signer et notifier

à chaque partie le marché. Il ne sera en aucun cas chargé de son exécution ; seule la personne responsable des marchés de chaque membre du Groupement aura la responsabilité de la bonne exécution du marché.

#### 2 - Détermination et obligations des membres du Groupement

*a) le coordonnateur du Groupement sera la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui devient donc "pouvoir adjudicateur" des marchés de travaux passés avec le Groupement.*

Sur demande de la majorité absolue des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, le coordonnateur pourra être modifié et désigné par un avenant approuvé dans des termes identiques par les assemblées délibérantes de chaque membre du Groupement. Les droits et obligations du coordonnateur seront inchangés.

En tant que coordonnateur, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prendra d'abord à sa charge les frais afférents au bon déroulement de la procédure de marché public. Elle émettra ensuite un titre de recette correspondant à la somme due par les autres membres du Groupement au prorata du nombre total des membres du Groupement (Cf.5).

Elle assurera et prendra toutes les mesures nécessaires pour convoquer et réunir la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

Le coordonnateur engage, en tant que mandataire, la responsabilité contractuelle de l'ensemble des membres du Groupement.

Le coordonnateur ne pourra cependant être tenu responsable dans les déterminations de la qualité des travaux, et des crédits budgétaires insuffisants alloués pour réaliser les travaux souhaités par un autre membre. Plus spécifiquement, le coordonnateur aura notamment pour tâche de :

- définir l'organisation de la procédure de consultation ;
- centraliser les besoins tels que déterminés par les membres du Groupement ;
- élaborer, en conséquence, le cahier des charges ;
- assurer et contrôler la légalité de la procédure de l'Avis d'Appel à la Concurrence à l'avis d'attribution ;
- transmettre le dossier d'achat au contrôle de légalité.

#### *b) les autres membres*

Chaque membre, dès lors qu'il aura accepté la compétence du Groupement par délibération, pour réaliser une procédure de marché public de travaux, devra au moins :

- transmettre au coordonnateur, dans les meilleurs délais, un état de ses besoins ;
- suivre personnellement l'exécution du marché qui lui incombe ;
- informer sans délai le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché.

#### 3 - La saisine du Groupement

Chaque membre aura la faculté de saisir l'ensemble des autres membres du Groupement afin que soit organisée une procédure de marchés publics de travaux commune. Pour cela, il sera procédé à un cumul de l'ensemble des besoins afin d'identifier la procédure applicable.

Dans cette demande, devront figurer l'objet ou la nature des travaux, les estimations techniques et financières réalisées par l'auteur de la saisine ainsi qu'un calendrier prévisionnel de la procédure. Les autres membres auront alors un délai de quinze jours pour indiquer s'ils sont ou non intéressés par la demande initiale.

Le coordonnateur du Groupement ne sera pas tenu par les erreurs d'estimation d'un des membres.

D'ailleurs, chaque membre du Groupement devra prendre une délibération autorisant le Groupement à organiser d'une part, et à signer et notifier d'autre part, le marché. Dans cette délibération, les estimations techniques et financières devront clairement apparaître.

#### 4 - Déclaration sans suite d'une procédure lancée par le Groupement

En principe, la déclaration sans suite du fait d'une seule des personnes responsables des marchés n'est pas possible.

Toutefois, et en cas d'accord commun exprimé formellement par chaque personne responsable des marchés des membres composant le Groupement, il sera possible pour la personne responsable des marchés du membre coordonnateur de déclarer sans suite une procédure.

#### 5 - Participation aux frais de procédures

Les frais de procédures sont engagés et mandatés par le coordonnateur.

Chaque membre du Groupement participe de manière égale aux frais de procédures. Ainsi, les frais afférents à une procédure seront divisés par le nombre de membres du Groupement. Le résultat sera le prix à payer par chaque membre.

Le coordonnateur émettra alors un titre de recette correspondant à ses frais de participation. Un détail sera obligatoirement joint avec le titre.

### **III - LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

#### 1 - Les membres de la Commission (art. 8 et 22 du Code des Marchés Publics)

##### *a) Désignation des membres à voix délibérative*

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis constitue la Commission d'Appel d'Offres du présent Groupement de commandes de travaux.

##### *b) Désignation des membres à voix consultative*

Le Président de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement pourra inviter :

- 1- le comptable du coordonnateur du Groupement ;
- 2- le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations ;
- 3- toute personne spécialement compétente dans la matière objet de l'appel d'offres.

##### *c) Démission d'un membre à voix délibérative*

Si un représentant de la Commission d'Appel d'Offres décide de démissionner de cette fonction, il est tenu d'en avertir dans les plus brefs délais le Président de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

De même, un représentant perdra de plein droit sa capacité à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement si notamment :

- il a démissionné de l'Assemblée Délibérante qui l'avait élu pour être membre de la Commission d'Appel d'Offres ;
- il a démissionné de la Commission d'Appel d'Offres qui l'avait élu pour être son représentant au sein de la Commission de Groupement.

#### 2 - Les réunions de la Commission

##### *a) La convocation*

Conformément à l'article 23 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'offres du Groupement sera convoquée au moins cinq jours francs avant la date de réunion prévue. À défaut, la réunion ne pourra avoir lieu.

Lors de la convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, un ordre du jour précis devra être indiqué. La Commission ne pourra examiner que les points figurant sur cette convocation.

##### *b) Le quorum*

La réunion ne pourra avoir lieu que si plus de la moitié des membres de la Commission du Groupement est présente.

À défaut, la réunion ne pourra avoir lieu et la Commission devra être à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, conformément au point III-2-a de la présente convention.

Dans ce cas, elle statuera sans condition de quorum dès lors qu'un membre et le Président sont présents.

#### IV - DÉROULEMENT DES PROCÉDURES DE DÉSIGNATION DES TITULAIRES DE MARCHÉ

La Commission d'Appel d'Offres du Groupement se conformera en tout point aux exigences imposées par le Code des Marchés Publics.

Ainsi le Président de la Commission pourra ouvrir préalablement les plis de candidatures reçus dans le cadre de la procédure examinée par la suite.

La Commission constatera la présence ou l'absence des pièces demandées à l'appui de la candidature ou de l'offre.

La Commission pourra, lorsque la complexité du dossier l'exige, surseoir à statuer pour l'attribution du marché et demander aux services compétents du membre coordonnateur de réaliser l'analyse des dossiers.

Au regard des critères de jugement préalablement établis dans le cahier des charges, la Commission arrêtera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction du (des) critère(s) établi(s) dans le cahier des charges et désignera son auteur comme titulaire du marché.

La Commission présentera alors le ou les titulaires les mieux-disants à la personne responsable des marchés coordonnatrice du Groupement afin qu'elle signe et notifie chaque marché du Groupement.

#### V - EXÉCUTION DES MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT

Lorsque la Personne Responsable des Marchés coordonnatrice a signé et notifié le marché du Groupement, il appartient à la Personne Responsable des Marchés de chaque membre du Groupement de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Ainsi, la responsabilité de l'exécution des marchés par l'intermédiaire du Groupement relèvera de chaque membre du Groupement pour la partie qui le concerne.

#### VI - ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES DU GROUPEMENT

L'admission de nouveau membre au Groupement fera l'objet d'un avenant à la présente convention entre les membres du Groupement et le nouveau membre.

Cet avenant devra être approuvé dans des termes identiques par une délibération des assemblées délibérantes de chaque membre.

#### VII - RETRAIT DU GROUPEMENT

La demande de retrait du Groupement est adressée au Coordonnateur. Cette demande n'aura en aucun cas besoin d'être justifiée et sera accordée de plein droit.

Cependant, cette demande ne doit pas avoir pour effet de contrevenir à l'article II-4 de la présente convention.

Si une demande devait prendre effet au cours d'une procédure initiée par le groupement, le retrait ne sera accordé de plein droit qu'au terme de la procédure.

#### VIII - DISSOLUTION DU GROUPEMENT

La dissolution pourra être prononcée :

- si tous les membres du Groupement le demandent ; elle sera effective lorsque tous les membres auront pris une délibération de leur assemblée délibérante concordante la prononçant ;
- lorsqu'il ne reste plus qu'un seul membre du présent Groupement ;
- au terme de la présente convention constitutive.

#### IX - DURÉE DU GROUPEMENT

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les membres fondateurs.

La durée d'existence du Groupement ne saurait excéder quatre ans à compter de la date de signature de la présente convention.

à Beauvais, le

*Pour la Communauté d'Agglomération  
du Beauvaisis*

**Caroline CAYEUX**  
*Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Beauvaisis*

*Pour les Communes membres*

*Signature du Maire  
de chaque commune*

**M. VIGUIER :** Je vous informe que nous voterons favorablement ce rapport. Mais puisqu'il s'agit d'un rapport qui a trait à une nouvelle mutualisation entre la Ville et l'Agglomération, je vous rappelle que la seule chose que vous n'avez pas souhaité mutualiser dans ce cadre, ce sont les élus de l'opposition municipale. Nous sommes obligés de vous saisir d'une question qui ressort plus directement à la Communauté d'agglomération puisque, ce faisant, nous vous informons, comme nous informons l'ensemble des délégués représentant la Ville de Beauvais au Conseil d'agglomération d'un sujet en particulier. Nous avons été saisis, comme vous-même et comme les maires de l'agglomération beauvaisienne, d'une demande émanant de deux associations : l'Association Solidarité Migrants et la Ligue des Droits de l'Homme. Nous avons donc été saisis au sujet de l'intitulé d'une des commissions de l'Agglomération qui est : « Prévention de la délinquance, gens du voyage, sécurité »...

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, j'ai été extrêmement tolérante sur la première intervention. Nous n'allons pas, à chaque délibération, parler à propos... Cela est hors-sujet, et c'est à moi de maîtriser l'ordre du jour !

**M. VIGUIER :** Mais, Madame le Maire, c'est un sujet que nous ne pouvons pas porter au Conseil communautaire puisque vous nous en avez exclus !

**Mme Le MAIRE :** Non, Monsieur VIGUIER, cela n'a rien à voir. Je vous demande de rester dans l'ordre du jour.

**M. VIGUIER :** En l'occurrence, Madame le Maire, je souhaiterais que vous portiez au Conseil communautaire...

**Mme Le MAIRE :** Non, M. VIGUIER, je veux bien être courtoise...

**M. VIGUIER :** Moi aussi, je suis très courtois avec vous, Madame le Maire. Il s'agit simplement qu'on puisse mettre un terme à cet amalgame objectivement choquant et contraire à tous les principes républicains. Vous savez qu'originellement, la République française...

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, je sais bien que vous êtes en campagne électorale, mais franchement, vous pensez que cela intéresse nos collègues ?

**M. VIGUIER :** Je ne crois pas que ce soit là un sujet de campagne électorale. Cela n'a jamais été pour nous un sujet de campagne électorale. Il l'est peut-être pour vous...

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, cela n'a rien à voir avec la délibération !

**M. VIGUIER :** Traditionnellement, la République assimile les problématiques liées aux gens du voyage avec celles liées à

l'habitat et au logement. Or, la Communauté d'agglomération, peut-être par erreur – mais une erreur peut être rectifiée –, a assimilé les problématiques liées aux gens du voyage aux questions de prévention de la délinquance et de sécurité, ce qui n'est pas admissible. Nous ne demandons aucune délibération du Conseil municipal, ce n'est pas l'objet, mais nous voulons nous faire le relais publiquement de cette demande de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Association Solidarité Migrants. Nous vous demandons donc, Madame le Maire et Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, de bien vouloir remédier au plus vite à cette terminologie contraire aux principes républicains !

**Mme Le MAIRE :** Vous attendrez 2014 !

**M. CHENU :** Madame le Maire, mes chers collègues, cher Thibaud VIGUIER, il existe une sorte de règle non écrite entre les élus de ce Conseil municipal que nous avons respectée jusqu'à présent, et ce quelles que soient les échéances électorales auxquelles les uns et les autres pourrions être candidats. Cette règle est de ne pas se servir du dernier Conseil municipal avant les élections comme d'une tribune pour détourner l'ordre du jour et s'exprimer sur tel ou tel sujet. Je crois que cela n'est pas respectueux de notre assemblée. Nous nous éloignons énormément de l'ordre du jour. Vous l'avez fait sur un premier dossier, Madame le Maire vous l'a fait remarquer tout en acceptant de vous répondre. Bravo, tant mieux. Si, à chaque fois que nous abordons un sujet, vous pouvez glisser une problématique liée au canton dans lequel vous vous présentez, nous terminerons ce Conseil municipal très tard, nous ne gagnerons pas en clarté et nous ne sommes pas là pour cela. Ce dernier Conseil Municipal, qui a lieu avant les élections cantonales, ne doit pas nous servir aux uns et aux autres de tribune, il ne servira pas de tribune à Madame HOUSSIN puisqu'elle est absente, il ne nous servira pas plus de tribune d'ailleurs. Nous travaillons sur un ordre du jour précis. Nous pouvons comprendre qu'une fois ou deux, vous tentiez de sortir de cet ordre du jour pour glisser vos problématiques, pour montrer que vous êtes au courant de ceci ou de cela, que vous vous positionnez sur tel ou tel dossier. Mais respectez l'ordre du jour, sinon il n'y a plus de raison de réunir le Conseil municipal au rythme que la loi nous impose, nous parlons de tout, c'est le café du commerce, et, en réalité, nous ne travaillons pas sérieusement. Vous essayez d'entrer en polémique sur les migrants ; tout à l'heure, il s'agissait d'un sujet qui n'avait strictement rien à voir avec le poste de chargé de mission que nous étions amenés à adopter. Respectons l'ordre du jour, respectons les élus, travaillons sérieusement. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'ensemble des sujets de la ville, ou du national d'ailleurs, puisque ce sujet a une résonance nationale. Je suis persuadé que vous ne gagnez rien à faire cela.

**Mme Le MAIRE :** Mesdames et messieurs qui êtes témoins de ce Conseil municipal, qui que vous soyez, je vous demande de respecter le Conseil municipal et les élus qui s'expriment ainsi que le silence. Que les choses soient claires.

**M. AURY :** Madame le Maire, je veux simplement vous faire remarquer que nous n'avons pas d'autres endroits que le Conseil municipal de Beauvais pour parler de sujets qui relèvent de l'Agglomération, puisque vous avez décidé d'exclure l'opposition du Conseil d'agglomération. Cela n'est pas démocratique. Nous en faisons le constat. Nous sommes donc obligés d'aborder les sujets de l'Agglomération ici si nous voulons qu'ils puissent être entendus. Je m'associe complètement à l'intervention qui a été faite par mon collègue Monsieur VIGUIER.

**Mme Le MAIRE :** Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

## AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

### M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2011 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2011 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre de projets des associations suivantes :

- Amicale des Etudiants GEA/IUT de l'Oise ..... 700 €
- IUT de l'Oise ..... 300 €
- Association de Défense et de Promotion ..... 700 €  
des Assistantes Maternelles du Beauvaisis (ADPAMB)
- Association des Amis des ..... 1 500 €  
Fêtes Jeanne-Hachette

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

<b>SOUS-FONCTION/RUBRIQUE</b>	
025 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042	
<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	
N° 1 • Amicale des Étudiants GEA/IUT de l'Oise	
N° 2 • IUT de l'Oise	
N° 3 • Amis des Fêtes Jeanne-Hachette	
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTEE</b>	
N° 1	700 €
N° 2	300 €
N° 3	1 500 €

<b>SOUS-FONCTION/RUBRIQUE</b>	
520 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042	
<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	
• Association de Défense et de Promotion des Assistantes Maternelles du Beauvaisis (ADPAMB)	
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTEE</b>	
700 €	

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY :** Madame le Maire. Je regrette simplement, une nouvelle fois, que ce dossier n'ait pas été l'occasion d'accorder une subvention complémentaire au Comité de défense des locataires du quartier Argentine qui mène une action d'utilité

publique au service des locataires de ce quartier et qui réclame depuis plusieurs années que lui soit accordée une subvention un peu plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je crois que nous nous honorerions d'aider à l'activité de cette association.

**Mme Le MAIRE :** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

## PROGRAMMATION D'ELISPACE 2011

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la Régie d'Exploitation d'Elispace, votés par le Conseil Municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant pour l'année 2011 :

#### 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2011

##### - MANIFESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Du 25 au 28 février : Exposition Camping-car
- Jeudi 3 mars : La Plus Grande Guinguette du Monde
- Jeudi 10 mars : Jamel DEBBOUZE
- Du 25 au 27 mars : Salon de l'Habitat
- Mercredi 30 mars : Forum de l'Emploi et de la Formation
- Jeudi 7 avril : Assemblée Générale de la Banque Populaire
- Dimanche 10 avril : Les Plus Grands Ballets Classiques
- Mercredi 13 avril : Jean-Louis AUBERT
- Jeudi 5 mai : Spectacle de fin d'année du Collège Henri Baumont
- Mercredi 18 mai : Assemblée Générale de Groupama
- Samedi 21 mai : Bal de la Gendarmerie
- Jeudi 26 mai : GREGOIRE

#### 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2011

- Dimanche 28 août : Salon de la Carte Postale
- Jeudi 8 septembre : Salon des Comités d'Entreprises
- Les 5 et 6 novembre : 9<sup>e</sup> Salon du Mariage
- Du 9 au 11 décembre : Noël pour Tous
- Les 14,15,17 et 18 décembre : Cirque Impérial Show

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie d'Elispace le 26 novembre 2010.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## RÈGLEMENT DU SINISTRE INCENDIE MATERNELLE MARCEL PAGNOL

50. RUE DE SÉNÉFONTAINE

PROPOSITION D'INDEMNISATION DE L'ASSUREUR

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 29 septembre 2009, un incendie volontaire a occasionné

d'importants dégâts aux locaux de l'école maternelle Marcel Pagnol.

Conformément aux clauses du contrat d'assurances souscrit, le Cabinet Elex, expert désigné par la ville et son assureur, la Compagnie MMA (Laurence LISON), a retenu les dégradations et les dommages occasionnés par ce sinistre à hauteur de 43.640 euros pour le bâtiment et 18.305,12 euros pour le mobilier soit un montant total d'indemnisation de 61.945,12 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette offre de règlement ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. TABOUREUX :** Il est parfois de bon ton – j'appelle cela de mauvais ton – de critiquer les services de la Ville. Je pense que ces services ont été plus qu'exemplaires, ils ont fait beaucoup plus qu'ils n'étaient censés faire et, tous services confondus, ont travaillé jour et nuit. Cela a été reconnu par les enseignants de l'école, par les parents d'élèves. Nous pouvons donc souligner le travail exemplaire fait dans le cadre de ce sinistre.

**M. AURY :** Madame le Maire, je souhaite intervenir en complément de l'intervention de Monsieur TABOUREUX. Cela devrait nous conforter, vous conforter, dans le fait de conserver une régie municipale des services techniques complète et avec un nombre de personnels suffisant. Nous avons vu, lorsque nous sommes confrontés à un sinistre comme celui-là, que le travail effectué par les agents de cette régie publique des services publics municipaux est un moyen très efficace de faire face au problème. Je voudrais que cela serve, en quelque sorte, de leçon, et que cela mène à arrêter une dérive qui me semble être en cours et qui vise à diminuer peu à peu les effectifs et les moyens des services techniques.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, il n'a jamais été question, dans l'esprit de l'équipe municipale, de baisser, diminuer, voire de supprimer, comme j'ai cru l'entendre de certaines voix, les services techniques. Depuis dix ans que je suis ici, ils ont fait la preuve de l'extrême qualité de leurs talents et de leurs compétences, que ce soit dans les événements d'intempérie ou que ce soit dans les réparations d'incendies ou de dégradations des locaux de la Ville. Ils ont des compétences exceptionnelles, je suis allée souvent les rencontrer et le leur dire. Je transmets encore une fois à Monsieur MORELLE, ici présent, notre grande reconnaissance pour les services techniques municipaux.

**M. AURY :** Je souhaite apporter un simple complément : la compétence des services techniques n'est évidemment pas remise en cause. Il me semble, et j'aimerais être aussi optimiste que vous, qu'un certain nombre de ces services ne dispose pas ces dernières années de tous les moyens nécessaires à un bon fonctionnement. Certains d'entre eux ont vu, il me semble, leurs effectifs réduits et leurs moyens limités. Je le regrette.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, pour clore ce débat, sachez que nous nous efforçons de leur donner les moyens de réussir leurs missions, et je crois qu'aujourd'hui, ils sont parfaitement exemplaires dans l'exercice de leur travail et qu'ils ont les moyens de travailler dans d'excellentes conditions. Sachez également qu'il s'agit là d'un de mes soucis et que, bien évidemment, certains métiers évoluent pour aller vers plus de technicité et les agents souvent s'en félicitent. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc voté à l'unanimité.

## CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROLONGATION ET PROGRAMMATION 2011

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) adopté le 5 mars 2007 constitue le cadre par lequel la ville de Beauvais, l'État, le Département, et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent dans la mise en oeuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté.

Initiés en 2007 et conclus pour une durée de trois ans, les Contrats urbains de cohésion sociale ont été prolongés par circulaire du 1er juillet 2010 et demeureront en vigueur, selon la circulaire du 8 novembre 2010, jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans l'attente de la signature de l'avenant de prolongation, le CUCS de Beauvais est reconduit pour 2011 sur la base de la convention cadre initiale.

A ce titre, la programmation 2011 du CUCS de Beauvais participe à la concrétisation des six objectifs fixés par la convention cadre à savoir :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement de l'offre urbaine ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'animation des quartiers en difficultés.

L'ensemble du programme d'actions 2011 s'élève prévisionnellement à 53 475 620 € pour lequel la Ville de Beauvais va engager des dépenses pour un montant de 3 716 218 € réparti de la manière suivante :

- 2 213 105 € en crédits d'investissement correspondant au volet Amélioration du cadre de vie et renouvellement de l'offre urbaine ;
- 1 503 113 € en crédits de fonctionnement correspondant aux volets Emploi et développement économique, Réussite éducative, Accès à la santé et Citoyenneté et prévention de la délinquance.

L'exécution de ce programme d'actions est conditionnée par l'engagement financier de l'État et des autres partenaires financiers sollicités.

Vu la circulaire du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale en 2011,

Vu la programmation 2011 du CUCS de Beauvais,

Considérant que les actions inscrites dans ce programme entrent dans les objectifs fixés par la convention cadre du CUCS,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger l'application du CUCS de Beauvais pour l'année 2011 dans l'attente de la signature de l'avenant de prolongation jusque 2014 ;
- de confirmer la mise en oeuvre du programme d'actions 2011 du CUCS impliquant une participation financière de la Ville de 3 716 218 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme ABLA :** J'ai comparé avec les chiffres de l'année dernière, et je remarque une augmentation significative de l'ordre de 2 939 407 €. J'ai une question par rapport au volet G « le suivi du dispositif CUCS », concernant l'équipe opérationnelle. Cette dernière était déjà constituée en 2010 de 13 personnes. En regardant le budget, je remarque que l'ACSE ne participe plus au financement, ainsi qu'une baisse à la marge de 8 030 € en moins avec la participation de la Ville. Avec 38 520 €, que s'est-il passé au niveau de la rémunération de ces 13 personnes ?

**M. PIA :** Nous avons eu une réunion avec le Sous-préfet de Senlis qui suit le dossier CUCS pour la Préfecture. Il nous a été expliqué que l'État souhaitait recentrer ses interventions sur des actions plus opérationnelles. En l'occurrence, l'État ne veut plus financer l'équipe opérationnelle du CUCS qui devra nécessairement être financée par le budget municipal. A l'inverse, l'État souhaite intervenir davantage sur d'autres dispositifs, telles que la réussite éducative et les actions menées au niveau du CUCS. Lorsque nous travaillons avec les services de l'État, c'est un peu sur le principe des vases communicants, dans la mesure où quand l'État met moins d'argent dans une action, il en met plus sur d'autres, et nous, inversement, nous en mettrons plus sur l'équipe opérationnelle. Ne vous inquiétez pas, nos agents qui ont la lourde charge de suivre le CUCS seront rémunérés, il n'y a aucun souci !

**Mme Le MAIRE :** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contraires ? Des abstentions ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

*En annexe, la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.*

## DÉLÉGATION DU CONTINGENT PRÉFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Compte tenu des modifications apportées par le Préfet de l'Oise à la convention de délégation du contingent préfectoral, votée lors du conseil municipal du 18 octobre 2010, notamment les ajouts des articles 5, 6 et 7, il apparaît nécessaire de présenter un nouveau projet de convention qui annule et remplace la délibération approuvée lors du conseil municipal précité.

En application des dispositions des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation, l'Etat dispose d'un droit de réservation de 30% sur les logements locatifs sociaux de chaque organisme bailleur dénommé « contingent préfectoral ». 5% de ce droit bénéficient aux agents civils et militaires de l'Etat. Ce droit s'exerce dès la première location et au fur et à mesure que les logements se libèrent. Disposent également d'un droit de réservation de logements les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les employeurs, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les chambres de commerces et d'industrie.

L'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale donne la possibilité aux préfets de déléguer aux maires par voie de convention tout ou partie de leur droit de réservation (hormis les 5% du contingent réservé aux agents civils et militaires de l'État).

Compte tenu de la très forte pression qui pèse sur la demande de logement social, des rares libérations de logements, la gestion en direct de ce contingent revêt un intérêt tout particulier à Beauvais.

Après considération des articles, lois et circulaires et courrier énumérés ci-dessous :

\* Articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

\* Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale, notamment son article 10,

\* Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

\* Circulaire du 17 janvier 2005 prise en application de l'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : possibilités de délégation des réservations préfectorales des logements locatifs sociaux,

\* Circulaire UHC n° 2007-33 du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 précitée,

\* Courrier de Monsieur le Premier Ministre en date du 6 décembre 2010 adressé à Monsieur le Préfet de l'Oise,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention ci-joint,
- de préciser que la convention prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2011,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention de délégation du contingent préfectoral de logements sociaux.*

**4308**

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011**

**Mme ROUBI-GEFFROY :** Je voulais d'abord apporter une petite précision de forme. Dans l'article 7, il me semble que le dernier mot n'est pas complet. « Délégation des contingents des personnes pri... » : il manque, à mon sens, la fin du mot.

**Mme Le MAIRE :** Bien vu, Madame ROUBI !

**Mme ROUBI-GEFFROY :** Je lis tous les documents très attentivement. J'étais intervenue lors du Conseil municipal du 18 octobre dernier, lors duquel nous avons voté contre la délibération qui nous était alors proposée. J'avais expliqué les motifs qui avaient motivé notre décision. Dans mon explication, j'avais parlé de la gestion des services de l'État du contingent qui permet de maintenir l'égalité territoriale de toutes ces situations qui relèvent de la solidarité nationale et du droit au logement opposable. J'avais cité le DALO qui n'était alors pas mentionné dans la convention. Je pense en effet qu'il faudrait faire attention à ce public de personnes défavorisées. Le logement social est précieux, et je suis heureuse de voir que cela est précisé dans la nouvelle convention. Cependant, nous n'avons pas changé d'avis et nous voterons contre, car les motifs qui avaient motivé notre vote contraire au mois d'octobre n'ont pas changé.

**M. AURY :** En complément de l'intervention d'Anne ROUBI, je voudrais dire qu'à travers cette délibération qui confirme l'essentiel de celle qui avait été adoptée le 18 octobre 2010, l'État se décharge de ses responsabilités, à la charge de la Ville de Beauvais. Vous l'avez dit vous-même, cela a été un long travail pour identifier les différents contingents. Il va être également à la charge de la Ville de gérer les attributions du contingent préfectoral. Les règles n'ont pas changé : ce ne sont plus les services de l'État qui gèrent cela, mais bien les services de la Ville de Beauvais. Il s'agit là encore d'une nouvelle illustration de ce transfert de charges de l'État sur les collectivités locales, et je crois que c'est une illusion, et cela est un euphémisme, de faire croire que cela permettrait à la Ville de Beauvais d'avoir davantage de logements à loyer modéré à offrir, d'autant qu'il n'est absolument pas prévu d'en construire de nouveaux. Il s'agit là d'un symbole du désengagement de l'État qui, je le dis, a été mis en accusation terrible de sa politique du logement il y a quelques jours, à travers le rapport de la Fondation Abbé Pierre. Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération qui n'améliore en rien la situation à Beauvais et qui n'est que la prise d'une charge qui devrait relever de l'État.

**Mme Le MAIRE :** Dont acte.

**Mme ABLA :** Je garde la même position que j'avais eue le 18 octobre 2010. Je ne suis pas contre le fait que l'État, par le biais du Préfet, confie la gestion de son contingent à la Ville de Beauvais. J'avais regretté, et je regrette encore, ce transfert de compétences sans compensation financière. Avec cette nouvelle délibération, c'est encore un surcroît de travail pour les salariés de notre Ville en charge du logement.

**Mme CARPENTIER :** Pour avoir exercé ma profession en centre d'hébergement jusqu'en décembre 2010, je me félicite de ce transfert. Bien que je regrette qu'il n'y ait pas plus de moyens, j'apprécie la création d'un lieu d'enregistrement unique à Beauvais. Chaque travailleur social est obligé, à l'heure actuelle, de faire sept dossiers de demande de logement. Il n'y en aura plus qu'un à remplir. Je ne dis pas que cela augmentera le nombre de logements, mais la commune est plus près de toucher la réalité des besoins. Aujourd'hui, nous devons faire du social et du très social, comme je l'ai déjà dit ici. Pour ma part, concernant ce changement d'article qui précise le niveau prioritaire du DALO, je voterai pour.

**M. CHENU :** Je rejoins tout à fait Madame CARPENTIER, à l'inverse de la pensée de Thierry AURY. Nous avons besoin, en ce qui concerne le logement social, de faire du sur-mesure, de faire dans la dentelle. Plus une Ville peut s'occuper de son

logement social, plus elle peut être à même de gérer un contingent, mieux elle peut travailler. Évidemment, cela représente une charge de travail supplémentaire pour des agents de la Ville, et il faut les saluer et les remercier du travail considérable qu'ils font. Je rejoins tout à fait Brigitte CARPENTIER sur ce qu'elle dit. Il s'agit d'un travail tellement subtil, dans un domaine qui touche l'intime, et je considère qu'en gérant nous-mêmes un contingent supplémentaire de logements sociaux, nous allons dans le bon sens.

**Mme Le MAIRE :** Je vous propose de voter. Combien y a-t-il de votes contre ? Vous êtes 8. Je vous remercie, le rapport est adopté à la majorité.

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "RÉNOVATION DES VITRINES"

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% État et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 21 janvier 2011, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

- O'Délice (SARL les Crêpes à tantine, 35 rue Malherbe) :  
Montant des dépenses subventionnables : 4 337 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 1 735 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

- Cymbeline Paris (27 rue de Gesvres) :  
Montant des dépenses subventionnables : 49 740 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 19 896 euros, représentant 40% des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant des subventions s'élève à :

- O'délice : 1 735 euros.
- Cymbeline Paris : 19 896 euros

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer les subventions précitées,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires au versement de la subvention.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CONVENTION AVEC L'UNION DES  
COMMERCANTS ET ARTISANS DE  
BEUVAIS (U.C.A.B.)***PROGRAMME D'ANIMATIONS***M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL**

L'Union des Commerçants et Artisans de Beauvais (U.C.A.B.) participe activement à l'animation de la Ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire. Pour continuer à oeuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention. Cette année, compte tenu du programme d'animations proposé par l'UCAB, le montant maximum de la subvention s'élève à 40 000 euros.

Compte tenu du montant de la subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à l'UCAB de mettre en oeuvre dès à présent son programme d'animations, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la Convention pluri-annuelle d'Objectifs et de Moyens.*

**Mme ROUBI-GEFFROY :** Je suis surprise de trouver, page 9, de cette convention, en lieu et place du budget prévisionnel, une seule ligne : « le budget prévisionnel des animations représente un montant de 70 000 € ». Je pensais que c'était un oubli et que nous trouverions sur nos tables le budget prévisionnel de l'association UCAB. Comme nous avons voté lors du dernier Conseil municipal toutes les subventions et conventions pour les associations qui reçoivent plus de 15 000 €, je pensais que nous aurions un budget prévisionnel, comme cela est le cas pour toutes les autres associations. Je suis étonnée, et ce qui m'étonne encore plus est que, je suis Conseillère municipale depuis 2008, et depuis 2008, tous les ans, je fais remarquer qu'il manque les éléments financiers dans la convention de l'UCAB. En 2008, la subvention était de 54 000 € pour un budget prévisionnel de 79 000 € et pas de budget prévisionnel détaillé. En 2009, 60 000 € de subvention ont été versés pour un budget prévisionnel de 169 000 €. La subvention 2010 était de 60 000 € pour un budget prévisionnel de 100 000 €. Et la subvention 2011 n'est que de 40 000 €, avec un budget prévisionnel qui tient en une ligne de 70 000 €. Je m'interroge : cela veut-il dire que les actions de l'UCAB sont en nette diminution ? Nous n'avons pas d'autres éléments qu'une liste des actions, à mon avis insuffisante, car elle ne donne pas une idée réelle de l'activité de l'association. Je suis étonnée, et je pense que je vais m'abstenir sur ce dossier.

**M. LOCQUET :** Effectivement, nous n'avons jamais donné ces dossiers. L'UCAB remet régulièrement ses bilans et ils sont étudiés par les services avant d'apporter la subvention. Cette dernière est versée une fois les factures acquittées, ce qui nous permet de réajuster année après année. L'UCAB a décidé de faire des économies, mais pas moins d'opérations, ce n'est pas en tout cas ce que nous souhaitons. Cela explique pourquoi la subvention est en baisse cette année.

**M. CHENU :** Je suis également étonné. Dans d'autres dossiers, l'opposition soutient ou fait semblant de soutenir le commerce beauvaisien, et je m'aperçois que cette même opposition, au travers de la remarque de Madame ROUBI, retrouve ses préventions, ses interrogations et parfois sa méfiance dès lors qu'il s'agit de soutenir le commerce beauvaisien. Vous renouez finalement avec cette diatribe, ce verbe que vous aviez lors du précédent mandat lorsque vous parliez du « lobby des commerçants » quand il s'agissait de voter une subvention pour soutenir le commerce beauvaisien. Je le regrette. Chaque année, vous émettez des réserves dans ces dossiers. Cela s'explique, vous avez effectivement une histoire compliquée lorsqu'il s'agit de soutenir les commerçants beauvaisiens.

**M. PIA :** J'entends bien, Madame ROUBI, ce que vous dites au sujet du budget prévisionnel, et je pense que nous pouvons améliorer les choses l'année prochaine. J'attire cependant votre attention sur l'annexe 3 concernant les indicateurs et conditions d'évaluation qui montrent que, par rapport aux actions menées par cette association, nous nous sommes donnés les moyens d'évaluer réellement les actions poursuivies et, au besoin, de réajuster les financements. Nous faisons preuve d'une extrême vigilance par rapport à cela. Il reste vrai que la présentation des finances et du budget peut être améliorée.

**M. AURY :** Madame le Maire, je ne comprends pas très bien la diatribe de Sébastien CHENU suite à l'intervention très mesurée d'Anne ROUBI. Elle a simplement pointé une question de principe. Elle a fait remarquer et s'étonne que ce qui était demandé à toutes les associations municipales ne le soit pas dans ce cas précis. Nous avons voté le dossier précédent qui concernait également le commerce sans aucun problème. Aucune remarque de principe n'a été faite s'opposant au soutien de l'animation commerciale en centre-ville. J'ai le sentiment que Sébastien CHENU anticipe déjà un dossier à venir et que, pour tenter de prévenir le mécontentement profond des commerçants du centre-ville au sujet d'un dossier

dont nous allons parler dans quelques instants, il cherche à se rattraper aux branches. Cela me paraît quelque peu indigne. La remarque d'Anne ROUBI était pertinente, d'autant qu'elle l'a faite de manière constante ces dernières années. Je remercie Monsieur PIA de reconnaître qu'il existe là un manque dans ce dossier.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, comme j'aime la cohérence, j'ai vérifié les dossiers de demandes de subventions de cette association. J'ai remarqué qu'elle avait, chaque fois, fait l'unanimité du Conseil municipal. J'ai néanmoins une observation à faire concernant la localisation. L'action est limitée au centre-ville, et je trouve cela dommage. Il y a deux ou trois ans avait eu lieu une tentative de recherche de partenariat avec les centres commerciaux des différents quartiers, et je ne sais pas si ce travail a été poursuivi et pour quelles raisons nous nous limitons au centre-ville.

**M. PIA :** Je partage votre point de vue, Madame ABLA, à la différence près que nous ne demandons pas mieux que d'avoir des porteurs de projets. Si les commerçants dans les quartiers sont prêts à nous faire des propositions, nous sommes tout à fait susceptibles de les entendre, et Charles LOCQUET, ainsi que moi-même, ne manquerons pas de proposer une aide de la Ville de Beauvais aux projets d'associations commerciales de quartier. Cela s'est déjà produit, mais force est de constater qu'effectivement nous avons du mal à mobiliser les commerçants dans les quartiers. Cela est lié à un contexte extrêmement difficile.

**M. VIGUIER :** Juste un mot, Madame le Maire, pour dire que les questions posées sont constructives et ne relèvent pas de la polémique. La problématique était de savoir où en était l'UCAB dans les actions menées ces derniers mois et dans ses projets d'activité, y compris pour se ressourcer. Nous lisons ici ou là dans la presse, nous faisons nos courses à Beauvais et discutons avec les commerçants, et nous sentons bien depuis quelques mois un moindre entraînement des commerçants beauvaisiens autour des initiatives de l'UCAB, ou, en tous les cas, d'un certain nombre d'entre elles. Je le déplore totalement. Il est vrai que quelques actions n'ont pas connu un succès très important. La question de soutenir l'UCAB ne se pose pas : nous le soutenons tous les ans et sommes d'accord pour le faire. Mais comment faire en sorte qu'en soutenant l'UCAB, nous soutenions plus et davantage encore le commerce beauvaisien ? Il nous semble qu'un petit décalage s'est opéré au fil du temps entre les commerçants beauvaisiens et leur représentation, et je ne sais pas à quoi cela est dû. Il nous appartient d'analyser cela ensemble. Il nous faut veiller à ce que ce fossé ne se creuse pas davantage et, au contraire, il se resorbe. Quant à la défense du commerce beauvaisien, je pense que, dans quelques minutes, chacun se rendra compte que nous avons à cœur, comme à l'accoutumée, de le défendre.

**Mme Le MAIRE :** Pour conclure sur ce point, je voudrais simplement dire un mot en ce qui concerne l'équipe municipale et la défense du commerce beauvaisien. Pour la première fois depuis que nous sommes arrivés ont eu lieu les opérations FISAC et nous ne pouvons pas être pris en défaut, au sein de cette équipe, pour avoir soutenu, et je dirais d'ailleurs mis l'accent sur le soutien du centre-ville et des commerces dans les quartiers. Nous en sommes au troisième FISAC, comme vous venez de le noter. Je tiens également à vous rappeler que les sommes allouées sont extrêmement importantes puisque le deuxième FISAC a été, à son époque, le plus important de France jamais obtenu. La vie associative a ses responsables, dans les domaines culturel, commercial ou sportif, et il leur revient d'insuffler un dynamisme. Nous sommes des partenaires, mais nous ne sommes que des partenaires. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le

rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## **PROJET PÔLE COMMERCIAL PLACE DU JEU DE PAUME**

*AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD*

CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE INSERTION  
RÉUSSIE

### **MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Le 29 mars 2010, le Conseil Municipal autorisait la SCI Hammerson Beauvais à poursuivre, dans les mêmes conditions prévues par les deux protocoles signés avec Foruminvest France, le projet d'implantation d'un pôle commercial sur la Place du Jeu de Paume.

Le protocole présenté lors du conseil municipal du 13 mai 2009 prévoyait la signature de la charte d'accompagnement pour une insertion réussie du projet, ainsi que la signature de la promesse de vente du terrain, avant le 30 novembre 2010.

Cette charte prévoit notamment :

- l'insertion urbaine harmonieuse du projet (gestion des flux de circulation, intégration des vestiges, qualité architecturale, gestion du chantier ...)
- d'impliquer le projet dans la dynamique commerciale du Centre Ville de Beauvais (programmation commerciale adaptée, contribution de 300 000 euros pour l'animation du Centre Ville ...)
- de réussir le pari de l'emploi (préparation des opérations de recrutement, favoriser les demandeurs d'emplois locaux ...).

Compte tenu des changements intervenus suite à la cession des potentiels de projets par Foruminvest France, il convient de signer un avenant avec la SNC Hammerson Beauvais pour leur permettre de prolonger les délais initialement prévus.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- signer l'avenant avec la SNC Hammerson Beauvais ;
- signer la charte d'accompagnement réussie du Projet.
- de diligenter les enquêtes publiques préalables à la désaffectation et au déclassement des espaces publics devant être cédés à la SNC Hammerson Beauvais, à savoir notamment le parking de la place, l'extrémité de la rue du 27 juin comprise entre la rue Jacques de Guehengnies et le boulevard Saint André et l'îlot vert attenant situé au nord, ainsi que la partie du Boulevard Saint André permettant la construction des trémies d'accès au parking.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, l'avenant au Protocole d'accord relatif à l'aménagement de la Place du Jeu de Paume.*

**Mme Le MAIRE :** J'espère, mes chers collègues, et je le dis en préambule à ce débat, que les uns et les autres auront à cœur de s'exprimer, mais de s'exprimer dans la retenue et le calme qu'impose l'élocution d'un Conseiller municipal ou d'un adjoint. Ceci étant posé, je me permets une petite intervention avant de présenter la délibération. Petite intervention ou grande intervention ? Je suis un peu partagée au moment où je me lance. Ce dossier, quoi que nous en disions ou pensions, est, après dix ans de gestion municipale par l'équipe « Beauvais pour tous », le signe d'un dynamisme et d'un projet de renouveau pour notre ville. Ce soir, nous présentons un projet pour les jeunes générations, je dirais les générations futures. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, vous allez pouvoir vous exprimer, car il ne s'agit pas simplement de voter pour ou contre un projet qui vous est proposé. Je crois, et je voudrais insister sur ce point, qu'il s'agit de vous prononcer, mes chers collègues, clairement sur l'avenir de Beauvais. Ceci est une formidable opportunité, et je l'assume comme cela, qui se présente aux élus que nous sommes. Il existe, d'un côté, un nouveau projet de cœur de ville, projet durable qui projette Beauvais dans la modernité et trace les perspectives du Beauvais de demain, un Beauvais que nous souhaitons, bien évidemment, ambitieux, dynamique, avec les défis de son siècle. Soit, [d'un autre côté], un avenir bien sombre (un parking...) et, à très court terme, le risque très fort de la désertification du centre-ville ou de fermeture de commerces, ou de perte d'attractivité de Beauvais qui se traduira par un manque de dynamisme et, je crois, une hausse du chômage et, bien évidemment, à terme, une diminution de la population. Ce soir, il nous appartient de choisir. D'un côté, nous aurons les visionnaires, les élus qui sont en charge de la gestion de la cité et qui ont envie de prendre leurs responsabilités et qui ont saisi à bras le corps cette formidable opportunité pour offrir aux Beauvaisiens un nouvel avenir. D'un autre côté, nous aurons les défenseurs de l'immobilisme, les prisonniers de vieilles certitudes qui regardent passer les trains. Nous avons vu déjà échapper la voie ferrée, l'UTC, toutes ces belles réalisations qui ont d'ailleurs enrichi d'autres territoires. Il y a dix ans, et ce n'est pas faire offense, personne n'aurait imaginé proposer à Beauvais un tel projet. Personne n'aurait cru cela possible, alors qu'à Compiègne, à Amiens, à Saint-Quentin, cela était déjà en route. Rappelez-vous cette période : avec la tombée de la nuit, beaucoup hésitaient à sortir, à traverser le centre-ville, et dix ans plus tard, que de chemin parcouru. Il y a eu une ville plus accueillante, plus belle, plus sûre, une ville plus ambitieuse, et vous connaissez tous les dossiers que nous avons votés depuis dix ans. Tous ces dossiers dans lesquels l'équipe majoritaire s'est investie avec pugnacité, tous ces dossiers auxquels vous étiez, souvent, opposés au sein de ce Conseil municipal, nous permettent aujourd'hui d'offrir ce projet aux Beauvaisiens. Permettez-moi de rappeler que cela n'a pas été un hasard si Beauvais a été la ville la plus sportive, si Beauvais s'est vu décerner le prix de la ville où il a fait bon d'entreprendre par le magazine L'Entreprise en 2007, si Beauvais a obtenu une Marianne d'Or, un pavillon bleu, une quatrième fleur – et j'en passe. Ces dossiers auxquels vous vous êtes parfois opposés, ou sur lesquels vous vous êtes abstenus, ont permis à Beauvais de faire jeu égal sur la scène nationale avec d'autres villes moyennes. Aujourd'hui, ce projet va définir les nouveaux contours de notre ville, et il s'agit de poser la première pierre d'un nouveau cœur de ville, derrière lequel se dessinent déjà le futur théâtre, un projet pour le Franc Marché, le réaménagement de l'ancienne maternité et l'arrivée de nombreux étudiants en ville. C'est une nouvelle étape du Beauvais de demain, plus que nécessaire : vitale. Elle offrira une véritable extension du commerce au centre-ville, un emploi à 500 personnes le temps du chantier, et du travail aux entreprises du bâtiment qui nous demandent déjà quand les travaux vont commencer. Elle proposera un avenir et un emploi direct à plus de 600 personnes habitant le Beauvais. En un mot, elle créera de la richesse pour Beauvais et le Beauvaisis. Elle répond également à cette évasion commerciale

de 110 000 000 €, et je ne sais pas si vous mesurez ce que cette somme représente en nombre d'emplois perdus. Demain, il faudra aussi résister à l'offre nouvelle, à la concurrence que ne manqueront pas de créer les 50 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale en construction à moins de 30 minutes de notre ville et qui, si rien n'était fait, viendraient asphyxier notre centre-ville. Ce soir, je vous le demande, ne pensez pas en termes de posture politique ou de calcul électoraliste. Il nous faut penser en termes d'avenir. Bien sûr, nous avons longuement réfléchi, consulté, discuté. Nous avons amendé la proposition qui nous avait été faite pour amener ce projet à sa juste taille. Il y a eu, avec vous, mesdames et messieurs de l'opposition, plusieurs séances plénières consacrées à ce sujet, et je ne peux pas croire que vous ayez pu penser, un seul instant, que, comme cela a été écrit dans quelques articles, notre objet était de tuer le commerce du centre-ville. Je ne reviendrai pas sur les trois FISAC investis à Beauvais. Ce soir, si vous êtes honnêtes avec vous-mêmes, avec vos enfants et vos petits-enfants, avec les Beauvaisiens, en votre âme et conscience, j'espère que vous pourrez écrire une nouvelle page de l'histoire de Beauvais. Je n'ai pas présenté expressément la délibération et il faut que je m'exécute. Nous vous proposons d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant avec la société Hammerson Beauvais ; de signer la charte d'accompagnement réussie du projet et de diligenter les enquêtes publiques préalables à la désaffectation et au déclassement des espaces publics, à savoir notamment le parking de la place, l'extrémité de la rue du 27 juin comprise entre la rue Jacques de Guéhengnies et le boulevard Saint-André et l'îlot vert attenant situé au nord, ainsi que la partie du boulevard Saint-André permettant la construction des trémies d'accès au parking.

**M. AURY :** Merci Madame le Maire. Il s'agit en effet d'un moment très important de notre vie municipale, de ce mandat municipal, qui est abordé dans la délibération et le vote de notre Conseil municipal de ce soir. Vous parliez, dans votre intervention liminaire, de l'avenir de Beauvais, je crois que les mots ne sont pas trop forts. Vous nous demandez, en effet, de vous autoriser à signer un avenant au protocole d'accord signé avec la SCI Hammerson. Cet avenant a deux objets :

- acter la substitution de la SNC Hammerson à la SCI Hammerson. Ce ne sont que deux lettres de différence, et je constate qu'après la défection de Foruminvest et la reprise du protocole d'accord avec la SCI Hammerson, il s'agit d'un nouveau transfert à une nouvelle société, la SNC Hammerson, sans qu'il ne nous soit rien indiqué sur les raisons de cette nouvelle substitution, sinon certainement que les gros intérêts qui doivent se trouver derrière Hammerson doivent y trouver un intérêt ;

- donner de nouveaux délais pour la réalisation de ce projet par rapport à l'agenda initial.

Par ailleurs, dans la délibération, vous nous demandez l'autorisation pour, je cite, « diligenter les enquêtes publiques préalables à la désaffectation et au déclassement des espaces publics » devant être cédés à la SNC Hammerson. Solennellement, Madame le Maire, je vous le dis, il s'agit d'un acte grave. Cette place n'appartient ni au Maire de Beauvais, ni même au Conseil municipal de Beauvais, mais elle appartient aux Beauvaisiens. Je veux vous rappeler ce principe de base de la gestion du domaine public tel qu'il est défini dans le Code général de la propriété des personnes publiques dans son article L31 11-1, je cite : « Les biens qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ». La formule est très forte et montre bien que le législateur, en utilisant même les termes qui sont contenus dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, a voulu marquer le caractère tout à fait spécifique du domaine public. Le Code général de la propriété des personnes publiques prévoit d'ailleurs une procédure spécifique pour déclasser une partie du domaine public. Ainsi, son article L. 21 41-1 soumet la sortie du domaine public à deux étapes :

- la désaffectation : le constat que le bien n'est plus affecté

au service public ou à l'usage direct du public ;

- le déclassement qui fait sortir le bien du domaine public par un acte du Conseil municipal, mais seulement à l'issue d'une enquête publique préalable.

Or, quelle est la situation actuelle de cette place de 2 hectares, la plus grande de notre ville ? Elle n'est absolument pas désaffectée, loin de là, mais au contraire, elle est utilisée en permanence tout au long de l'année. C'est, cela a déjà été dit, un grand parking gratuit utilisé par les clients du marché et des commerces du centre-ville, par les personnes travaillant en centre-ville, par les usagers de l'espace culturel Buzanval, etc. Cette place, lieu traditionnel de la fête foraine, de la foire expo, de la brocante, de cirque, d'animations diverses, contribue à la vie de notre ville et du centre-ville. Elle fut même, un temps, un lieu de jeux et de promenades pour les enfants avant que vous ne supprimiez ces aménagements. Il semble vraiment impossible de constater la désaffectation de cette place, étape, je le rappelle, indispensable, avant un éventuel classement. Par ailleurs, je veux souligner un point de simple démocratie. Vous n'avez pas annoncé ce projet dans votre programme municipal en 2008, alors même que vous y travailliez, c'est une évidence, avec quelques-uns de vos collaborateurs depuis de nombreux mois, mais dans le plus grand secret vis-à-vis de l'opinion beauvaisienne. Vous n'avez donc pas, Madame le Maire, le Conseil municipal n'a pas la légitimité pour engager la procédure de déclassement de cette grande place publique, puis sa vente, et donc son aliénation définitive. Si j'en juge par l'écho rencontré par la pétition que j'ai lancée il y a quelques jours, j'ai le sentiment que l'opposition est très large vis-à-vis de ce projet, opposition qui, je veux le dire, va bien au-delà des sensibilités politiques, des origines sociales, des générations. Donc, je voudrais vous dire, Madame le Maire, qu'il me semble que vous vous grandiriez en soumettant ce projet à un référendum local, comme la loi le permet. Chacun défendrait ses arguments, et les Beauvaisiens trancheraient. Chacun pourrait juger, je reprends la formule de votre intervention, entre les visionnaires et les passésistes. Beaucoup d'arguments pourraient démontrer que les visionnaires et les passésistes ne sont peut-être pas là où vous les avez situés dans votre intervention liminaire. Quel que soit le résultat, vous sortiriez grandie. Soit le résultat est favorable et vous seriez confortée, ce projet légitimé par un vote démocratique. Soit le référendum est négatif et chacun devra reconnaître que vous avez consulté les Beauvaisiens et respecté le point de vue majoritaire des habitants. A défaut, vous prendriez une décision très lourde pour l'avenir de notre cité, celle de vendre définitivement – et je pense qu'il faut insister sur ce point car au vu des discussions que j'ai eues avec beaucoup de personnes ces derniers temps, tout le monde ne mesure pas ce qui est en train de se passer... Il s'agit bien de la vente définitive de la totalité de la plus grande place publique de notre ville, une esplanade qui par ailleurs contribue à l'équilibre de la ville avec sa perspective vers le lycée Félix Faure, vers la cathédrale, une place qui fait partie du patrimoine historique populaire beauvaisien. Je veux au passage vous interroger sur ce que serait – et j'utilise le conditionnel car je ne me place pas dans la perspective où se projet se réalise – le statut des vestiges historiques importants trouvés sous la place du Jeu de Paume. Deviendraient-ils la propriété d'Hammerson ? Par ailleurs, je veux rappeler quelques points d'évidence. La détermination de l'emplacement, le choix du Jeu de Paume n'a été le résultat d'un choix ni du Conseil municipal ni même de votre équipe municipale, dans l'objectif de, pour reprendre la formule, revitaliser le centre-ville, d'un choix qui s'inscrirait dans un schéma d'aménagement urbain cohérent et harmonieux. Non. Le choix du Jeu de Paume est le choix d'un promoteur qui, plus trivialement, a regardé sur un plan de la ville ce bel emplacement, à proximité de plusieurs axes routiers pénétrant dans la ville, à proximité de l'université et de trois lycées, ce bel emplacement rectangulaire, plat, sans construction à détruire et qui se dit que ce bel emplacement est idéal pour que son projet commercial soit un bon investissement, rentable le plus rapidement possible. Lui, l'investisseur, qui s'appelait hier

Foruminvest et aujourd'hui SNC Hammerson après s'être appelé SCI Hammerson, ne se pose pas du tout la question de l'avenir du centre-ville, ni de la ville et de ses habitants. Sa seule logique, ce sont ses affaires. Peu lui importe qu'à quelques centaines de mètres de là, 600 projets se réalisent. D'autres commerces ferment, licencient, que les rues du centre perdent encore un peu d'animation car le nouveau centre-ville serait, vous l'avez indiqué dans votre intervention, déplacé sur le Jeu de Paume. Vous indiquez bien qu'il s'agit là du nouveau cœur de ville. En déplaçant le centre-ville, vous signez la fin du centre-ville historique. La seule préoccupation de l'investisseur est bien que son affaire soit rentable, avec un retour sur investissement le plus rapide possible. Une phrase du protocole d'accord est d'ailleurs éclairante, page 7 : « La Ville s'engage à adapter son plan de circulation et sa politique de stationnement dans un souci d'une desserte efficiente du projet par les transports en commun et de la viabilité économique du caractère payant du pôle stationnement du projet, des abords du projet et, plus généralement, du stationnement en centre-ville ». En clair, le protocole d'accord indique en toutes lettres que la Ville devra se plier à toutes les exigences du promoteur Hammerson pour que son projet fonctionne. Tout le reste est de l'enrobage. Enrobage, la charte d'accompagnement qui annonce 100 000 € pendant 3 ans pour aider l'animation du centre-ville, soit un millième du coût du projet, mais qui prévoit déjà de détourner une part de cette somme pour, je cite, « les objectifs de l'animation commerciale de proximité : » – ils valent le coup d'être entendus – « favoriser l'usage des équipements culturels et loisirs du projet par les habitants du quartier, » – donc toujours du centre commercial Hammerson – « faciliter l'appropriation du projet par les riverains du Jeu de Paume ». En clair, une partie importante de cette somme annoncée aux commerçants du centre-ville comme visant à les aider à redynamiser leur activité est en fait destinée à faire venir les gens habitant dans le secteur dans le centre commercial. Je crois qu'on se moque vraiment du monde. Je note au passage, dans la charte d'accompagnement dont l'objectif est d'essayer de convaincre les commerçants du centre-ville qu'ils ne vont pas se faire manger tout cru par Hammerson, la promesse de la création d'un parking place Foch de 700 places avec un parc urbain au-dessus. La charte précise que cet ouvrage devra – futur obligatoire – se concrétiser. Or, Madame le Maire, pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est de ce projet de parking place Foch qui paraît aujourd'hui bien compromis, puisqu'aucune société n'a répondu finalement favorablement à l'appel d'offres de la Ville à construire et exploiter ce parking ? Ce point est indiqué clairement comme étant un engagement dans la charte d'accompagnement. Je vous le disais, pour Hammerson, le seul objectif est que cela lui rapporte le plus possible. Cela signifie bien évidemment qu'Hammerson a limité au maximum sa participation aux travaux qui seront nécessaires pour installer cette énorme verrue. Comme vous l'avez vous-même budgété, la Ville programme déjà de mettre la main au porte-monnaie dès 2011 avec 2 M€, et nous sommes très loin de ce qui sera nécessaire pour tous les travaux d'aménagements extérieurs.

Enfin, nous sont annoncés des chiffres mirobolants de création d'emplois. Premier constat : seule la colonne création nous est présentée, sans parler des suppressions. Or, chacun en a bien conscience : le projet aboutira mécaniquement à des fermetures et des licenciements par ailleurs. Il faut être fou pour penser qu'il suffise d'ajouter des vitrines pour générer du pouvoir d'achat. Le projet Hammerson ne mettra pas un euro de plus dans le porte-monnaie des Beauvaisiens. La question essentielle pour faire vivre le commerce local est d'abord le revenu de ses habitants et celle du reste de l'emploi local. Madame le Maire, j'en profite pour faire une remarque. Lorsque l'État supprime des postes dans l'Éducation nationale, dans la justice, dans la police, les services publics, les différentes administrations de notre ville, cela signifie aussi, à chaque fois, un coup contre notre commerce local. Battons-nous plutôt pour garder et augmenter ces emplois. Et chaque

usine qui a fermé ou licencié ces dernières années a été un coup contre le commerce local, et ce qui pourrait se produire au vu de ce qui s'annonce dans un certain nombre d'entreprises serait de nouveaux coups contre le commerce local. La véritable bataille de l'emploi local et donc de la redynamisation du commerce local consisterait à favoriser l'implantation industrielle répondant aux besoins et aux enjeux d'aujourd'hui. Mais pas cette fuite en avant d'extension sans fin de méga-centres commerciaux qui masquent derrière leurs enseignes alléchantes, leurs vitrines scintillantes, leurs promotions choc, beaucoup de ruines, de précarité et de chômage. D'autres idées existent, d'autres pistes peuvent être explorées en concertation réelle avec les habitants, les commerçants de notre ville pour répondre à leurs besoins, aux enjeux d'avenir de notre cité, et ne pas soumettre notre avenir aux intérêts financiers du requin Hammerson. Madame le Maire, écoutez les Beauvaisiens. Madame le Maire, consultez les Beauvaisiens. Il leur revient de décider.

**Mme Le MAIRE :** Il me semble avoir déjà demandé qu'il n'y ait pas de manifestations des spectateurs dans l'enceinte. S'il vous plaît.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, chers collègues, lors du Conseil municipal du 13 mai 2009, je m'étais exprimée sur ce projet en me positionnant contre l'implantation de ce centre commercial sur la place du Jeu de Paume et sur l'utilité de cette place à garder sa vocation actuelle. Je reste convaincue que les commerçants du centre-ville souffriront de manière violente de cette concurrence déloyale qui va s'abattre sur eux. Je reste convaincue qu'il est nécessaire, à Beauvais, de réfléchir à une autre façon de développer et de diversifier l'offre commerciale. Je ne citerai qu'un exemple, celui du quartier Saint-Quentin, qui, d'après nos amis de la presse, va être quasiment une révolution. Un autre élément majeur et malheureux pour notre ville est l'arrêt définitif de la circulation du pont de Paris qui génère des problèmes importants et devra modifier le plan de circulation de manière radicale. Le pont de Paris était un élément crucial pour les déplacements des Beauvaisiens et des habitants du Beauvais et s'il y a urgence, c'est bien celle-là. Mais revenons au projet de ce centre commercial. Le projet Hammerson n'est pas un projet commercial, c'est un projet immobilier. Promouvoir le projet Hammerson, ce n'est pas se préoccuper du commerce local. C'est aider une agence immobilière à améliorer ses profits. La Mairie de Beauvais a plus intérêt à s'occuper des petits commerçants qu'à dépenser son énergie pour s'occuper d'une super agence immobilière. Depuis la crise de 2007 dont nous connaissons tous des conséquences désastreuses, les porte-monnaie de nos concitoyens n'ont cessé de se vider. A quoi bon construire un temple de la consommation si la majorité des Beauvaisiens n'ont pas les moyens d'en profiter ? Souvenez-vous, dans le nouveau Testament, ce qu'il arriva aux marchands du Temple. Pour illustrer mon propos, je vous invite à lire le Journal de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens Picardie dans son édition de janvier 2011. Nous pouvons y lire de nombreux avertissements concernant ce type de projets. Une fois construit et une mise en route couronnée d'un évident mais éphémère succès, nous pourrions compter sans difficulté le nombre de petits commerces. Il n'y en aura quasiment plus. Puis, quand ce centre commercial se videra, comme se sont vidés les centres commerciaux de même type notamment à Amiens, il n'y aura plus du tout de commerces dans le centre-ville de Beauvais. L'installation de ce centre commercial place du Jeu du Paume provoquera une dénaturation du plan de déplacement urbain, un bouleversement dont personne ne peut mesurer les conséquences. Aussi, Madame le Maire, mes chers collègues de la majorité, je vous en conjure, ressaisissez-vous pour le bien-être de Beauvais et de ses habitants. Comme vous l'avez indiqué, Madame le Maire, au début de votre intervention, nous travaillons pour les générations futures. Alors soyons exigeants sur l'héritage que nous aurons à léguer aux générations futures. Nourrissons-nous du passé pour ne

pas refaire les mêmes erreurs et construire un meilleur avenir. Aujourd'hui, la fronde gronde du côté des riverains du Jeu de Paume et de nombreux Beauvaisiens. Il est plus que temps de les entendre.

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, je suis toujours stupéfait que, pour un projet que vous jugez aussi important et capital pour l'avenir de Beauvais, vous n'ayez aucune réponse à apporter aux interventions de mes collègues AURY et ABLA qui ont mis, je crois, l'accent sur un certain nombre d'inconvénients majeurs de ce projet. Ainsi, pour la quatrième fois depuis juin 2008, vous venez, Madame le Maire, dans votre discours préalable, de confirmer votre entêtement à bétonner la place du Jeu de Paume et à y permettre l'implantation d'un méga-centre commercial de 19 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Il s'agit là d'une nouvelle annonce, après toutes les précédentes, qui nous garantissaient notamment hier la fiabilité et l'intention ferme et définitive de Foruminvest. Aujourd'hui, la même fiabilité et la même intention ferme et définitive du groupe Hammerson. C'est dire qu'il convient de prendre avec une certaine prudence vos annonces à répétition. Car, à ce jour, le supposé promoteur, le supposé porteur du projet, Hammerson pour le moment, ne dit rien, n'écrit rien non plus sur son site Internet, alors que nous pouvons d'ores et déjà consulter sur la toile le plan architectural et même la liste des enseignes qui s'implanteront dans le projet de Marseille, Les Terrasses du Port, qui doit ouvrir en 2014. Il n'y a rien, pas un mot, sur le projet beauvaisien qui pourtant, à vous écouter et à vous lire, est censé ouvrir ses portes quelques mois avant celui de Marseille, à la fin de l'année 2013. Que penser donc de la fiabilité de votre énième annonce sur ce sujet et que croire lorsque, deux ans et demi après avoir lancé ce projet, par surprise, en juillet 2008 je le rappelle, vous évoquez maintenant le chiffre de 60 boutiques sur 19 000 m<sup>2</sup> de surface, contre, il y a un an encore, 80 à 90 magasins pour la même surface, et que vous nous affirmez qu'un tiers de ces boutiques, soit à peine 20, seraient déjà, et je vous cite, « pré-commercialisées ». Cela signifie qu'en deux ans et demi, vous disposez d'engagements, non définitifs de surcroît, d'enseignes commerciales pour seulement une vingtaine de boutiques sur les 80 à 90 prévues originellement. Et puis, s'agira-t-il des enseignes si souvent et si complaisamment évoquées, depuis le début, comme un appât pour susciter l'intérêt chez les plus jeunes ? Ou s'agira-t-il plutôt d'autres enseignes, moins prestigieuses ?

Vous nous répétez, depuis deux ans et demi, que ce projet est un projet en or, mais le moins que nous puissions dire est qu'il n'a pas provoqué, pour le moment, une ruée vers l'or.

Et puis, Mme le Maire, nous vous avons, depuis l'origine, mise en garde sur certains périls que ne manquerait pas de faire courir à notre ville ce funeste projet, comme beaucoup de riverains de la place du Jeu de Paume, comme beaucoup de commerçants de Beauvais, comme beaucoup de Beauvaisiens vous ont mise en garde, de manière précise et argumentée. En pure perte, pour le moment. Protocole d'accord après protocole d'accord, vous persistez à n'écouter personne, à ne tenir aucun compte des remarques qui vous sont faites, vous persistez à n'être d'accord qu'avec vous-même. Or, cette nouvelle et récente annonce reste une très mauvaise nouvelle pour les Beauvaisiens, comme Thierry vous le disait à l'instant, qui vont se voir dépossédés, pour un prix dérisoire et sans jamais avoir été consulté, d'un vaste espace public au cœur de ville.

Une très mauvaise aussi pour les contribuables beauvaisiens car, comme je l'avais fait remarquer à l'examen du budget primitif de la Ville en décembre dernier, déjà 2 000 000 € sont inscrits au budget 2011 pour préparer l'installation de cet équipement commercial. Et ce n'est là qu'un début. Est-il vraiment prioritaire d'engager de telles sommes, à l'heure où, par exemple, les transports publics, en désuétude dans notre ville, mériteraient de vrais investissements pour répondre aux besoins actuels ? Une très mauvaise nouvelle encore pour les riverains de la Place du Jeu de Paume dont l'environnement quotidien risque d'être bouleversé, et pour les usagers quoti-

diens ou occasionnels qui ne sont pas consultés eux non plus sur ce projet pharaonique. Une très mauvaise nouvelle également pour les habitants de la rue de Clermont qui peuvent craindre un engorgement de leur rue et une recrudescence de la circulation sous leurs fenêtres, car le nouveau calibrage de la rue de Clermont semble assez peu compatible avec l'absorption des véhicules des clients si nombreux attendus dans le centre ou des camions de livraison d'ailleurs, alors même qu'il existe, vous le savez, bien peu d'autres axes routiers aisément utilisables pour rejoindre la place du Jeu de Paume. Une très mauvaise nouvelle, plus largement, pour le centre-ville de Beauvais et pour son commerce. Ce projet, c'est encore moins de stationnement gratuit dans Beauvais, c'est encore moins d'accessibilité au centre-ville et la mort programmée de nombreux commerces qui ne se remettront pas du quasi-doublement de la surface commerciale en centre-ville. Car qui peut dire sérieusement que les Beauvaisiens auront demain plus de pouvoir d'achat pour leur permettre de consommer davantage ? Mais comme à votre habitude, sans prudence, Mme le Maire, et à grands renforts de chiffres en trompe-l'œil et sans doute assez fantaisistes, vous promettez pléthore d'emplois, comme vous l'avez fait il y a quelque temps pour la zone franche ; et vous ne nous parlez jamais, bien entendu, du nombre d'emplois qui seraient détruits dans les commerces actuels du centre.

Depuis 2008, l'opposition municipale a soumis au débat, de manière extrêmement constructive et concrète, un contre-projet plus modeste, mais beaucoup plus équilibré et à la mesure de notre ville. Il s'agit d'un projet de centre commercial en lieu et place de l'actuel Franc Marché, en bas de la rue d'Amiens. Un centre commercial que vous avez toujours balayé du revers de la main, en nous expliquant qu'il faudrait des dizaines d'années pour mettre un terme aux baux en cours ou permettre le transfert de la station Total, alors que, dans le même temps, vous nous aviez promis, certes il s'agit d'un théâtre itinérant mais sa potentielle présence sur ce site. Vous avez, en catastrophe, il y a quelques jours, envoyé votre adjoint au Commerce au front pour expliquer qu'un projet de centre commercial sur le site du Franc Marché n'était pas possible puisqu'il y avait déjà un projet de logements et de parc. C'est une première nouvelle, personne n'en a jamais entendu parler. Cela doit être encore le fruit de votre gestion transparente, Madame le Maire. Donc, depuis 2008, nous vous avons proposé ce contre-projet de centre commercial sur le site du Franc Marché qui aurait le mérite, au contraire de celui du Jeu de Paume, de permettre la diversification des enseignes à Beauvais, sans tomber dans une densification totalement suicidaire, et qui aurait le mérite de renforcer l'attractivité du haut des rues Gabetta et Carnot. Un centre commercial au Franc Marché, qui, après une refonte totale du carrefour de l'Hôtel Dieu rendue possible par la déviation de la RN 31, permettrait d'irriguer le nouvel axe structurant nord-sud de la ville, dans le prolongement de l'Elispace, de l'Aquaspace et de l'aéroport. Un centre commercial au Franc-Marché qui, bien pensé, devrait être aussi l'occasion d'édifier un programme de construction de logements à loyer modéré, à proximité du centre-ville, car ils font particulièrement défaut dans ce secteur de notre ville. Un centre commercial au Franc Marché avec un parking intégré qui permettrait de repenser à la fois le stationnement gratuit de la place du Jeu de Paume et de revenir plus largement à sa fonction de parc public. Vous le voyez, Madame le Maire, vous ne pouvez plus faire plus longtemps comme si de rien n'était. Vous devez enfin nous écouter, écouter les Beauvaisiens, les consulter, peser les avantages et les inconvénients de chaque projet.

En un mot, Madame le Maire, vous devez, par-dessus tout, défendre l'intérêt général, l'intérêt des Beauvaisiens, l'intérêt de Beauvais.

**M. BOURGEOIS :** Je me dois aussi, dans ce débat, en prenant simplement la place qui m'est donnée dans cette municipalité, c'est-à-dire de voir et concevoir l'urbanisme, de donner un certain nombre d'informations indispensables.

Il faut remonter au XII<sup>e</sup> siècle pour savoir que Beauvais, par le fruit du hasard, a été corseté par une ceinture de remparts bordée par des fossés remplis d'eau qui provenait des dérivations du terrain. Ce rempart a empêché la ville de s'étendre, le plan actuel en est la conséquence car, nous le savons très bien grâce aux fouilles gallo-romaines du I<sup>er</sup> siècle qui ont montré que la place et les habitations s'étendaient sur l'emplacement actuel du Jeu de Paume. Le rempart a donc limité l'extension de la ville jusqu'à une période plus contemporaine.

Si, en 2011, le Jeu de Paume s'était présenté comme sur les cartes postales de 1930 que tout le monde a consultées et garde en mémoire, avec le kiosque à musique, la fontaine, les allées bordées de tilleuls majestueux, certainement aucune société commerciale ne serait venue frapper à la porte de la ville de Beauvais.

Il faut dire aussi que tout a été tenté dans ce débat, et c'est normal. Une demande de protection de la place au titre des Monuments historiques a été présentée le 25 novembre 2010 à la Commission Régionale du Patrimoine et des sites. Madame le Maire a présenté devant cette commission le projet du Jeu de Paume. Cette commission a statué, en toute indépendance, en concluant que l'intérêt du lieu n'était pas suffisant pour bénéficier de ce type de protection, car cette place ne comportait pas « d'éléments architecturés en élévation », je reprends les termes du rapport.

Rappelons aussi d'autres faits tels qu'on peut les tirer de documents municipaux beaucoup plus récents. En 1967, le kiosque à musique est détruit, puis la fontaine est déplacée lors de la restructuration des rues Carnot et Saint-Pierre. De nombreux arbres sont malades et beaucoup d'entre eux sont abattus. A partir de 1988, la Municipalité souhaite requalifier cet espace, projette l'implantation de 200 arbres et l'ouverture d'un parking de 572 places de stationnement sur 3 niveaux souterrains. Mais, fin 1994, cet objectif très louable du parc dans la ville est abandonné au profit d'un espace ludique. Pour quelle raison ? Parce qu'en effet, il faut concilier l'accueil des manèges et des cirques, le stationnement et la fonction de promenade. Le projet de parking souterrain n'a jamais abouti, car beaucoup trop cher. Alors, aujourd'hui, je pense que nous pouvons raisonner sur ces données et raisonner un peu différemment. Nous pouvons aussi voir le sacro-saint espace public sous un autre angle. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la nouvelle vision du cœur de ville que nous proposons aux Beauvaisiens. Ce cœur de ville, ce n'est pas, comme je l'ai entendu précédemment, le projet de Hammerson de la place du Jeu de Paume. Ce n'est pas du tout cela. Il s'agit là d'un élément parmi bien d'autres dont nous serons donc amenés à débattre très largement entre nous. Le cœur de ville, c'est une vision de ville en mouvement tournée vers l'avenir, comme Madame le Maire l'a dit au début de son intervention, le dynamisme, le renouveau. Et ce centre commercial, ne l'oublions pas, comme écrit dans la charte, va permettre de révéler au public ce qu'il ne voyait pas avant, à savoir la Porte de Bresles et le pont médiéval la prolongeant. Un vaste espace aménagé dans le centre commercial permettra à tout visiteur de l'admirer. Et comme Madame le Maire en a l'intention, nous allons demander le classement de ces vestiges. Selon les termes de la charte, et il faut la lire complètement, nous allons veiller particulièrement à la qualité architecturale du projet, dont nous avons déjà les esquisses et qui doit s'intégrer au bâti existant, tout en comportant sa marque contemporaine. Ce projet ne ressemblera évidemment pas à un hangar métallique, fait de matériaux bon marché ou à un bloc de béton, cela serait totalement absurde. Nous utiliserons, car nous l'avons, un logiciel de simulation en 3 dimensions, pour tester la bonne intégration du bâtiment au gabarit du centre-ville. Nous allons également avoir des réunions régulières pour discuter de ce projet. Une trame végétale cernerait également le nouveau bâtiment. Nous sommes en train de choisir les espèces végétales les mieux adaptées, aussi bien sur le boulevard Saint-André que dans la rue Jacques de Guéhengnies. Les arbres jeunes et sains, ainsi que les charmilles actuelles seront déplacés vers d'autres quartiers de la ville.

Mais ce centre commercial, dans mon esprit, n'est évidemment pas tout. Il n'est qu'un maillon d'un projet beaucoup plus ambitieux qui s'étendra sur des décennies. Ce n'est qu'un premier élément parmi d'autres, comme je vous le disais. Il faut revitaliser notre centre-ville, sa vie sociale, marchande, culturelle, sachant aussi que la population étudiante va en augmentant de manière très importante chaque année, et il faut s'en réjouir.

J'ai connu l'aventure malheureuse de ce site intéressant qu'est le Franc-Marché, que vous avez évoqué. Il doit être l'objet d'une étude approfondie. Nous en reparlerons dans le courant de l'année, Madame le Maire, pour arrêter ensemble les principales orientations d'aménagement. Les aménagements de la salle Saint-Quentin, évoqués également, ne sont pas le fruit du hasard, ma chère collègue, mais le résultat d'une réflexion aboutie entre la Ville de Beauvais et des opérateurs privés. S'il existe une confiance mutuelle, cela peut aboutir à des résultats tout à fait intéressants. Cette ZAC Saint-Quentin amorcera la reconversion de ce quartier postindustriel qui va constituer une nouvelle partie du centre-ville, avec des espaces promenade le long des berges de l'Avelon que nous n'avions pas avant. Parlons du quartier de la gare, qui doit continuer à évoluer. Parlons du Pont de Paris, indispensable dans la vie beauvaisienne – et le travail sur le PDU en cours vient de le montrer. Les divers partenaires sont d'accord pour disposer d'une gare multimodale, pas si facile que cela à placer. Des erreurs ont été faites, qui sont difficilement corrigeables, en déplaçant la gare routière actuelle dans la zone du Pont d'Arcole. Le plan de déplacement urbain, engagé depuis 2009, aboutira à la fin de l'année 2011. Il proposera, après toutes les concertations nécessaires, de nouvelles circulations plus rationnelles, aux goûts et aux besoins du jour. Si j'ai bien compris, Madame le Maire, vous comptez consacrer une séance plénière du Conseil Municipal à la définition de ce projet urbain, bien qu'il soit de la compétence territoriale de la Communauté d'Agglomération. Mais ce projet est tellement important dans la vie des Beauvaisiens qu'il faut en débattre dans cette assemblée. Je ne pense pas trahir votre pensée en disant que nous essayons de retenir toutes les meilleures idées qu'il pourrait y avoir. C'est pour cela que nous situerons l'adoption du plan de déplacement urbain par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis bien après cette séance plénière du Conseil Municipal.

Il y aura des scénarios proposés par le cabinet d'études Egis. Vous, vous doutez que les scénarios actuels répondent aux besoins et aux envies de beaucoup de gens et s'orientent vers la piétonisation de certains secteurs, vers des boucles commerciales, culturelles ou autres. Bien sûr, les boucles doivent répondre aux contraintes géographiques. Une boucle montant vers le nord n'a pas beaucoup de chances de réussir, surtout lorsqu'on voit un front bâti il y a longtemps et qui coupe la place de l'Hôtel Dieu, qui aurait été intéressante. Pourquoi cette boucle commerciale, culturelle ne pourrait-elle pas aller vers l'est de la ville ? Voilà ce qui est prévu, et les projets que nous vous présenterons sont déjà réalisés par le bureau d'études et les services techniques. Les nouvelles conceptions des rues sont déjà prêtes pour changer la physionomie de notre ville. Nous n'oublierions jamais les modes doux, la marche à pied, le vélo. Les flux automobiles doivent être apaisés, la restructuration de la rue de Clermont le montre bien. Vous évoquiez l'offre de stationnement, Monsieur AURY, car vous avez été présent à cette séance, et nous avons été ravis de vous y voir ; vous vouliez savoir si le projet en son état d'avancement avec l'opérateur avait abouti. Cela n'est pas le cas, nous ne le cachons pas. Cela nous fait, en réalité, envisager un projet plus large. Nous savons aujourd'hui qu'un opérateur ne prend pas en charge un parking, mais un réseau de parkings. Nous devons donc envisager ce réseau, et cela sera un élément majeur du PDU. Nous aurons besoin de navettes – elles ne fonctionnent sans doute pas très bien à l'heure actuelle parce qu'elles sont sans objet. Il faut voir autrement la conception du centre-ville : nous pourrions imaginer des navettes à partir du parking Saint-Quentin qui feraient une large boucle dans

le centre-ville, et cela est également prévu à partir du parking Brisson par la délégation de service public pour irriguer le centre-ville par l'est.

Mon cher collègue, je suis un peu surpris de vous entendre dire que nos transports sont en désuétude, parce que je suis d'un naturel courtois. Je pourrais employer d'autres termes plus vigoureux et qui tradiraient mieux ma pensée. Évidemment, vous vous trompez en disant cela, car il s'agit bien de la Communauté d'Agglomération qui est responsable des transports, et non pas cette assemblée. Je vais vous donner un chiffre : avec notre matériel « vieillot » et « désuet », nous sommes la première ville en France à avoir eu un bus hybride, deux autres ont été commandés, et ce sont 800 000 € qui sont transférés du budget principal de l'Agglomération sur le budget Transport. Car le transport nous a paru une priorité absolue. Bien sûr, vous isolerez toujours le bus un peu « vieillot », mais quelle Ville a son parc automobile des cinq dernières années ? Cela est évidemment impossible. Je me suis fait remettre très récemment la liste des mises en service, et je puis vous garantir que plus de la moitié des bus actuels en service ont moins de dix ans, ce qui est une preuve de jeunesse. Lorsque vous savez qu'un bus de qualité coûte aujourd'hui plus de 400 000 € et qu'une quarantaine de bus est nécessaire pour assurer une desserte correcte, faites le calcul des sommes, je crois que nous faisons le maximum. Ces transports sont à améliorer, et c'est pour cela que nous avons dépensé 800 000 €. Nous nous sommes un peu écartés du débat propre au Conseil Municipal, comme vous l'avez fait tout à l'heure.

Je dirai simplement, en conclusion, et vous me laissez terminer, je le vois bien : il faut savoir être audacieux pour inscrire notre ville dans le futur, et nous le ferons avec sérénité et détermination.

**Mme Le MAIRE :** S'il vous plaît ! Monsieur AURY ?

**M. AURY :** Madame le Maire, nous avons entendu la très longue intervention de Monsieur BOURGEOIS...

**Mme Le MAIRE :** Elle est plus courte que la vôtre !

**M. AURY :** qui a abordé beaucoup de choses. Nous avons abordé l'époque gallo-romaine, puis nous sommes arrivés au quartier de Saint-Quentin...

**Mme Le MAIRE :** Eh oui, c'est cela, la culture !

**M. AURY :** J'ai le sentiment que tout cela avait pour objet, et avec tout le respect que je vous dois, Monsieur BOURGEOIS, de jouer un rôle de diversion complète par rapport aux réponses concrètes qui sont attendues sur le projet qui est dans la délibération, projet Hammerson. Des réponses précises sont attendues à des questions précises, et j'aimerais, y compris vous, Madame le Maire, vous entendre y répondre. J'en pointe au moins trois, que j'ai soulevées, dont une qui est passé un peu inaperçue :

- Avez-vous une explication à donner quant à ce changement, à ce transfert nouveau vers une société nouvelle qui n'est plus la SCI Hammerson ? Que cache ce changement ? Personne n'en a parlé, et cela ne me semble pas anodin. Serons-nous amenés demain à voir d'autres changements en chaîne, de transferts à d'autres sociétés ?

- Qu'en est-il du constat de désaffectation prévu dans le Code Général de la propriété des personnes publiques avant de déclasser un bien du domaine public ? Il s'agit en l'occurrence d'une place qui n'est pas désaffectée, mais au contraire très largement utilisée.

- Enfin, et c'est là un point fondamental, allez-vous répondre favorablement à cette demande que nous vous faisons, et qu'à travers nous vous font bon nombre de Beauvaisiens, d'organiser un référendum local sur ce projet ? Nous sommes d'accord avec vous, l'avenir de notre ville est en jeu. Il ne s'agit donc pas d'un débat médiocre, mais bien d'un débat fonda-

mental. Que craignez-vous de la consultation des Beauvaisiens, alors même que vous et le Conseil Municipal n'avez aucune légitimité pour engager une procédure de déclassement de cette place puisque vous aviez, je le répète, oublié de présenter ce projet que vous qualifiez de projet majeur pour le XXI<sup>e</sup> siècle, dans votre programme municipal, alors même que vous y travailliez depuis plusieurs mois dans le plus grand secret ? Nous avons une exigence élémentaire de démocratie, qui est la consultation. Un référendum local s'impose sur ce sujet, à l'issue d'un débat public où tout le monde aura pu entendre les arguments des uns et des autres et se prononcer en toute connaissance de cause. J'aimerais que vous répondiez sur ce point majeur.

**M. LOCQUET :** Permettez-moi de tenter d'éclairer les sceptiques et de rassurer ceux qui doutent encore. Je vais m'efforcer de vous faire comprendre le plus simplement possible la raison de ce choix pour Beauvais, ainsi que les tenants et aboutissants commerciaux, car cette partie du dossier me concerne particulièrement. Je serai, pour le respect de tous, ni polémique ni agressif. Lorsque, comme moi, on a la chance de naître dans une famille dont la lignée de commerçants remonte à avant la guerre, on a des droits mais, surtout, on a des devoirs et des valeurs à défendre. Ce sont ces valeurs que m'ont inculquées mes parents qui me guident depuis l'étude de ce projet en avril 2008. Ce sont ces valeurs qui me font défendre devant vous, une fois de plus, l'installation de nouvelles enseignes en centre-ville. Ces valeurs sont l'honnêteté, la rigueur, l'humilité, l'esprit d'entreprendre et le courage. Sans vous dire que je suis le digne représentant de cet héritage familial, j'essaie à mon humble mesure de mettre cette signature dans les choix importants. Oui, vous l'avez dit, ce projet du Jeu de Paume est un choix important, et c'est tous ensemble que nous devons le faire. Par honnêteté, chers collègues, je vais vous rappeler le processus qui nous amène à faire ce vote aujourd'hui. Depuis le milieu des années 2000, le Maire de Beauvais a été maintes fois sollicitée par des enseignes nationales et internationales qui souhaitaient venir s'implanter à Beauvais. Le problème est que la ville ne possède pas en son sein historique les surfaces nécessaires pour accueillir un H&M, une grande enseigne de culture ou encore un magasin de nature et loisirs. Vous le savez comme nous, les promoteurs, les développeurs, les enseignes observent, étudient, comparent. Et il s'avère qu'aucun autre lieu dans Beauvais ne pouvait permettre d'accueillir de nouvelles enseignes et capter de nouveaux consommateurs. Pour ne parler que du fantôme du Franc Marché, je veux juste rappeler que lorsque Alteréa, le promoteur commercial français de tout premier plan qui possède un peu plus de 50 centres commerciaux en France, a repris en 2007 le groupe Bail Investissement, alors propriétaire du site de Franc Marché, il l'a immédiatement mis en vente. Pendant des années, Bail Investissement a travaillé à des projets alternatifs pour réveiller ce site et sont venus les présenter à la Ville de Beauvais. Aucun d'entre eux n'a vu le jour. Après étude, aucun de ces projets ne s'est révélé réalisable. Quand des spécialistes démontrent que ce n'est pas possible, je ne vois pas qui peut prétendre le contraire. De plus, tous ceux qui connaissent le lieu pour y aller depuis longtemps savent pourquoi ce n'est pas possible.

Ceci dit, notre ville, qu'on le veuille ou non, intéresse des investisseurs et des enseignes nationales. Pour ne citer qu'eux, ces derniers mois, Armand Thiery, Carré Blanc ou encore Kookai, tout en connaissant ce projet, ont rejoint notre ville. Je tiens à remercier ici Sébastien PROUST que nous avons embauché, développeur du commerce, qui nous a amené toutes ces enseignes. Je peux vous dire, mais ne le répétez pas, que d'autres enseignes réalisent ici leur meilleur chiffre d'affaires de France. Si nous avons été choisis pour accueillir un nouveau concept commercial, c'est bien parce que les investisseurs considèrent que nous sommes une cité d'avenir.

Depuis près de 3 ans, nous travaillons sur la valorisation du centre-ville sans relâche. Nous avons d'abord établi un nouveau schéma de développement commercial qui sera pré-

senté prochainement aux Beauvaisiens, et qui met en exergue des chiffres qui méritent que nous nous posions quelques questions. C'est là que la valeur de la rigueur intervient. La rigueur d'une étude détaillée qui explique, analyse et souligne sur 200 pages la consommation du Beauvais. Rendez-vous compte, chers collègues, chaque année, 100 à 120 000 000 €, selon les études, sont dépensés par les habitants du Grand Beauvais en dehors de Beauvais. Rendez-vous compte que ces consommateurs choisissent d'aller dépenser leurs revenus en dehors de chez nous. Cela est déplorable, mais c'est ainsi. Comment pouvons-nous rester insensibles à cette réalité ? Parce que tout cet argent dépensé ailleurs, c'est autant d'emplois et de ressources favorisés ailleurs ! J'ai tendance à croire que tous, comme moi, défendons Beauvais et le Beauvaisis. Je me moque sincèrement que Cergy, Amiens, Creil Saint-Maximin ou Paris s'enrichissent grâce au Beauvaisis. Que ce soit clair, nous souhaitons que l'argent de Beauvais et des Beauvaisiens nourrisse les familles d'ici. Nous défendons le protectionnisme local.

La valeur de la rigueur, c'est aussi rappeler qu'à Beauvais, il existe 151 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale. 35 000 m<sup>2</sup> sont aujourd'hui développés dans le centre-ville, et la galerie commerciale ne représentera que 19 000 m<sup>2</sup>. Cela est à peine 8 % de la surface commerciale totale beauvaisienne. Je vous le demande : que risque-t-on avec 8 % ?

Il est vrai que j'ai parfois douté. Je vous l'ai déjà dit. Et je comprends les inquiétudes. J'ai eu des idées, des diners, des échanges parfois constructifs, difficiles et argumentés. Mais nous avons travaillé, consulté, échangé, exigé de nos partenaires des concessions pour arriver à ce projet d'avenir équilibré et que je crois performant. Il eût été bien plus facile de ne rien faire, de laisser les autres autour de nous prendre le train de l'avenir et de rester tranquillement sans bouger. Mais voyez-vous, ce n'est pas l'esprit d'entreprendre. Ce n'est pas cela l'honnêteté, et ce n'est pas notre façon d'agir. Je sais que certains d'entre nous, chers collègues, réfléchissent en termes de calendriers politiques. Nous, nous réfléchissons en termes d'avenir pour Beauvais, le Beauvaisis et les Beauvaisiens. Lorsque l'on est commerçant, il faut aussi savoir faire preuve d'humilité et savoir réagir face à la concurrence. Nous ne sommes pas les meilleurs mais, soyez-en sûrs, nous réagissons avant d'être tués par les autres. Pourquoi je vous parle d'humilité ? Parce que, je le reconnais, nous ne sommes pas les seuls à vouloir défendre l'attractivité de notre ville, à vouloir capter de nouveaux clients et préserver le commerce de proximité.

Non, Mesdames et Messieurs, écoutez bien, nous ne sommes pas les seuls. A l'heure où je vous parle, pas moins de 50 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale dans les 30 minutes autour de Beauvais. Lors de ma dernière intervention, je vous avais déjà parlé du projet du Clermontois défendu par le président PS Claude GEWERC qui accueillerait un centre commercial de 24 256 m<sup>2</sup>. Depuis, les autres communes ont, elles aussi, lancé la machine. Dans l'Oise, les projets les plus emblématiques sont soutenus par des municipalités de gauche. Je ne citerai que deux exemples : 15 536 m<sup>2</sup> supplémentaires à Creil Saint-Maximin qui viennent s'ajouter au 140 000 m<sup>2</sup> existants, mais aussi 19 000 m<sup>2</sup>, pas très loin, à Chambly, et défendus par le député-maire PS Michel FRANÇAIX.

Vous me connaissez, et pardonnez-moi d'être un peu long, Madame le Maire, je ne résiste pas au fait de vous communiquer quelques morceaux choisis glanés ici ou là sur le site de la Ville de Chambly ou dans les pages instructives de notre presse locale. Je vous invite d'abord à aller cliquer sur le site de la commune de Chambly pour aller y lire ceci : « La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) qui s'est réunie mardi 9 juin à 14h30 a donné son feu vert au projet de Chambly. Sur 11 votes, le projet a obtenu 10 voix pour et 1 seule abstention. Le projet total d'investissement » – cela ressemble à des propos tenus chez nous – « de 45 M€ va offrir de belles perspectives à de nombreuses entreprises. A l'heure où vont pouvoir débiter les dépôts de permis de construire (démarrage du chantier en mars 2010, ouverture en septembre

2011), Michel FRANÇAIX, député-maire de Chambly, et les élus du Conseil Municipal sont heureux de voir se concrétiser un projet qu'ils portent avec force et conviction depuis plusieurs années ». Je continuerai par quelques mots du maire PS de Creil qui répond aux reproches, dont celui d'avoir voté pour les 19 000 m<sup>2</sup> de Chambly. Incroyable ! Je cite : « Ceux qui craignent la concurrence et crient au loup aujourd'hui ne se sont pas posé la question quand, eux-mêmes, à leur époque, ont installé des zones commerciales et des magasins d'usine sur leurs communes », soutient Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire de Creil, également présent lors de la CDAC et qui a voté pour. « Cette installation s'inscrit dans la politique commerciale actuelle. Je n'ai aucune raison de pénaliser Chambly avec cela ». Et pour n'oublier personne, je vous rappelle ce que disait le Président Claude GÉWERC, à propos du projet de Neuilly-sous-Clermont, tout près de chez nous, dans Le Courrier Picard : « Nous sommes dans une zone pillée, nous le disons nous-mêmes. Si ce projet ne se fait pas ici, il se fera dans 2 kilomètres ! Il faut fixer les clients et en attirer d'autres ». Et l'élu de reprendre de plus belle : « Ça fait plus de 20 ans que cela dure, les clients vont et viennent faire quelques courses dans le centre quand ils en ont besoin. Si le projet n'est pas concrétisé à côté de chez nous, cela continuera à fonctionner comme cela ».

Alors, lorsqu'on parle d'honnêteté, je ne comprends pas toujours ce qui est faisable et défendu par d'autres élus ailleurs. Pourquoi est-ce si difficile à Beauvais ? Rendez-vous compte, chers amis, sans faire aucun référendum, ces élus défendent leur projet pour le bien de leur ville. Messieurs. GÉWERC, FRANÇAIX et VILLEMMAIN soutiennent avec véhémence l'implantation de près de 50 000 m<sup>2</sup> autour de chez nous, et ici, certains élus rejetteraient un projet plus petit ? Non ! Reconnaissez que cela est difficilement compréhensible. Comme si nous devions nous contenter des miettes, voir faire les autres et mourir. Non. L'humilité est bien, mais savoir réagir pour ne pas disparaître, c'est mieux. Vous savez, chaque année, près de 50 000 nouveaux commerces ouvrent en France, et seulement 10 000 disparaissent. Les commerçants de Beauvais et d'ailleurs savent ce qu'il leur faut pour continuer à prospérer, il faut avancer et à être plus réactifs.

Ma grand-mère me disait il y a quelques jours : « Les bons restent, les mauvais disparaissent ». Il ne faut pas craindre l'avenir, il faut le prévoir. Des commerçants du centre-ville que je voyais la semaine dernière et que, vous le souhaitez, nous pouvons rencontrer ensemble, me disaient qu'il ne fallait pas avoir peur de la concurrence, mais, au contraire, que cela était moteur, « car le monde attire le monde ». Je vous fais grâce des mots de soutien du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Jacky LEBRUN, ou encore des avis positifs et attentifs des Présidents de la Chambre des métiers et des petites et moyennes entreprises. Je suis convaincu qu'ils maîtrisent leur sujet. Je vous encourage tous à diffuser et à lire la charte que nous signons aujourd'hui. Quand tout le monde l'aura lue, vous vous rendez compte qu'elle ne fait que traduire ce qui a été dit et promis depuis le lancement du projet, à savoir des engagements forts, comme, je sais cela important pour vous, le non-transfert des enseignes. Cela est notifié et sera suivi. En signant cette charte, chaque partenaire s'engage à la respecter et à la faire respecter. Pour vous rassurer, un comité d'éthique, associant les chambres consulaires, les représentants des commerçants et les services de la Ville sera mis en place pour veiller au bon déroulement de tout ce qui a été prévu, négocié avec le promoteur exploitant dans le volet commercial.

Plus que quelques petites informations encore. Notre zone de chalandise compte 250 000 habitants. Les enseignes nationales le savent bien. Il faut aller chercher le consommateur qui réside de 20 à 40 minutes de Beauvais. Ce consommateur-là les intéresse, les autres villes l'ont bien compris. Et nous, nous devrions, une fois encore, laisser passer le train de l'avenir ? Rassurez-vous, nous refusons d'être fatalistes, ou pire, passivistes. Si certains préfèrent regarder dans le rétroviseur, nous préférons préparer l'avenir. Nous pouvons rejeter la société de

consommation, j'en suis d'accord, mais c'est un fait, elle existe et d'autres en profitent. Nous ne serons pas de ceux qui n'ont rien fait pour sauver le centre-ville de Beauvais. Nous voulons que cela se passe ici, chez nous, en ville et pour les Beauvaisiens. Je vous le demande sans démagogie et sans polémique : devrions-nous laisser les autres capter les dépenses de nos clients ? Devrions-nous laisser les autres jouir des emplois directs et indirects, profiter des achats des habitants du Beauvais ? Laisser les consommateurs délaisser notre centre-ville et ne pas réagir ? Mais de qui se moque-t-on ? Non, mes chers collègues, nous ne sommes pas défaitistes, et nous devons, comme les commerçants de bon sens, réagir face à la concurrence. Une fois encore, nous comprenons les inquiétudes des riverains et des commerçants. Mais pouvons-nous rester sans rien faire lorsque d'autres multiplient les projets. Soyons lucides, la pression commerciale aurait de toute façon poussé les enseignes à venir s'installer dans l'Oise. Cela est un fait. Alors qu'est-ce qui est préférable ? Un nouvel équipement qui crée une nouvelle rue commerçante et élargit la boucle commerciale existante en centre-ville ? Ou 60 nouvelles enseignes à 15 minutes de Beauvais qui videraient définitivement notre centre-ville ? Je vous pose la question.

Je finirai mon propos avec la dernière valeur qu'ont tenté de m'inculquer mes parents. Il s'agit du courage. Ce courage, chers collègues, c'est de savoir croire en l'avenir, de pouvoir défendre ses opinions et dire la vérité, même si elle ne dessert pas nos ambitions personnelles. Ce courage, c'est à notre tour de l'avoir. Le courage, c'est ne pas baisser les bras et de lutter contre la concurrence commerciale pour privilégier notre ville, nos travailleurs, nos commerces. Le courage, c'est oser dire oui. Oui, Beauvais peut accueillir de nouvelles enseignes et attirer de nouveaux clients dont tous les commerçants du centre-ville bénéficieront, et enfin, le courage, c'est travailler pour le bien du plus grand nombre en mettant de côté les manœuvres politiciennes et en croyant en l'avenir de Beauvais et des Beauvaisiens.

**M. RAHOU :** Ma réaction sera plus courte mais spontanée pour m'inscrire dans le cadre de ce débat qui concerne tous les Beauvaisiens et transcende les générations. Monsieur LOCQUET a fait référence aux anciens Beauvaisiens en parlant de ses parents. Les jeunes Beauvaisiens se saisissent aussi de ce débat, et en réaction à l'intervention de notre collègue, je voudrais souligner le fait qu'il a totalement mis en échec la stratégie qui était celle de Foruminvest quand ils sont arrivés dans cette ville et ont exposé leurs arguments. Ils nous ont présenté la zone de chalandise de Beauvais comme pouvant s'élargir à plus de 50 km autour de notre ville. Monsieur LOCQUET vient de nous expliquer qu'à 30 minutes de Beauvais, des villes comme Chambly ou Clermont ont aujourd'hui ces structures et espaces commerciaux. La stratégie de Foruminvest ne tient donc plus commercialement. Il y a, au travers de ce projet, une mise en péril des commerces de Beauvais et une forte attaque du patrimoine. Ce dernier est collectif, et depuis le début de ce second mandat, Mme le Maire, de nombreuses attaques ont lieu et sont inadmissibles. Je ne ferai pas référence à ce que vous avez fait voter lors du dernier Conseil d'Agglomération, mais après la Maladrerie, et aujourd'hui, la place du Jeu de Paume, je pense qu'il va falloir se ressaisir, comme l'a sagement dit Fatima ABLA, pour respecter le patrimoine de la ville de Beauvais dont nous héritons et qu'il nous faut aussi léguer aux générations futures. Mise en péril économique et attaque du patrimoine, c'est aussi pour ces raisons-là que nous sommes contre ces projets. Nous ne sommes pas contre l'arrivée de nouvelles enseignes dans la ville de Beauvais, bien au contraire, sauf que l'implantation que vous nous proposez aujourd'hui ne va pas du tout contribuer à l'arrivée des enseignes que vous souhaitiez. C'est une question que j'ai, et je suis sûr que Monsieur LOCQUET pourra y répondre : quelles sont précisément les enseignes que vous attendez voir s'installer dans cette structure ?

Aujourd'hui, pour décider, nous avons besoin d'éléments aussi concrets que cela. J'ai aussi besoin d'une autre réponse,

car je suis interrogé régulièrement, comme vous devez l'être également à ce sujet : quid des gens qui travaillent aujourd'hui dans le centre de Beauvais ? Ils ont un emploi et aimeraient savoir si leur emploi sera maintenu à l'ouverture de cette structure. Vous avez su évaluer, de manière précise et c'est tant mieux, le nombre d'emplois qui pourraient être créés par l'ouverture de cette structure commerciale. Avez-vous évalué, je pense que c'est le cas et j'aimerais connaître le chiffre précis, le nombre d'emplois qui seront supprimés ? Car il y aura une incidence.

Cela vous agace, Madame le Maire, j'en suis désolé, mais il s'agit d'une décision lourde que nous devons prendre ce soir, et il convient de l'étudier avec sérieux. Il faut se confronter avec toutes les éventualités, n'avoir aucun regret et avoir osé poser toutes les questions. Vous aussi, de votre côté, vous devez avoir osé donner toutes les réponses. Nous parlions d'échéances électoralistes... eh bien, non. Je pense que, de votre côté comme du nôtre, personne ce soir ne s'est dit : « Nous allons voter la construction ou non du centre commercial pour faire des voix ». Je vous l'ai déjà dit : des personnes qui vous ont fait confiance aux dernières municipales sont venues nous voir pour exprimer leur position tout en avouant qu'elles avaient voté pour vous.

Nous avons écouté leur point de vue, que nous vous avons reporté. Il n'y a pas d'ambition électoraliste dans ce cas. Il s'agit de travailler ensemble pour l'avenir de notre ville. Il existe au cœur des villes des espaces gelés, ce sont des règles d'urbanisme, Monsieur BOURGEOIS les connaît mieux que moi. Mais cette place du Jeu de Paume a une utilité au sein de notre ville. Remettre en cause cette fonctionnalité ? Pourquoi pas ? Mais à condition d'être convaincu de manière unanime, de recevoir une approbation incontestable comme peuvent l'être les résultats d'une élection municipale. Malheureusement, ce projet n'était pas dans votre programme, et ce n'est donc pas au travers d'une décision du Conseil Municipal que nous aurons une position incontestable ou, comme l'a justement fait remarqué Thierry AURY, au travers d'un référendum, que vous ne semblez pas désapprouver puisque vous avez intégré cette possibilité au règlement intérieur de notre assemblée au début de cette mandature. Je ne pense donc pas que le principe en lui-même vous choque.

Soyons, en pleine connaissance de cause, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, convaincus de manière unanime, et pas seulement nous, mais l'ensemble des Beauvaisiens, de l'intérêt d'un projet de ce type. Et merci d'apporter des réponses à ces deux questions, à mes yeux, majeures, et je suis sûr que vous comprendrez cette position car imaginez la réaction de Jean-François LAMOUR si demain quelqu'un lui annonçait le projet de bétonner le Champ de Mars.

Applaudissements.

**Mme Le MAIRE :** Oh là, là ! Mesdames et Messieurs qui êtes présents dans cette salle, nous avons été extrêmement respectueux de toutes les interventions. Nous vous demandons le même respect démocratique.

**M. TABOUREUX :** Je vais essayer de donner quelques arguments qui ont été par ailleurs brillamment énoncés, mais j'ai le sentiment qu'ils n'ont pas été écoutés. Hammerson seul, 19 000 m<sup>2</sup>, ne résiste pas aux zones commerciales périphériques. Le centre-ville, 35 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, ne résiste pas non plus aux évolutions des zones commerciales extérieures à Beauvais. Il s'agit, en revanche, d'un rééquilibrage du centre-ville qui, par rapport aux 150 000 m<sup>2</sup> dont on vous a parlé tout à l'heure, doit permettre une offre suffisante pour donner envie aux gens de venir en centre-ville. Tout le monde est capable de comprendre cela. Charles LOCQUET a parlé de courage. Le courage politique, c'est justement le rééquilibrage du centre-ville, qui n'est évidemment pas lié aux échéances électorales, mais une vision d'avenir et de ne pas laisser bâtir des mètres carrés à l'extérieur, ce qui est beaucoup plus simple et indolore. De plus, cela tue le centre-ville de

façon beaucoup plus certaine, mais en 10, 15, 20 ou 25 ans. Il n'y a qu'à voir l'état dans lequel est le centre-ville de Creil et celui de la plus grande zone de notre département qu'est Saint-Maximin, pour se rendre compte du résultat obtenu lorsque le centre-ville n'est pas rééquilibré et meurt.

Nous pouvons donner des cours de marketing à Hammerson comme vous avez essayé de le faire brillamment, Monsieur RAHOUI, mais il faut laisser les compétences aux gens qui les ont. Ce centre ne peut pas être au Franc Marché parce que, si cela était possible, il y serait déjà depuis longtemps, et il aurait servi d'appoint au centre-ville, et le rééquilibrage serait fait. Jean-Luc BOURGEOIS et Charles LOCQUET vous ont répondu avec moult arguments. Je voudrais répondre à la question très importante du pouvoir d'achat posée par Thierry AURY tout à l'heure.

Thierry AURY, le pouvoir d'achat étant ce qu'il est aujourd'hui, 110 000 000 € sortent du Beauvaisis aujourd'hui. Le but est d'en rapatrier 30, 35 ou 40 %, et d'en faire vivre des familles du Beauvaisis avec l'argent des Beauvaisiens.

Il ne s'agit donc pas de créer du pouvoir d'achat. Mais quel est le meilleur moyen de créer du pouvoir d'achat ? Par ce chantier, nous allons faire entrer dans 500 familles un salaire supplémentaire. Par l'exploitation du centre commercial, nous allons faire entrer dans 600 familles du Beauvaisis un salaire complémentaire également. Si cela n'est pas de la création de pouvoir d'achat, alors je ne sais pas ce que c'est.

Je pense également à un élément très important pour une région dans laquelle les niveaux de qualification ne sont pas là où nous les attendons au plan national. Plus de la moitié des emplois seront ce que nous appelons aujourd'hui des emplois infra bac ou bac pro. Nous connaissons le nombre de jeunes et de moins jeunes qui se sont orientés par le passé dans les lycées professionnels, dans le tertiaire qui offrait peu de débouchés. Nous avons là des débouchés pour 400 jeunes ou moins jeunes, avec des formations complémentaires prévues par la charte. Cela est donc très important pour notre région, et ce projet créera également du pouvoir d'achat.

**M. PIA :** Je respecte, et nous respectons tous, le point de vue de ceux qui sont contre ce projet, et nous comprenons également les hésitations des uns et des autres pour un projet extrêmement ambitieux et qui changera la physiologie de notre ville toute entière. Il est donc normal qu'il fasse peur et qu'il puisse poser un certain nombre de questions. Ces questions qui ont été évoquées, nous nous les sommes posées également. N'imaginez pas que nous avons pris la décision de vous proposer une telle délibération sans avoir mesuré les « pour » et les « contre ». Nous avons eu de très nombreuses rencontres d'abord avec le groupe Foruminvest, puis avec Hammerson. Nous avons également eu de nombreux échanges entre nous, à travers les réunions plénières auxquelles vous n'étiez d'ailleurs pas toujours représentés, ce qui est regrettable, dans la mesure où nous avions évoqué des points qui vous auraient certainement éclairés.

Je voudrais, sans refaire l'historique qu'a fait Jean-Luc BOURGEOIS tout à l'heure, évoquer une histoire plus récente, celle du dernier mandat lorsque nous sommes arrivés en 2001. Il est vrai que j'ai eu l'opportunité, avec mon collègue Bernard PARMENTIER, adjoint au Commerce, et alors que j'étais moi-même chargé des Affaires économiques à la Communauté d'Agglomération, de travailler sur la revitalisation du commerce sur le territoire du Beauvaisis. Je rappelle que, lors de notre arrivée en 2001, nous avons découvert au fond des cartons de l'ancienne Municipalité que dormait un projet de centre commercial qui n'était pas au centre-ville, mais proche de la Maladrerie. Un mois après notre élection, nous avons eu, Madame le Maire et moi, des rencontres avec un certain nombre de personnes pour parler de ce projet qui aurait déstabilisé le commerce en centre-ville. Ce projet aurait tué la Maladrerie, comme me le souffle Marie-Anne FIZETGORIN, et cela aurait été également catastrophique pour le commerce en centre-ville. Quand nous voyons ce qui a été fait

ailleurs, et notamment à Creil Saint-Maximin où le centre-ville de Creil ne vit plus à cause de cette zone de Saint-Maximin... Voilà pourquoi nous nous sommes attachés à dynamiser le centre-ville et le commerce de l'ensemble du territoire du Beauvaisis en mettant en place, ainsi que le rappelait Madame le Maire, trois FISAC.

A la fin de la dernière mandature, nous avons fait travailler un bureau d'études sur le développement de l'offre commerciale et la redynamisation du commerce du territoire du Beauvaisis. Il nous avait été clairement signifié à l'époque que la ville de Beauvais ne jouait pas pleinement son rôle en termes d'attractivité commerciale. Cela été dit par Charles LOCQUET, il y avait eu une véritable évasion commerciale. Beauvais n'était pas en capacité de retenir une clientèle potentielle qui allait se ravitailler à Amiens, à Rouen et dans les autres centres commerciaux du département. Suite à ces réflexions, lorsque nous avons été réélus en 2008, nous avons eu ce projet avec Foruminvest, puis Hammerson, qui répondait aux questions qui nous étaient posées par ce bureau d'études et sur lequel nous avons travaillé avec l'ensemble des élus de la Ville et de l'Agglomération.

Ce projet est une solution. Je comprends tout à fait que ce soit contrariant pour beaucoup. Vis-à-vis des commerçants, nous ne devons pas être dans une vision malthusienne qui consisterait à dire qu'il ne faut surtout pas développer de nouveaux commerces car ils concurrenceraient les anciens commerces. Il s'agit là de l'offre qui crée la demande, et aujourd'hui, cette demande n'est pas globalement satisfaite.

Je souhaitais aussi dire que beaucoup de personnes issues des quartiers dits sensibles, que je côtoie, se réjouissent de ce projet par rapport aux emplois qui vont être créés. J'entends bien votre discours concernant les suppressions d'emplois. C'est bien vous qui parlez de suppressions d'emploi. Je continue de penser qu'il faut être positif et que ce nouveau pôle commercial permettra d'attirer de nouveaux clients et donc de créer de nouveaux emplois pour les Beauvaisiens. Voilà ce qui motive aujourd'hui mon appui à ce projet.

**M. DORIDAM :** Je voudrais rappeler pour ma part que ce projet n'est ni une lubie ni une concession délibérée, comme nous avons pu l'entendre ici et là, à des intérêts mercantiles, capitalistiques, y compris étrangers. Il s'agit, bel et bien, à mes yeux, d'une occasion de poser des jalons supplémentaires pour tourner notre ville vers l'avenir, une ville dynamique, ambitieuse et harmonieuse, comme cela a déjà été soulignée. Une ville qui, sans pour autant renier son histoire, ne se contente pourtant pas de tenter d'en faire briller ses derniers trésors (Cathédrale, Maladrerie, Tour Boileau, Saint-Lucien, Maison Greber...) ou de vouloir réparer certaines erreurs comme la gare routière ou le Franc Marché, par exemple. Beauvais est une ville qui élabore et bâtit des projets, comme l'a rappelé Jean-Luc tout à l'heure, une ville qui façonne ainsi son territoire de demain avec optimisme et confiance. Je crois d'ailleurs que Jean Jaurès disait : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ». Dans la lignée, Confucius disait : « Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain se condamne aux soucis immédiats ».

Il est vrai, comme disait Pierre Dac, que « les prévisions sont difficiles, surtout quand elles concernent l'avenir », mais est-ce pour autant qu'il faut renoncer à en faire ? Ce n'est pas ma conception de la vie publique, ce n'est pas notre choix. C'est d'ailleurs parce que nous avons une réelle vision de l'avenir de notre territoire que nous avons reçu le Prix national des entrées de ville pour le Haut-Villé, bien plus que pour la zone d'activité en elle-même. Vous connaissez comme moi, et Jean-Luc en a rappelé les grandes lignes, de la vision que nous avons de la ville. Je vais même vous la faire simple, au risque d'être simpliste : nous avons au sud un exemple qui a pris du temps à prendre forme, mais qui, avec l'opération de rénovation urbaine, a donné un tout autre avenir au quartier Saint-Jean le sortant du destin de déclin auquel il semblait irrémédiable-

ment condamné. Au nord, la zone franche permet désormais de maintenir et de créer un certain volume d'emplois de proximité. A l'est, la rue de Clermont, redevenue rue de faubourg, redore le blason de Marissel dont la partie des Bas, puisque nous les appelons ainsi, se transforme aujourd'hui en une zone résidentielle de qualité au gré des départs d'activités qui n'ont plus leur place dans un voisinage d'habitation. A l'ouest, vous le savez, ce sera l'aménagement du nouveau quartier Saint-Quentin. Autant de choix volontaristes qui attestent que nous avons bien une vision à long terme et des projets pour notre ville. Nous avons, certes, le souci de travailler au quotidien pour nos contemporains, mais nous ne perdons surtout pas de vue que nous travaillons aussi pour les générations futures. Il y a aussi, bien évidemment, le centre-ville.

Qu'est-ce qu'un centre-ville ? Cela va de soi, mais je crois qu'il n'est jamais inutile de le rappeler : un lieu de vie fédérateur pour tous les habitants de tous les quartiers et de toutes les générations, alliant espaces publics, logements, bureaux, lieux et pôles d'animations culturelles et festifs – confère la construction prochaine de logements étudiants à la place de l'ancienne maternité ou futur théâtre dont nous avons pu croire, et j'en faisais partie, qu'il aurait pu être construit à Saint-Jean, mais que les Beauvaisiens plébiscitent en plein cœur de ville, sans oublier bien évidemment les commerces.

Je ne vais ni reprendre les arguments déjà développés par ailleurs, ni relire ce que j'avais dit pour la présentation du Livre Blanc alors que je n'étais pas encore élu. Lorsque nous avons réfléchi avec le Conseil de l'avenir, nous avons été unanimes à dire qu'en dépit de sa qualité, le tissu commercial du centre-ville était extrêmement fragile et qu'il marchait actuellement sur trois pattes, comme on le dit pour le moteur d'une vieille guimbarde. Ce constat nous avait d'autant plus sensibilisés lorsque nous avons reçu en Commission économique le patron de l'aménagement de la Région Ile-de-France. Il était venu nous dire clairement que le desserrement de l'Ile-de-France allait conduire à une augmentation de la population du Beauvaisis, que nous le voulions ou non, et que le commerce du centre-ville de la ville chef-lieu avait tout intérêt à se muscler et à élargir son offre. Car si ces nouveaux arrivants dont les récents sondages attestent l'attrait pour les commerces de centre-ville ne trouvaient pas chaussure à leur pied au cœur de notre cité, ils n'hésiteraient pas à aller voir à l'extérieur du Beauvaisis ce qu'il se passe. Et il nous prédisait l'avenir de Creil. Olivier en a parfaitement parlé.

Certes, nous n'avions pas à l'époque – et pour cause, la proposition est intervenue bien après notre travail – à réfléchir sur un projet comme le Jeu de Paume aujourd'hui. Mais nous étions tous intimement convaincus qu'il fallait qu'il se passe quelque chose de fort pour le commerce de centre-ville, surtout face au développement des zones de périphérie en prenant connaissance des projets de grandes zones à portée de voiture, comme en a parlé Charles. Je citerai Amiens Sud, à deux pas d'ici avec l'autoroute A16. C'est certes près de 80 kilomètres, mais c'est à un petit quart d'heure de voiture, et il est fréquent, lorsque j'y emmène ma fille qui exerce à proximité, faire des courses, de croiser dans les boutiques des Beauvaisiens que je connais, venant y chercher des marques absentes dans notre ville.

Lors de l'élaboration du Livre Blanc, j'avais été aussi interpellé en Commission commerciale par la fermeture décidée en 2004 des Galeries Lafayette de 5 magasins en France : Épernay, Châteauroux, Montargis, Saint-Étienne et Thionville. Lorsque, comme moi, on a connu l'évolution du centre-ville, Olivier, tu en parlais tout à l'heure hors-micro, de Dunoyer ou Prisunic, les deux magasins des Nouvelles Galeries, on ne peut qu'être inquiet, ni exclure qu'un jour des décisions soient prises hors de notre volonté et hors de notre avis. Car il existe une réalité, celle des habitudes que les consommateurs ont prises de délaisser les grands magasins généralistes pour une distribution spécialisée par enseigne. Cela est l'origine de la perte du chiffre d'affaires et de la fermeture des magasins dans les cinq villes citées. Si vous êtes client du magasin beauvaisien

comme moi, vous vous êtes d'ailleurs rendu compte de la mutation qu'il a effectuée pour mettre en avant à son tour des marques, ses propres marques aussi, et gommer ainsi ce sentiment généraliste. Le magasin résiste, est toujours ouvert, tant mieux et pourvu que cela dure.

Ce n'est en rien le futur Jeu de Paume qui constitue une menace. C'est au contraire l'absence d'une augmentation de l'offre environnante qui conduirait à terme à un appauvrissement de la clientèle potentielle, tant en nombre qu'en pouvoir d'achat. Raison de plus pour élargir l'offre commerciale en centre-ville.

En élargissant aussi le cœur de ville au-delà des places Jeanne Hachette, des Halles, rues Carnot et Gambetta, à l'image de ce qui s'est fait en termes d'équipements culturels avec le Cinespace, dont nous pouvons considérer qu'il relève du centre-ville. Ce futur Jeu de Paume est un lieu de vie de plus, et je dirais même, si je voulais être provocateur, de détente cohérent dans sa conception et complémentaire avec l'existant. C'est une nouvelle offre qui complétera, enrichira l'offre existante en centre-ville. Ce sera déjà une réponse très concrète à l'extraordinaire évasion commerciale que nous connaissons et qui va en s'accéléralant, mais aussi aux nouvelles attentes des consommateurs. Lorsqu'ils sont interrogés sur leurs habitudes d'achat de demain et d'après-demain, ils plébiscitent en premier choix des pôles de shopping de proximité dans les cœurs de ville, bien loin devant les achats en ligne.

Croyez-le, nous avons bien pesé les enjeux. C'est réellement en toute connaissance de cause et en notre âme et conscience que nous proposons de passer à l'acte. C'est vrai, il eût été plus confortable de se contenter de gérer à vue l'existant. Si nous pouvons rire au bon mot d'Alphonse Allais qui dit qu'« il ne faut jamais faire de projet surtout en ce qui concerne l'avenir », nous avons, au contraire, la conviction que c'est en faisant expressément que nous préparons l'avenir, à défaut du nôtre, celui de nos enfants et petits-enfants.

L'opposition nous parle de référendum, laissant nous daigner toute légitimité pour conduire cette opération. Je rappelle simplement que notre majorité a été élue en 2008 avec 58 % des voix sur la base d'un programme clair en faveur du commerce. Nous n'avions pas connaissance de la proposition du Jeu de Paume, mais nous écrivions « soutenir la redynamisation commerciale du cœur de ville et l'implantation de nouvelles enseignes ». L'équipe municipale de « Beauvais Pour Tous » est donc à mes yeux, comme aux yeux des Beauvaisiens, légitime pour mener à son terme ce projet, comme bien d'autres.

Nous avons aussi une méthode basée sur la démocratie participative, une méthode de fond sérieuse et qui n'a rien d'un show avec paillettes. Le paradoxe avec l'opposition c'est qu'elle ne vote pas les réalisations du groupe du Conseil de l'avenir, de la prospective pour des raisons qui lui importent, mais que j'aperçois surtout politiciennes, et qu'elle veut ensuite nous apporter un certain nombre de leçons. Mais que je ne m'abuse, le Conseil des Sages, le Forum 21, le Conseil de la vie patriotique, le Conseil consultatif de la jeunesse sont aussi des instances de démocratie participative. Nous organisons chaque semaine des réunions publiques de concertation avec les Beauvaisiens sans pour autant mobiliser les médias. La concertation pour le Plan Actions Quartiers récompensé, en 2009 par un prix Territoria d'or, c'est une méthode de travail de prises de décisions qui n'a rien d'un gadget politique. Il y a quelques jours, avec Jean-Luc BOURGEOIS, nous avons même voté à main levée avec les riverains de la rue de Clermont et de Marissel pour choisir comment mettre en place la déviation nécessaire aux travaux et sur l'implantation ou non d'un plateau surélevé pour ralentir la circulation. Voilà encore bien une façon, si je voulais être provocateur, de pratiquer le référendum quasiment au quotidien.

Et au risque de répéter ce qui a déjà été dit dans cette enceinte, un sondage, réalisé en octobre 2008 par l'institut CSA auprès d'un panel représentatif, a fixé à 60 % les opinions favorables au projet. En décembre 2008, ce sont 90 % des plus de 15 000 avis recueillis par l'Observateur de Beauvais

qui estimaient ce pôle commercial une bonne chose pour Beauvais. 430 personnes ont répondu à un questionnaire dont 73 % étaient favorables au projet et 61 % se disant insatisfaites de l'offre commerciale du centre-ville. Il s'agit sans doute du projet le plus avancé et qui a fait l'objet de plus de concertations. Plus de mille personnes sont venues à l'exposition visiter ce qui était présenté au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Une cinquantaine de réunions ont été organisées en 2008 et 2009 avec les commerçants et riverains, et une réunion publique a rassemblé plus de 200 personnes en décembre 2008 autour des projets d'aménagements du cœur de ville.

L'opposition nous a dit un jour être en mesure de collecter des milliers de signatures. Nous n'en avons vu que 87, et la page Internet consacrée a été supprimée. Au regard de cela, sur Facebook, j'ai trouvé un groupe réclamant des enseignes H&M et Zara à Beauvais réunissant 965 membres. J'y vois là une réelle approbation silencieuse de la majorité pour ce projet. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin avec une consultation formelle plus large qui aurait, à mon sens, plus des allures de primaires politico-politiciennes que d'un véritable exercice de démocratie populaire.

Pour terminer, je voudrais vous faire une confidence. J'ai une nièce âgée d'une vingtaine d'années et qui vient de terminer sa scolarité. Elle est petite, mais elle existe, vous pouvez vérifier : collègue George Sand, lycée Saint-Vincent, BTS à l'antenne Université Jules Verne. Après plusieurs stages dans divers commerces beauvaisiens, elle vient d'avoir la chance de décrocher son premier emploi. Hélas, ce n'est pas à Beauvais mais en région creilloise, dans une de ces enseignes spécialisées qui fleurissent ces derniers temps et où elle constate quasiment tous les jours que, dans la clientèle dont elle est chargée, un nombre considérable de Beauvaisiens figurent, qu'elle connaît ou qu'elle relève sur les chèques qu'elle encaisse, qui viennent acheter ce qu'ils ne trouvent pas ici. Au-delà de cette évasion d'achats dont nous vous avons parlé tout à l'heure, ma nièce avait un souhait très fort et légitime : celui de travailler au pays. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. La voilà contrainte maintenant, en quelque sorte, de s'expatrier. Car faire la route tous les jours, cela pèse en termes de fatigue et de budget. Elle songe à prendre un logement sur place alors qu'elle aurait préféré continuer à vivre et à travailler à Beauvais. L'avenir d'une ville, vous en conviendrez, passe assurément par l'emploi. J'ai d'ailleurs pu relever dans le contrat socialiste pour les élections cantonales des 20 et 27 mars distribué il y a une semaine aux secrétaires de leur section que, dans le cadre de ce qu'ils appellent un bouclier territorial, les socialistes fixent comme une des quatre priorités : « Agir pour l'économie au service de l'emploi et de la formation professionnelle ». Nous pouvons également lire dans ce document qu'il faut « généraliser les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics locaux ». Eh bien, les emplois et les formations comme ce projet en est porteur en cœur de ville nous permettent d'espérer. Nous en manquons cruellement. Clauses d'insertion il y aura. Emploi il y aura.

Pour celles et ceux qui les attendent légitimement, je conclurai simplement en la matière, en renvoyant nos collègues socialistes à leurs contradictions, et pourquoi pas en invitant d'ores et déjà les électeurs qui voteront en mars à faire de même, en congédiant les sortants et les héritiers putatifs de la majorité départementale, en leur retournant un slogan : « Vivement que ça change ! ».

**Mme Le MAIRE :** Nous passons au vote. M. AURY, une dernière fois ?

**M. AURY :** Oui, une dernière fois, Madame le Maire. Une dernière fois, mais je m'étonne de votre réponse à vous, Madame le Maire, aux questions posées. J'ai, bien évidemment, entendu vos adjoints qui n'ont pas répondu à deux questions très précises que j'ai posé sur le changement de société. Que cache-t-il ? Personne n'en parle.

Deuxièmement, sur la procédure juridique, comment peut-on faire aujourd'hui un constat de désaffectation de cette place ? Et nous parlons bien d'un projet sur cette place du Jeu de Paume à Beauvais, qui a bien les utilisations que l'on connaît. Nous ne sommes pas sur un débat général; nous pourrions en dire d'autres mots, sur le développement de méga-centres commerciaux et le bonheur de l'humanité. Nous sommes sur le lancement de la procédure visant au déclassement de cette place publique.

Le Code général de la propriété de la personne publique dit qu'il doit y avoir d'abord un constat de désaffectation de cette place. Or, nous ne sommes pas dans cette situation d'un espace public inutilisé qu'il conviendrait simplement de déclasser, mais d'une place qui a de multiples usages. Nous avons besoin d'une réponse là-dessus.

Le troisième point, majeur, concerne la question du référendum. J'avoue, après avoir entendu tous les arguments de vos adjoints, que je me pose la question suivante : que n'organisez-vous pas très rapidement ce référendum qui sera, selon vos adjoints, un véritable plébiscite pour vous, et qui non seulement légitimera ce projet, mais vous confortera de façon importante dans la gestion de cette ville. Vous avez tous de très bons arguments. Vous êtes l'avenir en marche de Beauvais. Les Beauvaisiens, pour 60 à 90 % d'entre eux, sont favorables au projet. Même Jean Jaurès semble y être favorable ! J'avoue ne pas comprendre votre refus d'organiser ce référendum, d'autant que Monsieur DORIDAM vient de nous dire que nous organisions des référendums sur des sens de circulation et des plateaux de passage de rue. Cela est très bien, nous ne comprenons vraiment pas ce que vous craignez, pour un projet aussi important, d'aller au débat avec les Beauvaisiens et de faire jouer la démocratie, Madame le Maire. Je le répète, et nous pourrions le ressortir, Madame le Maire, il n'est aucunement question, dans votre programme, de ce projet extraordinaire. Nous nous demandons d'ailleurs pourquoi vous ne l'avez pas dévoilé à ce moment-là, car vous vous seriez assuré 75 ou 80 % de voix assurées. Nous aimerions vraiment que vous répondiez à ces questions importantes, soulevées par les Beauvaisiens aujourd'hui.

Dernière réflexion : il nous est demandé de croire – et j'ai un peu l'impression d'être dans un débat d'il y a quelques dizaines d'années en arrière, que l'avenir passe par le développement continu, dans une sorte de fuite en avant, de méga-centres commerciaux partout. Et si le voisin fait 20 000 m<sup>2</sup>, il faut alors faire un peu plus. Vous nous avez cité l'exemple de Saint-Quentin qui a initié cela bien avant nous et a ouvert la voie du bonheur pour les Saint-Quentinois. Je crois, malheureusement pour elle, que Saint-Quentin est une des capitales du chômage. Je n'ai pas le sentiment que pour les Saint-Quentinois la création de ce centre commercial ait réglé en quoi que ce soit les questions du chômage dans cette ville. De ce point de vue-là, Monsieur PIA, je vous appelle à un peu de modestie. Vous invoquez l'exemple de la zone franche urbaine au nord du quartier Argentine. Chiche ! Faisons le bilan de cette zone, pleine à craquer. Des bâtiments partout, les voitures des salariés : en apparence, pari réussi, des emplois ont été créés. Dans la réalité, combien d'emplois transférés cela représente-il ? Et combien d'emplois réels créés ? J'ai même entendu certains commerçants du centre-ville dire que le déménagement d'activités diverses qui se tenaient auparavant dans le centre-ville avait eu des conséquences négatives sur l'activité des commerces et le dynamisme de ce secteur. Vous nous demandez de vous croire sur parole sur des promesses absolument mirobolantes d'emplois, alors que vous-mêmes n'avez pas concrétisé ces promesses d'emplois. Ce que nous avons vu, en revanche, dans notre ville, ce sont des suppressions d'emplois industriels. Nous n'ouvrons pas ce débat ce soir, et c'est dommage car nous avons là une vraie richesse de développement par l'activité industrielle. Je crois qu'il y a une forme d'illusion absolue dans toutes ses promesses qui nous sont faites, qui ne se concrétiseront pas et qui vont plomber plus durement notre ville.

En tout état de cause, car c'est ma dernière intervention de par le règlement du Conseil Municipal, je souhaite vraiment, Madame le Maire, que vous répondiez de la manière la plus précise possible aux questions que nous vous avons posées.

**Mme Le MAIRE :** Si vous étiez honnête avec vous-même, Monsieur AURY, vous sauriez que les réponses ont déjà été données. Il n'y a pas l'ombre d'un papier de cigarette dans le transfert entre Hammerson et Foruminvest lorsqu'ils ont repris le projet, comme cela s'est fait pour le projet des Terrasses de Marseille.

Ensuite, désaffecter veut tout simplement dire supprimer l'affectation. Cela signifie que, pour un moment, la place du Jeu de Paume sera interdite au public. Je pense que le débat a assez duré, cela fait plus de deux heures. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Vous êtes 9. Le reste est pour. Le rapport est adopté.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BEUVAIS ET L'OPAC DE L'OISE

CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT AUTOUR DE LA DÉCONSTRUCTION DE LA TOUR HARMONIE  
PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais s'est engagée depuis 2007 dans un ambitieux projet de rénovation urbaine sur le quartier Saint-Jean.

Le Projet de Rénovation Urbaine a pour objectif d'apporter une nouvelle dynamique au quartier Saint-Jean, et s'articule autour de cinq objectifs principaux :

- améliorer les logements existants,
- diversifier l'offre en logements,
- rénover et renforcer les équipements et services,
- relier Saint-Jean au centre-ville,
- développer les mesures pour l'emploi et l'insertion.

Ces interventions doivent modifier en profondeur l'image du quartier Saint-Jean et renforcer son attractivité.

Le Projet de Rénovation Urbaine prévoit notamment la déconstruction, en 2011, de la Tour Harmonie, une propriété de l'OPAC de l'Oise, édifiée en 1964.

Afin d'immortaliser cet événement, l'OPAC de l'Oise a souhaité participer, avec la Mairie de Beauvais, à la création d'un événement d'envergure, avec spectacle "son et lumière" et animations festives orchestrées en partenariat avec le tissu associatif local.

La présente convention a pour but de présenter les engagements de chacun des partenaires.

L'OPAC de l'Oise participera à hauteur de 5.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat arrêtant les engagements des partenaires, ainsi que toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 1 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention de partenariat.*

**M. AURY :** Oui, comme vous le savez, je suis, depuis le départ, contre ce projet de démolition de bâtiment sur le quartier Saint-Jean. Démolir 250 logements, dont cette tour, avec ses 80 grands logements, au moment où il y a une terrible crise du logement, me paraît, plus que jamais, insupportable. Insupportable, lorsque nous connaissons la situation de tant de ménages, de jeunes, de jeunes couples, de salariés qui ne trouvent pas à se loger ou sont mal logés, qui vivent en situation de surpeuplement dans des logements, dans la famille, chez des amis, et sans parler des travailleurs pauvres obligés de dormir dans leur voiture parfois. Insupportable, lorsque nous connaissons le coût de cette démolition. Je vous rappelle que le coût de cette démolition était estimé, il y a 5 ans, à 7 200 000 €, alors même que ce projet est tombé d'en haut, décidé d'en haut, sans aucune concertation avec les habitants qui ne demandaient pas cette démolition. Je vous renvoie à un article récent paru dans la presse locale qui montrait que les habitants restants sont attachés à cette tour et regrettent de devoir partir et d'abandonner de grands logements spacieux à des loyers modestes. Ils disent simplement : « Nous réclamions de la rénovation, de l'entretien ». On ne démolit pas une tour parce qu'il y a des problèmes d'ascenseurs, de peinture dans les cages d'escaliers ou même de cafard. Insupportable alors que notre ville continue à perdre des habitants, malgré des logements qui, certes, se construisent mais restent inaccessibles aux trois quarts, aux quatre cinquièmes des habitants de cette ville.

Insupportable aussi d'un point de vue environnemental, lorsqu'il nous est vanté, à longueur de journées, à longueur de documents, le développement durable sous toutes les formes, et que nous allons générer, avec cette démolition, des milliers de tonnes de gravats. Un projet de rénovation, comme cela se fait dans d'autres villes plus audacieuses, plus imaginatives, aurait été moins coûteux socialement, financièrement, environnementalement. Aussi, je suis scandalisé à la lecture de cette délibération dans laquelle il nous est indiqué que nous allons faire la fête autour de cette démolition, qu'un son et lumière sera organisé pour immortaliser l'événement. Les mal-logés, les privés de logement auront-ils des places au premier rang, auront-ils des invitations spéciales ? Je trouve cela parfaitement immoral !

Je viens de lire le rapport de la Fondation Abbé Pierre il y a quelques jours, qui porte une accusation terrible sur les politiques du logement menées actuellement. Je vous demande, Madame le Maire, de retirer ce dossier et puisqu'il n'est pas trop tard pour bien faire, je vous demande de renoncer à cette démolition de ces logements sur le quartier Saint-Jean.

**M. PIA :** Monsieur AURY, votre remarque est facile, pour ne pas dire démagogique et polémiste. Nous pouvons au moins vous reconnaître une certaine constance dans votre position, ce qui n'est pas toujours le cas de certains de vos collègues.

Permettez-moi de vous faire remarquer quatre points.

Tout d'abord, cette déconstruction de logement est liée à notre convention ANRU qui prévoit une rénovation globale, structurante du quartier Saint-Jean, et comme nous vous l'avons moult fois répété, sans ces déconstructions, nous n'aurions pas eu de convention ANRU, et donc aucune aide. Autrement dit, sur le quartier Saint-Jean, nous aurions peut-être eu de la rénovation urbaine, mais à minima. Pour bénéficier de cette aide, il fallait que nous nous engagions dans cette politique urbaine globale qui nous imposait la déconstruction d'un certain nombre de logements.

Il est clair que si vous aviez été à notre place, Monsieur AURY, vous auriez refusé de déconstruire ces logements et, par conséquent, vous auriez refusé de pouvoir bénéficier des soutiens nécessaires pour réhabiliter les plus de 1 000 logements que nous allons réhabiliter. Vous n'auriez pu engager les résidentialisations que nous sommes en train d'engager sur de nombreux immeubles, et la population attend ces travaux que nous avons bien engagés déjà avec nos partenaires, les bailleurs sociaux. Vous n'auriez pas pu engager la restructuration des centres commerciaux que nous allons engager pour le restant

de la mandature. Vous n'auriez pas pu construire le pôle de proximité, la maison de la jeunesse et des associations que nous avons ouverts et qui a un franc succès et l'ensemble de ces équipements que nous allons soit construire, soit réhabiliter et qui vont faire de ce quartier un quartier neuf, moderne et qui saura satisfaire le cadre de vie des habitants. C'est avec un grand respect pour ces habitants que nous avons engagé ce grand chantier et, croyez-moi, ce n'est pas une mince affaire.

Ces déconstructions concernent les logements les plus dégradés d'un secteur que nous appelons le Plateau, et sur lequel nous rencontrons de gros problèmes avec une concentration de population en grande difficulté. Il est important, dans ce grand projet de rénovation urbaine, de remettre un peu de mixité sociale, et c'est là tout l'enjeu de ce projet, et c'est aussi ce qui nous impose d'aller vers ces opérations de déconstruction.

Ces déconstructions restent, et vous l'avez dit vous-même, assez mesurées par rapport à d'autres projets qui concernent d'autres municipalités de votre étiquette politique et qui n'ont pas craché dans la soupe pour engager ces opérations de déconstruction. Je remarque que vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec vos proches.

Ces déconstructions sont également compensées par la construction de nombreux autres logements et, comme vous le savez, cela a été dit plusieurs fois, Monsieur VANTOMME, Président de l'OPAC, s'en félicite : « Nous allons construire près de 450 logements et n'en détruire que moins de 300 ». Ce rapport 2/3 prouve que nous allons construire beaucoup plus de logements que nous n'allons en détruire.

Monsieur AURY, je vous le dis, ce projet est un bon projet, et lorsque vous nous dites que c'est une honte de faire la fête autour d'une déconstruction, je suis surpris de votre raisonnement. Je vous crois à l'écoute des habitants, vous êtes sur le terrain. Mais je constate que les habitants demandent aussi à ce qu'il y ait une manifestation autour de cette déconstruction de cette tour. Il faut faire son deuil, et ce sont souvent les propos qui me sont tenus par les habitants du quartier du Saint-Jean et plus particulièrement les habitants de la Tour Harmonie et ceux des autres bâtiments prévus à la déconstruction. Il s'agit d'un hommage rendu à celles et ceux qui ont fait ce quartier Saint-Jean depuis des années.

**M. AURY :** En réaction à l'intervention de Franck PIA, je tiens à dire qu'effectivement, dans le dispositif ANRU, il y avait ce qu'il faut bien appeler un chantage.

**M. PIA :** Non...

**M. AURY :** Bien sûr, et vous l'avez très bien exprimé ! Le dispositif oblige à démolir un quota de logements, sans tenir compte des réalités locales, sans que cela ne vienne d'une demande de la population. Comme un dogme, il fallait absolument le quota de démolitions ANRU pour obtenir finalement les crédits habituels de construction et de rénovation de logements. Cela, effectivement, s'appelle un chantage – et un chantage insupportable.

Au passage, je conteste votre affirmation quant à la destruction des bâtiments les plus dégradés. Un certain bâtiment prévu à la déconstruction a été entièrement rénové. Ses habitants s'y sentaient très bien. Et la Tour a fait l'objet d'un certain nombre de travaux, et la société HLM qui ne demandait pas sa démolition.

Nous ne sommes pas obligés de subir ce chantage. L'État ne respecte pas ses engagements, ni même la totalité des engagements de la convention ANRU. La prise en charge du manque à gagner considérable pour les sociétés HLM liées à la fermeture progressive de dizaines de logements ne compense pas les pertes. Puisque l'État mène la politique de logement que l'on sait, dénoncée dans le rapport de la Fondation Abbé Pierre, nous pourrions décider de nous délier de cet engagement. Et que ferait l'État ? Il irait démolir les logements construits ? Ce serait un acte courageux, compris par les habitants de cette ville et de ce quartier.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur PIA, il ne s'agit pas d'une fête, mais d'un hommage, d'un enterrement, d'un deuil. Il s'agit de quelque chose qui est tombé, nous devons expliquer aux habitants qu'il faut s'y résigner, comme face à un deuil.

Je voudrais quand même le redire une dernière fois. Votre mot d'ordre est de dire que ces constructions représentent 4 000 clés. Le constat que je fais est que chaque jour, je rencontre des gens qui ont des difficultés de logement, qui n'arrivent pas à trouver de logements accessibles à leurs revenus. Cela signifie bien qu'il y a un problème. Cela avait d'ailleurs fait l'objet d'un rapport du Conseil d'agglomération lorsque nous y siégions il y a quelques années. Ce rapport pointait que la grande majorité de ce qui se construisait n'était pas adaptée aux revenus des Beauvaisiens. Et cela continue comme cela. Et une part des logements reconstruits n'est plus du logement social. Je reste sur ma position qui, vous l'avez reconnu, Monsieur PIA, est cohérente, et je voterai contre cette délibération, car je suis contre le principe même de cette démolition.

**M. LY :** Je souhaitais apporter quelques précisions par rapport à ce qu'a dit Monsieur AURY. J'ai de la famille et des amis qui habitent cette tour depuis 1969. Ils sont très heureux de déménager. Monsieur AURY dit avoir consulté les gens. S'il le souhaite, je peux l'amener à rencontrer ces gens-là. La seule chose dont ils ont envie est de quitter cette tour, véritable ghetto qui a freiné l'intégration de la deuxième génération. Lorsqu'un jeune se présente avec cette adresse située dans la Tour Harmonie, tout travail lui est refusé, il ne peut rien avoir. Monsieur VIGUIER, vous étiez à l'époque adjoint de Monsieur AMSALLEM, et j'aurais aimé que vous fassiez une demande pour habiter dans cette tour. Vous ne l'avez jamais fait, tout comme Madame HOUSSIN. Pourquoi n'avez-vous pas envie d'habiter dans cette tour, Monsieur VIGUIER, puisqu'elle est si extraordinaire en termes de diversité ? Parce que vous saviez qu'habiter dans cette tour n'était bien ni pour vous, ni pour vos enfants. Sachez que les personnes qui habitent cette tour ont envie de mieux pour leurs enfants, ils ont envie d'éduquer leur enfant dans la sécurité, la diversité et l'épanouissement de toute leur famille. Je vous remercie.

**M. CHENU :** Chers collègues, découvrir que le logement est un problème dans notre pays n'est pas très nouveau, permettez-moi de vous le dire. Nous n'avons jamais construit autant de logements que cette année en France, 131 000 logements neufs ont été construits en France en 2010, ce n'est pas un chiffre que je véhicule par complaisance, c'est un chiffre officiel. Il faut aussi reconnaître qu'un effort est fait, et qu'il se fait aussi dans notre ville. Nous ne les faisons pas seuls, ces efforts, et il existe une volonté de construire du logement, car c'est un des problèmes fondamentaux que rencontrent nos concitoyens.

Ce soir, vous nous faites le coup de l'émotion. Je dois dire que sur ce dossier de l'ANRU, nous sommes passés depuis un certain nombre d'années 6 ou 7 ans, par tous les domaines quand j'écoute vos discours. Vous nous avez joué l'affolement dès 2004 en disant : « Vous allez démolir du logement sur Saint-Jean, où allez-vous reloger les populations ? », et vous affoliez les populations. En 2005, vous nous avez fait le coup de l'autorité en exigeant des critères importants qui, par ailleurs, existaient déjà. En 2006, vous vous êtes opposés au projet. Je me souviens notamment de Madame HOUSSIN me disant que le quartier Saint-Jean ne devrait pas faire partie des quartiers prioritaires de la politique Borloo. Ensuite, ce furent les rumeurs et je ne reprends que les comptes-rendus du Conseil municipal. Vous avez fait tourner le fantasme que les bâtiments allaient être fermés pendant 5 ans. Vous vous rendez compte de ce que vous avez osé dire ? Après nous avoir dit que les habitants ne seraient pas relogés sur Beauvais. Je suis, presque chaque semaine maintenant, présent à des remises de clé pour des habitants venus habiter les derniers lotissements de la Clé des Champs. Ils sont presque tous des habitants du quartier Saint-Jean. Ces habitants sont donc relogés dans le

même quartier, s'ils le souhaitent, évidemment. Vous nous faites ce soir le coup de l'émotion. Je suis d'accord, Thierry AURY, vous êtes constants dans votre refus de la destruction du logement quel qu'il soit. Cela n'a pas toujours été le cas du discours de l'opposition ou, en tous les cas, cela n'a pas toujours été en accord avec ses actes. Je trouve que dire de la tour Harmonie, qui porte assez mal son nom, qu'elle est le symbole du bonheur social est assez irresponsable. Mamadou LY vous l'a dit assez clairement. Je connais bien cette tour, j'en ai grimpé les étages depuis dix ans puisque l'ascenseur ne fonctionne pas, j'ai rencontré des dizaines d'habitants, écrit des dizaines de courriers au bailleur pour lui faire part des plaintes. Il fallait y vivre, dans cette tour, pour se rendre compte de ce qu'il s'y passait vraiment. Ce n'était pas un paradis terrestre, mais une concentration de problèmes. Il est par ailleurs assez démagogique de dire que tous les habitants de cette tour sont contre sa démolition. Il reste 7 locataires avec bail à reloger dans cette tour. N'allez pas nous dire qu'il y a un torrent de demandes pour que cette tour reste en état. Ce serait faux. Nous ne pouvons plus nous contenter de petits travaux. Cette tour cumule un certain nombre de problèmes. Elle est le symbole d'erreurs de politiques de la Ville successives, dans notre pays comme à Beauvais. Habiter cette tour est stigmatisant, Mamadou l'a bien exprimé. C'est une réalité. Le seul point sur lequel je peux peut-être vous rejoindre est qu'elle est le symbole d'une certaine nostalgie. Elle a été construite il y a 40 ans et doit rappeler à certains, peut-être, la nostalgie de ce quartier quand il se construisait. Cela, je peux le comprendre, mais la vie continue, et vous savez ce que disait Albert Camus : « La pensée d'un homme est avant tout sa nostalgie ».

On ne peut pas vivre qu'avec sa nostalgie. Nous essayons de faire avancer ce quartier. Cette tour a fait son temps et nous construisons de nouveaux logements. J'ai l'impression que les habitants du quartier n'en sont pas mécontents. J'aimerais que l'on cesse, à chaque fois que nous avançons sur un dossier de l'ANRU, de véhiculer un fantasme nouveau ou d'essayer d'affoler les populations. Cela ne fonctionne pas, vous le voyez.

**Mme ABLA :** L'état de dégradation de cette tour, tout le monde le voit bien, est lamentable. Pour une part, cette responsabilité incombe au bailleur. Paradoxalement, à sa construction, la tour Harmonie, et je le sais car mes parents ont habité au quartier Saint-Jean en 1964, était l'immeuble le plus prisé du plateau Saint Jean. Elle accueillait des fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, des médecins, les cadres moyens. Le bailleur n'a pas pris ses responsabilités et a laissé les choses se dégrader. Ce sont les habitants qui en sont les victimes. Les quelques 7 habitants qui restent n'y sont pas par gaité de cœur, mais parce que nous sommes dans l'incapacité de leur proposer un logement de même taille, capable d'accueillir toute leur famille et mobilier. C'est une réalité. Nous ne pouvons que nous féliciter de pouvoir offrir un logement de qualité. Nous ne pouvons pas être contre.

**M. CHENU :** Concernant les 7 locataires restants, je précise que leur dossier est suivi. Ils seront relogés et une attention toute particulière est portée à chacun d'entre eux. Je les connais tous individuellement, et les problèmes que tu soulèves, Fatima, seront tous solutionnés. La deuxième précision que je souhaitais apporter est que la déconstruction de cette tour se fait avec l'accord plein et entier du bailleur, l'OPAC, contrairement à ce que sous-entendait Thierry AURY. La Vice-présidente de l'OPAC vote contre l'ANRU, mais au conseil d'administration de l'OPAC, elle était d'accord pour que nous la démolissions. Soyez cohérents dans vos propos : la Ville de Beauvais ne détruirait pas de logements sans l'accord du bailleur.

**M. AURY :** Je reprends le dernier point soulevé par Monsieur CHENU. En l'occurrence, la société HLM s'est trouvée confrontée au chantage dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire pas d'argent pour rénover et reconstruire si vous ne détruisez pas cette tour. Je maintiens qu'elle n'était

pas demandeuse de la démolition. Bien évidemment, pour les raisons qu'a indiquées Fatima, la tour, dans l'état dans lequel elle était ces dernières années, était loin d'être un paradis terrestre. Mais vous dites que vous démolissez car il y a concentration des problèmes sociaux, et non pas parce que le bâtiment est dégradé, je reprends vos propos.

**Mme Le MAIRE :** Nous avons dit : « une accumulation de problèmes », tout court. Nous n'avons pas dit qu'ils étaient sociaux, ou géographiques ou autres.

**M. AURY :** Nous pourrions réécouter la bande, Madame le Maire, mais j'ai lu dans la presse ce qu'en disait Sébastien CHENU ces derniers jours. Il parlait bien d'une accumulation de problèmes sociaux. Cela veut bien dire que nous ne démolissons pas ce bâtiment simplement parce qu'il est insalubre du point de vue de sa structure et risquerait de mettre en péril les habitants. Nous le démolissons parce qu'une bonne partie de ses habitants étaient en difficulté. Oui, Madame le Maire ! Nous ne combattons pas la pauvreté, les problèmes sociaux, la précarité, le chômage qui sont les sources premières des problèmes rencontrés, mais nous faisons disparaître physiquement ce bâtiment.

**Mme Le MAIRE :** Non, Monsieur AURY, je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles !

**M. CHENU :** C'est de la malhonnêteté intellectuelle, Monsieur AURY. Je sais bien que vous connaissez très mal ce quartier et ce dossier, mais vous dites exactement l'inverse des propos que j'ai tenus.

**M. AURY :** Je croyais avoir encore la parole...

**Mme Le MAIRE :** S'il vous plaît, messieurs ! Je comprends la passion car Monsieur AURY n'a pas compris la finesse et qu'il est de mauvaise foi. Je l'interromps, car je ne peux pas vous laisser dire ces choses-là. Le dossier de rénovation urbaine est un des dossiers que j'ai pris à bras-le-corps depuis 7 ans, et je peux vous dire que je suis passée par des moments de désespérance, des moments plus enthousiastes, de colère aiguë devant la mauvaise foi de certains interlocuteurs. La conclusion que j'avais envie de donner à votre intervention est une réflexion du Président de l'OPAC, le Sénateur André VANTOMME, qui m'a dit : « En fait, l'OPAC va réhabiliter en 5 ans ce qu'elle aurait mis 30 ans à faire, et ceci, dans l'intérêt évident de ses locataires ».

**M. AURY :** Puis-je continuer mon intervention, Madame le Maire ?

**Mme Le MAIRE :** Ah, cela va être plus difficile !

**M. AURY :** C'est très simple. Personne autour de cette table n'est privé de logement ou en difficulté de logement. C'est donc très facile d'échanger des arguments, des chiffres mirobolants. A vous entendre, il n'y a pas de problèmes de logement dans notre ville. Nous ne devons donc pas croiser les mêmes personnes tous les jours, c'est possible.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, je fais des permanences toutes les semaines !

**M. AURY :** Donc, vous devez entendre les personnes qui n'arrivent pas à se loger dans cette ville. Vous pourrez m'expliquer les choses comme vous voudrez, mais lorsque nous démolissons ces 250 logements, cela fera toujours 250 logements qui manqueront, qui manquent déjà. C'est cela que je pointe. Ensuite, bien sûr qu'il faut obliger toutes les sociétés HLM, et Monsieur CHENU, vous devriez avoir la modestie... Et l'on pourrait vous rappeler qui a été Président de l'OPAC pendant de très nombreuses années, celui qui a laissé se dégrader ce parc de logements, je crois qu'il s'appelait Jean-François de son prénom, puis nous avons eu François-Michel

– décidément nous restons dans les pré-noms composés –, à prendre en charge l'entretien de ces logements. En les laissant se dégrader considérablement, ils ont incité les gens à vouloir quitter ces logements, où les conditions devenaient de plus en plus dures. Le problème vient des politiques de gestion de ces bâtiments. Et, c'est une boutade, mais si nous démolissons tous les bâtiments où il y a des problèmes sociaux, cela va être pire que juin 40, Madame le Maire !

**M. TABOUREUX :** Il est des arguments qu'on ne peut tenir longtemps. Aujourd'hui, les normes thermiques, phoniques, d'accessibilité définissent ce qui peut être un habitat digne d'être habité. Trouvez-nous un seul expert capable de nous montrer que rénover la tour Harmonie va nous coûter moins cher que de la rebâtir, aux normes d'habitat digne tel qu'on le définit aujourd'hui. Vous ne pourrez pas trouver cet expert qui fera ce calcul. Nous parlons donc bien d'autre chose, vous faites de la politique. Un habitat digne d'être habité d'aujourd'hui n'a pas les mêmes normes qu'il y a 30 ans ou 40 ans ça coûte moins cher de déconstruire la tour et de reconstruire des habitats aux normes telles qu'elles sont aujourd'hui et rénover la tour Harmonie, je crois que cela n'est même pas faisable aux normes tel qu'elles sont définies aujourd'hui et si cela était possible je pense que ça coûterait plus cher que de la reconstruire, c'est aussi simple que cela.

**Mme Le MAIRE :** Nous passons au vote. Qui vote contre ? Monsieur AURY. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame ABLA. Le rapport est adopté à la Majorité.

## AVENANT À LA CONVENTION DU COMPTOIR MAGIQUE

### Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Compte tenu de l'intérêt que présente le Festival du Blues autour du Zinc en terme de développement culturel pour la Ville et au regard de son rayonnement territorial, celle-ci a souhaité poursuivre son soutien auprès de l'Association « Le Comptoir Magique », signant une nouvelle convention et allouant dans le cadre du budget primitif une subvention de 101 000 €.

Cette convention renouvelée pour un an dans la perspective de la 16<sup>ème</sup> édition du festival, précise les divers objectifs auxquels doit satisfaire l'association notamment en matière de gestion.

Aussi, il est proposé de conclure un avenant à la convention afin d'acter les mesures correctives proposées par l'association.

Le festival 2011 se déroulera du 15 au 20 mars. Dans la continuité des précédentes éditions, les volets de la manifestation seront identiques (concerts dans les bars, au Magic Mirror, rencontres...).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant ci-annexé.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 31/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, l'avenant à la convention de mise en œuvre.*

**Mme FIZET-GORIN :** J'espère pouvoir détendre un peu l'atmosphère, car nous allons parler musique, après tous ces débats sérieux et animés. Nous commençons donc avec le « Blues autour du zinc » qui a lieu bientôt, et j'espère que vous y viendrez nombreux comme d'habitude.

Nous renouvelons la convention dans la perspective de la 16ème édition du festival, et nous avons conclu un avenant à la convention pour acter les mesures de gestion que nous leur demandons.

Le festival se déroule du 15 au 20 mars, avec une pré-ouverture le 12 mars à Songeons. Il y aura comme d'habitude des concerts dans les bars, avec Magic Mirror, des rencontres et un concert le 17 mars à la Maladrerie Saint-Lazare, cela devrait faire plaisir à beaucoup.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant ci-annexé.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire » ayant émis un avis favorable.

**M. AURY :** Magic Mirror, c'est sur le Jeu de Paume ?

**Mme Le MAIRE :** Oui.

**M. AURY :** Après, cela ira où ?

**Mme FIZET-GORIN :** nous trouverons ne vous en faite pas.

**Mme Le MAIRE :** Après la tour Harmonie, vous ferez le Jeu de Paume...

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

## CONVENTION DE PARTENARIAT & DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

EXPOSITION « FANTÔMES & CAUCHEMARS »

### Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Depuis plusieurs années, les expositions et résidences programmées par la Mission Arts plastiques de la Ville participent à la définition de l'identité du territoire à travers les thématiques abordées (la rencontre entre l'art et le patrimoine, entre l'art et le sport) et s'organisent dans le cadre de nouveaux modes de coopération.

Dans cette continuité, la Mission Arts plastiques a souhaité traiter en 2011, du thème des « Fantômes et cauchemars » en abordant le lien historique de Beauvais avec la Guerre et en sollicitant l'Historial de la Grande Guerre, Musée international d'histoire culturelle sur la Première Guerre mondiale situé à Péronne.

Ce partenariat inédit prendra la forme d'une double exposition intitulée « Fantômes & Cauchemars » qui se déroulera du 14 mai au 21 août 2011 dans les espaces d'exposition temporaire du musée de Péronne et dans les trois galeries d'exposition de l'espace culturel de Beauvais.

Autour des thèmes de l'héritage, de la mémoire individuelle et collective, de la trace, du traumatisme, des peurs primaires et de la folie, cette exposition réunira des œuvres d'artistes contemporains notamment de la jeune création et des pièces de la collection de l'Historial (eaux-fortes, dessins,

cartes postales, objets militaires et usuels). Dans cette perspective, une résidence de création au sein des ateliers d'artistes de la ville sera mise en oeuvre et prendra la forme d'une commande auprès de Nicolas Simarik. Une publication sera également réalisée.

L'inauguration des expositions sera accompagnée d'une intervention sur les deux sites, du Conservatoire Eustache du Caurroy avec une représentation publique et gratuite de « l'Histoire du soldat » de Igor Stravinski.

Autour des expositions, différentes actions de sensibilisation et de médiation permettant au public, notamment les jeunes, de mieux appréhender les œuvres, seront proposées sur chaque site selon les modalités propres à chaque partenaire.

L'accessibilité aux expositions est gratuite sur les deux sites.

D'un point de vue financier, le budget prévisionnel total est estimé à 50 000 €. L'apport de l'Historial s'élève à 30 000 €, compte tenu notamment des frais de communication qui seront directement engagés par le musée pour l'édition du catalogue. La part de Ville soit 20 000 € a été prévue au budget primitif.

Dans cette perspective, l'objet du présent rapport est donc :  
- d'arrêter le projet de convention de partenariat, qui précise les modalités d'organisation des expositions et les engagements des partenaires ;

- de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie : la DRAC soutenant dans le domaine de l'art contemporain les projets de création d'artistes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :  
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;  
- de solliciter auprès de l'Etat - DRAC Picardie, une subvention au taux le plus élevé.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 31/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention de partenariat culturel Exposition.*

**4328**

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011**

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

### Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais conduit une politique ambitieuse et continue pour le développement du spectacle vivant en favorisant la structuration de l'offre de création et de diffusion, la sensibilisation des publics.

À ce titre, la Ville soutient depuis sa création le festival des Violoncelles qui développe un projet artistique visant à promouvoir auprès d'un large public, le répertoire pour violoncelles, dans la pluralité de ses formes et de ses écritures.

Considérant que cette manifestation permet au public de bénéficier d'une offre artistique de qualité, celle-ci propose de renouveler son soutien auprès de l'Association pour la mise en œuvre du «Festival de violoncelle de Beauvais 2011» qui se tiendra du 20 au 24 mai.

Aussi, la convention signée en 2010 entre la Ville et l'association ayant expiré, une nouvelle convention précisant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association doit être conclue pour la mise en œuvre de cette 19<sup>ème</sup> édition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 118 845 € prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 31/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention de mise en œuvre 2011.*

**4330**

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011**

## ACQUISITION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

CHEMIN DES CHAMPS DOLENT

### Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En vue des travaux d'extension du gymnase du collège Henri Baumont, le Conseil Général de l'Oise s'est porté acquéreur en 2009, d'une parcelle ville cadastrée section BW n° 61 d'une superficie de 7 683 m<sup>2</sup>.

La Ville rencontrant cependant aujourd'hui des difficultés à entretenir les espaces engazonnés situés à l'arrière de la piscine Marcel Dassault, le Conseil général est d'accord pour rétrocéder à la ville une emprise d'un mètre de large environ le long de la limite sud de la parcelle BW 61 afin d'élargir le chemin existant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée BW n°61p d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> environ à l'euro symbolique, (frais de géomètre et d'acte à la charge de la Ville) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CESSION PARCELLE DE TERRAIN

À MONSIEUR ET MADAME WARET

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Monsieur et Madame WARET demeurant 13, rue du Pré Martinet à Beauvais sont propriétaires de la parcelle cadastrée section O n° 272.

Afin d'étendre leur propriété, ils sollicitent l'acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant cette dernière et appartenant à la Ville de Beauvais, cadastrée section O n° 1092 pour 86 m<sup>2</sup> environ.

La ville n'ayant pas l'utilité de cette parcelle, il est donc proposé au conseil municipal :

- de prononcer au besoin le déclassement de cette parcelle du domaine public communal,
- de vendre à Monsieur et Madame WARET, la parcelle cadastrée section O n°1092 p de 86 m<sup>2</sup>, au prix des domaines, soit 50,00 € / m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## RÉSIDENTIALISATION IMMEUBLE C / ALLÉE COLETTE

CESSION DE TERRAIN A L'OPAC, DÉCLASSEMENT DE VOIE

RÉSULTAT D'ENQUÊTE

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine sur le quartier Saint-Jean, le secteur dit « cœur de plateau » va faire l'objet de travaux d'amélioration.

Le bâtiment « C » de l'OPAC va ainsi faire l'objet de travaux de réhabilitation et de résidentialisation consistant en une démolition de la partie Nord-Ouest du bâtiment, l'aménagement d'un jardin d'agrément clôturé, l'aménagement de l'allée Colette, l'amélioration du parking et l'extériorisation des ordures ménagères, le tout clôturé pour former un espace résidentiel.

Les travaux vont commencer durant le premier semestre 2011 et dans ce cadre il est prévu que la Ville rétrocède des espaces publics et notamment une partie de l'allée Colette qui sera privatisée.

Le Conseil Municipal du 18 décembre 2009 avait donc lancé la procédure visant au déclassement d'une partie de l'allée Colette en vue de sa rétrocession à l'OPAC.

L'enquête a eu lieu du 8 au 22 février 2010, aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement de la partie Nord de l'allée Colette (depuis la chaufferie jusqu'à la cinquième cage d'escalier du Bâtiment C), en vue de sa cession à l'OPAC de l'Oise
- d'autoriser l'OPAC à effectuer les travaux de résidentialisation et de déclasser les espaces nécessaires à cette opération du domaine public communal qui seront donc privatisés et cédés à l'OPAC (projet de parking en façade du bâtiment et jardin d'agrément à l'arrière),
- de prévoir la régularisation foncière de cette opération à la fin des travaux compte tenu des problèmes de délimitation cadastrale sur ce secteur,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY :** J'ai déjà eu l'occasion de le dire de façon assez interrogative pour le moins sur ces vastes espaces que nous clôturons sur la totalité du quartier Saint-Jean. J'ai habité de nombreuses années dans le quartier Saint-Jean, Madame le Maire, et je me souviens qu'il fut une époque où nous travaillions à supprimer les clôtures qui existaient, car nous considérons qu'elles enfermaient les habitants dans chaque morceau du quartier. Je constate que la logique est inverse. Autant j'avoue que cette résidentialisation de pieds d'immeuble me paraît intéressante, autant concernant ces vastes espaces qu'englobent des parkings complets, cela me paraît beaucoup moins intéressant. Je suis sceptique sur cette démarche. Je vois que cela continue et je ne voterai pas pour ce dossier.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Même vote ? Unanimité sauf M. AURY... une abstention ou un vote contre ?

**M. AURY :** Je vote contre.

**Mme Le MAIRE :** Un vote contre, donc. Vous avez raison, il ne faut pas mégoter ! Le dossier est adopté à la majorité.

**CESSION D'UNE PARCELLE**

19 RUE DU PONT LAVERDURE  
À LA SOCIÉTÉ TAGERIM

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La Société TAGERIM, société de Promotion Immobilière, dont le siège social est à Paris, est titulaire d'une promesse de vente concernant le terrain situé au 21 rue du Pont Laverdure sur lequel elle envisage de réaliser une opération de logements.

La Ville de Beauvais est propriétaire de la parcelle voisine qu'elle avait acquise en 2009 par exercice du droit de préemption en vue de la constitution d'une réserve foncière visant à la reconversion du secteur vers de l'habitat.

La Société TAGERIM s'est rapprochée de la Ville de Beauvais afin d'acquérir cette parcelle qui faciliterait la réalisation de son programme de 90 logements prévus en accession et en investissement locatif.

Considérant que le projet présenté par la Société TAGERIM répond aux objectifs de la Ville sur le secteur à savoir le développement d'une politique locale de l'habitat.

Vu l'article L213-11 du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à la Société TAGERIM (ou à toute autre société qui s'y substituerait dans le cadre du projet) la parcelle cadastrée section Q n° 985, de 2163 m<sup>2</sup> sur lequel existe un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau au prix de 280 000,00 € en accord avec les services des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte (Promesse de Vente, Vente...) relative à cette affaire et d'autoriser notamment la Société TAGERIM à déposer son permis de construire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**MME ROUBI-GEOFFROY :** Sur cette décision, une réflexion s'impose, car la Ville avait préempté ces terrains pour constituer une réserve foncière visant à la reconversion vers l'habitat. Si nous reprenons la délibération n°22, il est noté que « compte tenu de la très forte pression qui pèse sur la demande de logement social », nous pouvons nous interroger sur les raisons pour lesquelles cette parcelle n'est pas plutôt destinée au programme de logements sociaux ? Il n'est pas prévu de logements sociaux à cet endroit. N'est-il pas souhaitable de penser à des logements sociaux, même dans ces quartiers, à de la mixité sociale, et ne pas en faire des secteurs avec un seul type d'habitat ? Je crois qu'il est important de penser la ville de demain, pour toutes les personnes avec tous les revenus possibles.

**M. BOURGEOIS :** Il faut penser à la structure de ce type de logements. La parcelle dont nous parlons a une capacité de 2 163m<sup>2</sup>. Bien sûr vous n'avez pas compris que nous faisons 90 logements sur cette surface. C'est dans la globalité des deux parcelles réunies. Donc, cela a pour but d'aérer les constructions. La société TANGERIM pourrait faire ces 90 logements sur sa parcelle privée, mais vous auriez quelque chose de particulièrement dense qui ne plairait pas aux habitants du quartier. Ce qui nous a décidé est simplement le fait d'aérer les constructions prévues. D'autant plus que j'annonce que dans cette rue, il existe un terrain, un ancien entrepôt de carburant dépollué acquis il y a peu de temps dont nous avons décidé de

faire un espace vert pour aérer ce secteur de la reconversion. Le maître mot qui a été suivi pour cette rue, et c'est le souhait de ses habitants, c'est d'avoir quelque chose d'aéré.

Nous avons cette préoccupation du logement social et nous suivons les orientations du PLH. Mais ce n'était pas là la parcelle la mieux située pour le confort des habitants.

**MME ROUBI-GEOFFROY :** Il n'empêche que cela me pose question. Pourquoi il n'est pas envisagé un petit logement avec des niveaux de loyer différents ? On ne pense pas à la mixité dans le logement lorsqu'il y a construction de logements neufs. Cela me paraît évident.

**Mme Le MAIRE :** Mme ROUBI, quand il s'agit de bailleurs sociaux ou de logements publics, bien évidemment, ils sont réalisés. Il existe, dans cette ville, des déséquilibres. Ce n'est pas une vision par rue ou par quartier, c'est une offre qui n'est pas suffisante dans certains domaines. Notre souci a été de rétablir la mixité, mais en proposant aussi bien de la location et de l'accession sociales que de la location et de l'accession privées. Il faut garder de l'équilibre dans tous les domaines. Nous demandons toujours 30 % de logements sociaux dans les programmes que nous menons.

**MME ROUBI-GEOFFROY :** Mais alors, dans cette zone qui est en cours de reconversion, y a-t-il du logement social prévu ?

**Mme Le MAIRE :** Il y en aura forcément. Certains programmes s'y prêtent, d'autres non. C'est une question d'environnement, d'opportunité et de choix des riverains.

**MME ROUBI-GEOFFROY :** J'avais eu des remarques rue de Paris. Maintenant que les gens sont installés, il n'y en a plus. Il ne faut donc pas toujours s'arrêter à ce que les gens disent.

**Mme Le MAIRE :** Vous savez bien que nous n'allons pas toujours dans le sens des riverains. Des pétitions, nous en avons reçu plus d'une.

Je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes 7 à vous abstenir et 2 à voter comme nous. Le dossier est adopté à l'Unanimité des Suffrages Exprimés.

**CONVENTION ENTRETIEN**

DALLE DU SILO-PARKING  
RUE GIUSEPPE-VERDI

**Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le 14 décembre 2006 la Ville de Beauvais a signé une convention avec le syndicat des copropriétaires du parking Verdi relative à la répartition des charges d'entretien de la dalle, privative mais ouverte au public, rue Giuseppe-Verdi.

Cette convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2010, il est proposé au Conseil Municipal :

- la signature d'une nouvelle convention ci-jointe pour une durée de cinq ans, à compter du 1er Janvier 2011 reprenant les grandes lignes de la précédente convention.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention relative aux prestations d'entretien de la dalle de couverture du silo-parking Verdi.*

## ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale d'élus locaux placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901.

Elle intervient dans les domaines de l'énergie, l'eau, les déchets, les communications électroniques en fournissant aux collectivités adhérentes :

- Une veille juridique et technique, animation de réseau et organisation de séminaires d'information
- Une assistance individualisée aux adhérents et ainsi que des synthèses sur des questions techniques, juridiques, financières ou concernant les relations avec les usagers
- Mise à disposition de bases de données, notamment celles liées à l'enquête nationale sur le prix de l'eau menée par la FNCCR depuis 2006.

Les services de la Ville ont eu à plusieurs reprises l'occasion de faire appel à l'expertise de la FNCCR pour des questions ponctuelles.

Afin de bénéficier de façon plus poussée des services de cet organisme, il est proposé au Conseil Municipal d'y adhérer.

Le montant de la cotisation pour l'année 2011 s'élève à environ 1800 € TTC (0.031 € par habitant).

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ALSH TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

### MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais est gestionnaire de 14 structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans, sur les temps périscolaires et extrascolaires. Des projets d'aménagement, d'équipements et connexions informatiques, ainsi que des travaux prévus sur certaines structures sont éligibles aux aides financières des partenaires locaux (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général de l'Oise ...).

Sur la programmation 2011 sont d'ores et déjà estimées les interventions suivantes :

ALSH ST JUST-DES-MARAIS : Des travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier et matériels nouveaux.

Le montant des travaux de rénovation du bâtiment est estimé à 247 713,80 € TTC,

Le montant du renouvellement de l'équipement mobilier et du matériel est estimé à 23 520 € TTC.

ALSH EUROPE : des travaux de rénovation des locaux et le renouvellement d'une partie du matériel et du mobilier.

Le montant du renouvellement de l'équipement matériel et mobilier est estimé à 8000 € TTC.

CONNEXIONS INFORMATIQUES DES ALSH : L'installation de réseaux informatiques sur les ALSH et l'évolution du logiciel CIVIL NET ENFANCE représentent une dépense estimée à 33 114,85 € TTC dont 5 328,18 € TTC pour le module ALSH.

D'autres opérations encore à l'étude pourront être présentées aux partenaires dans les mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- lancer les travaux et autoriser les aménagements nécessaires liés à l'activité,
- solliciter le concours financier des partenaires,
- signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## STRUCTURES MULTI ACCUEIL TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DES LOCAUX CHANGEMENT DU LOGICIEL METIER

### MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais est gestionnaire de structures multi accueil depuis janvier 2009.

Pour uniformiser les logiciels métier d'accueil des familles, l'acquisition du module « Petite Enfance » du logiciel CIVIL NET ENFANCE est programmée en 2011. La dépense totale est estimée à 45 556,67 € TTC dont 21 755,24 € TTC pour les logiciels et le matériel. Ces équipements remplaceront l'actuel système de gestion installé dans les structures d'accueil.

Les structures « multi accueil » accueillent des jeunes enfants de 8 semaines à 3 ans révolus.

Un projet d'aménagement d'une aire de jeux dans la cour du multi accueil Saint Lucien et des travaux dans la laverie avec achat d'appareils ménagers ont été estimés à 40 301,02 € TTC.

Les changements de baies vitrées et des châssis PVC du dortoir et de la cuisine du multi accueil Saint Jean sont estimés à 15 000 €.

Ces projets sont éligibles aux aides financières des partenaires locaux (Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, Conseil général de l'Oise...).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- lancer les travaux et autoriser les aménagements nécessaires liés à l'activité,
- solliciter le concours financier des partenaires,
- signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/01/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **CLASSE SPÉCIALISÉE DE L'IME 'LES PAPILLONS BLANCS'** *EXTÉRIORISÉE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE EUROPE*

#### **Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La Ville de Beauvais souhaite poursuivre son action pour mieux intégrer dans la vie de la cité les personnes en situation de handicap. L'Inspection Académique sollicite la possibilité de mettre en place une classe spécialisée de l'Institut Médico Éducatif IME « Les papillons blancs » extériorisée au sein de l'école de l'Europe. L'objectif est de permettre l'intégration progressive d'élèves de 8 à 12 ans, aux activités pédagogiques de l'école. L'enseignement est assuré par l'IME qui assume la responsabilité des enfants et leur prise en charge. Le projet pédagogique de la classe relève du projet de l'IME « Les papillons blancs » de Beauvais et s'associe également au projet d'établissement de l'école d'accueil.

Les partenaires engagés aux côtés de la ville dans le dispositif sont l'Inspection Académique, ADAPEI 60 et l'IME « Les papillons blancs » de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la mise à disposition d'une classe et des espaces communs de l'école de l'Europe pour permettre la mise en place de ce projet,
- et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **ACOMPTE SUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2011 DE L'ASSOCIATION IFEP**

#### **MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT**

Depuis Juillet 2003, le Conseil Général de l'Oise et la Ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite, l'association I.F.E.P. (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville une équipe de Prévention Spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-15 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs, en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2011, l'association est dans l'attente de la réponse du Conseil Général quant au montant du budget accordé pour cette année.

À ce titre, l'IFEP a sollicité la Ville, par une lettre du 17 janvier 2011, afin d'envisager le versement d'un acompte sur la dotation de fonctionnement 2011, à hauteur de 50% de la subvention allouée en 2010.

Une demande similaire a été formulée auprès du Conseil Général qui avait déjà procédé au versement d'un acompte en 2010.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'attribuer un acompte sur la subvention 2011 de 90 155 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 01/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. GAIRIN :** Avant d'en arriver à l'objet, je souhaiterais vous dire deux mots sur ce qu'a fait l'association IFEP cette année, en amplifiant son action.

Depuis juillet 2003, le Conseil général de l'Oise et la Ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite, l'association IFEP (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville une équipe de Prévention Spécialisée.

Je vous précise qu'en 9 mois, en 2010, car nous avons arrêté les comptes au 30 septembre, 660 dont 115 nouveaux jeunes gens ont été accompagnés, ce qui montre bien l'évolution de l'action de l'association. 2 515 problématiques différentes ont été traitées en lien avec pas moins de 92 partenaires différents. Vous pouvez constater à la fois l'importance et la complexité de l'action. Depuis janvier 2011, l'association a mis en place une action spécifique pour les élèves exclus temporairement sur décision du chef d'établissement. C'est une action importante, car vous avez pu constater en ville que de plus en plus d'enfants étaient effectivement non scolarisés. C'est un événement grave qui peut avoir de lourdes conséquences.

L'IFEP poursuit ses actions, notamment l'atelier théâtre dans les collèges, ainsi qu'une action « Sortir pour mieux grandir » pour accompagner les enfants qui ne partent pas en vacances. Il s'agit aussi de créer du lien avec les enfants, de 11 à 15 ans, en grande difficulté. L'IFEP effectue un travail extrêmement méritant.

À ce titre, l'IFEP a sollicité la Ville, par une lettre du 17 janvier 2011, afin d'envisager le versement d'un acompte sur la dotation de fonctionnement 2011, à hauteur de 50 % de la subvention allouée en 2010.

Une demande similaire a été formulée auprès du Conseil général qui avait déjà procédé au versement d'un acompte en 2010.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Pas de question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- A.S.P.T.T. FOOTBALL . . . . . 2 000,00 Euros
- ESCOPETTE PICARDE . . . . . 5 500,00 Euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE 'VILLE VIE VACANCES'

### M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le programme Ville Vie Vacances (V.V.V.) piloté par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est destiné à permettre aux jeunes de 11 à 18 ans, notamment issus des quartiers d'habitat social, de bénéficier d'un accès facilité à des activités culturelles, sportives, de loisirs et d'un accompagnement durant le temps des vacances scolaires (petites et grandes).

La Caisse d'Allocations Familiales, l'A.N.C.S.E. (Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances) et le Conseil Général sont partenaires de cette action.

La cellule V.V.V. étudie plusieurs fois par an les projets émanant de divers opérateurs (associations, collectivités) et peut participer à leurs financements via une subvention versée à l'opérateur à posteriori de l'action.

La Ville de Beauvais initie des animations durant les vacances scolaires dont certaines sont susceptibles d'entrer dans le cadre V.V.V.

Afin de pouvoir disposer de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les aides financières de ce programme ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la répartition financière 2010.*

**4336**

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011**

## DÉNOMINATION DU BOULODROME DE VOISINLIEU

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de BEAUVAIS dispose sur le quartier de VOISINLIEU d'un boudrome découvert d'accès libre.

Par tradition, la ville de BEAUVAIS honore et nomme ses équipements sportifs du nom d'une personnalité marquante.

Monsieur Marcel CAUCHIES était une figure éminente de la vie associative beauvaisienne et plus particulièrement du quartier VOISINLIEU dans les années 1960/1980. Par ailleurs, de 1965 à 1971, Monsieur Marcel CAUCHIES a exercé un mandat municipal et était membre de la commission « bâtiment et fêtes ». Né le 3 mars 1905, il disparaissait le 26 septembre 1990.

Aussi, pour sa participation exemplaire à la vie de la cité et au service de l'intérêt général, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de nommer du nom de Marcel CAUCHIES le boudrome de VOISINLIEU (Place Desmarquet).

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/02/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. CHENU :** Il existe, sur le quartier de Voisinlieu, un boudrome qui n'avait pas de nom.

**Mme Le MAIRE :** M. AURY ! M. CHENU à la parole !

**M. AURY :** Quoi ? Un boudrome sans nom ?

**M. CHENU :** Je raconte une histoire ! Et cela va être une histoire entre Thierry AURY et moi, une histoire de boudrome ! Thierry, je vous sens taquin sur la fin de ce Conseil, vous allez vous faire réprimander par une directrice d'école proche de vous ! Laissez-nous parler d'un dossier de Voisinlieu.

Il existe donc un boudrome à Voisinlieu, et depuis longtemps. Sans nom. Madame ROUBI ne nous en avait pas fait la remarque. Mais des personnes bien intentionnées l'ont faite. En réalité, la famille [de celui] qui a créé ce boudrome, Marcel CAUCHIES, qui a été Conseiller municipal de Beauvais.

Nous vous proposons d'appeler ce boudrome Marcel CAUCHIES. Évidemment, pour des raisons électorales, il ne sera pas inauguré avant les élections, ce qui devrait vous rassurer, cher Thierry AURY.

**M. AURY :** Je propose de ne pas faire de référendum, et nous nous associons à cette dénomination de Marcel CAUCHIES pour ce boudrome !

*Applaudissements.*

**Mme LE MAIRE :** J'imagine que tout le monde vote à l'unanimité. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

*La séance est levée à 23H25.*

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **8 septembre :** Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation de cinq agents à la formation « Mobiliser ses ressources et gérer son stress ». Les frais correspondants s'élèvent à 645,00 euros TTC.

- **22 septembre 2010 :** Passation d'un contrat de prêt de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Picardie. Selon les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 5.000.000 d'euros (cinq millions d'euros)  
Durée : 10 ans  
Nature du taux : fixe  
Taux : 2,49%  
Périodicité : choix trimestrielle  
Départ d'amortissement : à la demande de l'emprunteur et au plus tard le 31/12/2010  
Amortissement du capital : progressif de type échéance constante  
Base de calcul des intérêts : choix 30/360

- **8 octobre 2010 :** Passation d'une décision afin d'annuler l'arrêté n° 2010-P802 pris pour l'arbitrage de taux de l'emprunt du Crédit Agricole CIB du 2 mars 2004, modifiant les caractéristiques du taux de tirage comme suit :

- principales caractéristiques du taux quitté :  
- Montant demandé à l'origine : 2.000.000 euros  
- Taux en cours : 1,70% si Euribor 12 mois post fixé < ou = à 2,5% ; Euribor 12 mois post fixé si 2,5%  
- Taux annuel, base exact 360.  
- principales caractéristiques du taux choisi :  
- Taux fixe de 3,25%  
- Base annuelle, exact 360.

- **9 novembre 2010 :** Passation d'une décision modificative, annulant la décision n°2010-660, relative à la convention de formation avec ADIAJ Formation concernant la participation d'un agent à la formation « L'entretien professionnel à titre expérimental ». Les frais correspondants s'élèvent à 520,00 euros TTC.

- **10 novembre 2010 :** Passation d'une décision modificative, annulant la décision n°2010-678, relative à la convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'un agent à la formation « Word et Excel ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 136,20 euros TTC.

- **12 novembre 2010 :** Passation d'une convention avec CIVITAS concernant la participation d'agents à la formation au logiciel « CIVITAS RH : Carrières et Requêtes ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 150,00 euros.

- **15 novembre 2010 :** Passation d'un marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de changes pour enfants, avec la société CELLULOSES DE BROCELIANDE, pour un montant minimum de 4.000 € HT et un montant maximum de 16.000 € HT.

- **15 novembre 2010 :** Passation d'un contrat assurance temporaires « Fêtes de Noël » dommage aux biens pour garantir la patinoire mobile installée Place Jeanne Hachette, les pistes de luges et le matériel stocké dans les chalets, avec le Cabinet HUMBERT (MMA), moyennant une prime complémentaire de 930 euros TTC.

- **16 novembre 2010 :** Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Pena Recréative pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Sculpture sur ballon et magie »

dans le cadre des Fées de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 300,00 euros TTC.

- **16 novembre 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Bande pour l'organisation d'un spectacle intitulé « défilé de rue » dans le cadre des Fées de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros TTC.

- **16 novembre 2010** : Donation, de la part du service des espaces verts de la Ville de Beauvais, d'un excédent de production de 600 plantes décoratives au profit de l'association Française contre les Myopathies, vendues 2 euros pièce au profit du Téléthon par les membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse de la Ville de Beauvais.

- **18 novembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de remplacement des portes des abris des jardins familiaux Jeanne Hachette, avec l'entreprise GARREAU, pour un montant de :

Tranche ferme: 9 452,00 euros HT

Tranche conditionnelle: 7 784,00 euros HT.

- **18 novembre 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture des sapins de Noël avec les entreprises suivantes :

- lot 1-Entreprise VECTEN, pour un montant annuel maximum de 12 000,00 euros HT,

- lot 2- Pépinières ROBIN, pour un montant annuel maximum de 4 000,00 euros HT,

- **18 novembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de réhabilitation des fontaines Saint Pierre et Gréber, avec la société Picarde de Construction SPC, pour un montant de 25 750,00 euros HT.

- **18 novembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de plantation d'une haie de protection du terrain multisports au Parc Hector BERLIOZ, avec l'entreprise ISS ESPACES VERTS, pour un montant de 7 642,87 euros HT.

- **18 novembre 2010** : Passation d'une convention avec CIRIL concernant la participation d'agents à la formation du logiciel CIRIL. Les frais correspondants s'élèvent à 5 500,00 euros TTC.

- **19 novembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'A.S.C.A, à titre gratuit, au profit du Centre Hospitalier de Beauvais, afin d'organiser une soirée de conférence et d'échanges.

- **19 novembre 2010** : Passation d'une convention avec l'ADPC 60 concernant la participation d'agents à la formation « Recyclage PSC1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 780,12 euros TTC.

- **19 novembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux d'installation d'un système d'arrosage intégré automatique des surfaces de production aux serres municipales, avec l'entreprise AU SERVICE DU JARDIN – GEBERT-, pour un montant de :

Phase 1 année 2010 : 18 008,30 euros HT,

Phase 2 année 2011 : 12 800,50 euros HT.

- **22 novembre 2010** : passation d'un contrat d'entretien et de maintenance des équipements frigorifiques de l'UPC, avec la société CEF NORD, pour un montant maximum de 16.000 euros HT.

- **22 novembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer l'installation d'un ensemble de panneaux LEDS C20 (type ville de Beauvais pour accessibilité Handicap) pour traversées de passages piétons sur plateau surélevé pour la rue de Clermont, y compris une synthèse vocale, un automate de gestion et un éclairage « pied de poteau », avec l'entreprise AXIMUM, pour un montant de 16 244,00 euros HT.

- **23 novembre 2010** : Passation d'un marché négocié pour l'achat de places de football et prestations de communi-

cation associées avec la S.A.O.A - A.S.B.O, pour un montant de 16 372,00 euros TTC.

- **24 novembre 2010** : Passation d'un contrat de fourniture d'électricité forain avec EDF, concernant l'installation d'une patinoire mobile sur la place Jeanne Hachette à l'occasion des fêtes de fin d'années.

- **25 novembre 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société musicale « la Scintillante Show Band » afin d'organiser des spectacles et animations lors des fêtes de Noël, pour un montant de 300,00 euros TTC.

- **25 novembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit de la Compagnie Marie Devillers, afin d'organiser une soirée danse contemporaine.

- **26 novembre 2010** : Passation d'un marché afin de réaliser des prestations de gardiennage de la Place Jeanne Hachette pendant la période des fêtes 2010, avec la société PGM, selon les bordereaux de prix comme suit :

L'heure de gardiennage avec maître chien – 2 personnes : 34,00 euros HT,

L'heure de gardiennage sans maître chien – 2 personnes : 34,00 euros HT,

L'heure de gardiennage avec maître chien – 2 personnes - majorée : 58,50 euros HT.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec le CFA Agricole et Horticole de l'Oise concernant la participation de trois apprentis à la formation CACES R372 CAT 1. Les frais correspondants s'élèvent à 135,00 euros TTC.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec le Conseil National des Villes et Villages fleuris concernant la participation d'un élu aux « 13<sup>èmes</sup> Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris ». Les frais correspondants s'élèvent à 200 ,00 euros net.

- **29 novembre 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise de spectacle Maximum Show pour l'organisation d'un spectacle intitulé « La petite griffe » dans le cadre des fêtes de Noël, pour un montant de 400,00 euros TTC.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec Agence Destination –ETS 2010 concernant la participation d'un agent aux conférences « ETS 2010 (Entretiens Territoriaux de Strasbourg) ». Les frais correspondants s'élèvent à 400,00 euros TTC.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec PONTS FORMATION EDITION concernant la participation d'un agent à la formation « La réforme territoriale, une occasion manquée : que faire maintenant ? ». Les frais correspondants s'élèvent à 540,00 euros HT.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec l'Association Finances – Gestion – Evaluation des Collectivités Territoriales concernant la participation d'un agent à la formation « Démarche de tableaux de bord ». Les frais correspondants s'élèvent à 275,00 euros TTC.

- **29 novembre 2010** : Passation d'une convention avec le Conseil National des Villes et Villages Fleuris concernant la participation de 2 agents aux « 13<sup>èmes</sup> Assises Nationales des Villes et Villages fleuris ». Les frais correspondants s'élèvent à 400,00 euros TTC.

- **29 novembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue de Clermont pour la tranche 1, avec l'entreprise RAMERY, pour un montant de 8.174,00 € HT, portant le montant du marché à 804.883,20 € HT.

- **29 novembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de pose, entretien et dépose des illuminations de fin d'année 2010/2011 – lot 1, avec l'entreprise FORCLUM, pour un

montant de 9.268,00 € HT, portant le montant du marché à 73.934,30 € HT.

- **29 novembre 2010** : Passation d'un marché d'achat, d'installation et de mise en service d'un lave-vaisselle pour le centre de restauration Albert Camus, avec la Société Bertrand Froid. Le marché est conclu pour un montant de 21.565,85 € TTC.

- **30 novembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de prestations de sécurité incendie et de gardiennage de l'Elispace, compte tenu des besoins supplémentaires au vu de la programmation de l'Elispace, avec l'entreprise PGMC, pour un montant de 6.020,07 € HT, portant le montant du marché à 46.153,85 € HT.

- **30 novembre 2010** : Passation d'une convention avec France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens. La Ville de Beauvais prend en charge les travaux de terrassement ainsi que la mise en place des ouvrages de génie civil de France Télécom. Le montant dû par la Ville à France Télécom s'élève à 12.539,77 € HT, la participation de France Télécom s'élève à 6.781,16 euros HT.

- **30 novembre 2010** : Passation d'une convention avec BUREAU VERITAS concernant la participation de 12 agents à la formation « Accessibilité de la voirie et des espaces publics ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.324,83 euros TTC.

- **1<sup>er</sup> décembre 2010** : Passation d'un contrat avec GDF/SUEZ pour l'alimentation des installations de chauffage du stade Barbier.

- **2 décembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société EPITOME CONSEIL pour la réalisation de formations à l'entretien professionnel des agents territoriaux, pour un montant estimatif total de 6.800 € HT.

- **2 décembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société LSM pour la réalisation de formations pour l'obtention du CACES. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 50.000 € HT.

- **3 décembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société SANINORD pour le pompage et le nettoyage d'un bac à graisse et d'un bac à féculés à UPC. Le marché est à bons de commande avec un montant minimum de 4.200 € HT et avec un montant maximum de 12.000 € HT par an.

- **7 décembre 2010** : Passation d'un contrat de prestations de service avec la société « CONFORM RESTAURATION », d'un montant de 6.506,24 € TTC, pour la mise en place du plan de progrès de l'UPC.

- **7 décembre 2010** : Passation d'un contrat de remise du courrier de la Ville de Beauvais avec LA POSTE, sur les tranches de 800 plis maximum déposés par jour. Le montant de la prestation s'élève à 879,06 € TTC.

- **10 décembre 2010** : Passation d'une convention avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, pour l'organisation d'un Concert d'Hiver.

- **10 décembre 2010** : Passation d'une convention avec Léo Delafontaine, photographe, pour sa venue, à titre gracieux, au sein des Ateliers d'Artistes dans le cadre des Photoautnales en 2011.

- **15 décembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société CIVITA SAS, afin d'acquérir les droits d'usage du logiciel CIVITAS et permettre la maintenance et les prestations de services associées des logiciels CIVITAS de gestion financière et des ressources humaines. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

- **15 décembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société WINNING MOVES FRANCE, pour l'achat de cadeaux pour les retraités. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

- **15 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec la SA HLM du Beauvaisis pour une opération archéologique préventive de fouilles par le service archéologique de la Ville de Beauvais, sur un terrain situé 18 rue Saint Laurent à Beauvais. La recette correspondante s'élève à 186.160 € net.

- **15 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour une opération archéologique préventive de diagnostic par le service archéologique de la Ville de Beauvais, sur un terrain situé rue Jean de Lignières, esplanade de Verdun à Beauvais.

- **17 décembre 2010** : Passation d'une convention avec le Secours Populaire pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, pour l'organisation d'un concert de l'Orchestre Philharmonique de l'Oise.

- **20 décembre 2010** : Passation d'un avenant au marché d'entretien des espaces verts de la ville de Beauvais – Lot B, avec l'Entreprise J. DEVAMBEZ, pour un montant de 7.039,20 € HT, ramenant ainsi le montant du marché à 39.888,80 € HT.

- **27 décembre 2010** : Passation d'une convention avec la Société L'CEIL CARRE afin de faire appel à un graphiste pour la conception du visuel de la prochaine édition des Scènes d'Été. La dépense correspondante s'élève à 1.794 € TTC.

- **27 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec l'Association NO MAD PRODUCTION pour l'élaboration de la programmation du volet cirque et rue des « Scènes d'été 2011 », en collaboration avec la Direction des affaires culturelles. La dépense correspondante s'élève à 4.000 € TTC.

- **29 décembre 2010** : Passation d'un marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement de box de rangement pour le bâtiment G du CTM, avec les entreprises suivantes :

- lot 1 : MC CARRE – pour un montant de 12.870 € HT

- lot 2 : ART METAL – pour un montant de 7.357,73 € HT

- **30 décembre 2010** : Passation d'un marché pour la réalisation d'un profil de baignade pour le Plan d'eau du Canada, avec la Société SAFEGE, pour un montant de 31.000,32 € TTC.

- **30 décembre 2010** : Passation d'un marché de prestation de services en assurances – Prévoyance statutaire avec le groupement conjoint d'entreprises ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, composé de Gras Savoye. La formule n°1 « décès et arrêt de travail (sans franchise) et maternité » est retenue pour un taux global de prime non ventilé de 2,19%.

- **30 décembre 2010** : Passation d'un marché de solution de gestion automatisée des temps de travail avec la Société INCOTEC. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 60.000,00 euros HT.

*Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.*